



Rapport sur les finances communales en 2014

Présentation de la situation financière
des 352 communes bernoises en 2014
(sans les 10 communes pilotes)

Rapport édité par l'Office des affaires
communales et de l'organisation du territoire

OACOT

Auteur et éditeur

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
du canton de Berne
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

Distribution

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse www.be.ch/communes, rubriques «Finances communales», puis «Statistiques et rapports».

1	Synthèse	1
2	Introduction	4
2.1	But du rapport sur les finances communales	4
2.2	Données	4
2.3	Indicateurs	4
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	7
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2014	7
2.6	Cartes synoptiques.....	7
2.7	Recueil de données.....	7
2.8	Particularités de l'exercice 2014.....	7
3	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	8
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2014.....	8
3.2	Compte de fonctionnement	9
3.3	Compte des investissements	14
3.4	Bilan.....	17
4	Situation financière des communes bernoises en 2014	18
4.1	Situation financière.....	18
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	18
4.3	Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)	26
4.4	Comparaison avec les autres cantons	28
5	Cartes synoptiques	29
5.1	Carte 1: Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2014.....	30
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2014	32
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2014	34
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2014.....	36
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2014	38
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2014	40
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2014	43
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2014	46
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2014	49
5.10	Carte 10: Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2014.....	52
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2014	54
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2014	56
5.13	Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2014	59
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2014	62
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2014	65
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2014	68
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2014	70
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2014	72
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2014	74
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	76
5.21	Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2014	78

Table des matières

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales, appartenance des communes	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2014.....	11

Il est possible de demander l'**affichage des cartes** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques «Finances communales», puis «Statistiques et rapports»).

L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 352 communes bernoises et, dans certains cas, des 10 communes pilotes.

1 Synthèse

En 2014, 10 communes pilotes ont introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) de manière anticipée. Leurs données, faute d'être comparables à celles des autres communes encore sous le régime du MCH1, n'ont pas été prises en considération dans le présent rapport. De même, elles ont été déduites des comptes annuels de 2013 pour les comparaisons sur deux ans.

Les 352 communes bernoises appliquant encore le MCH1 en 2014 peuvent se prévaloir de finances saines et solides. Certes, pour la troisième année consécutive, les comptes de la majorité d'entre elles sont déficitaires. Il n'en reste pas moins que les réserves de fortune nette sont le plus souvent élevées. Le résultat de 2014 se maintient au niveau de 2013. Les 10 communes pilotes ont vu leur patrimoine financier, et partant leur fortune nette (excédent du bilan), augmenter sensiblement (réévaluation prévue par le MCH2), alors qu'en réalité leur situation financière ne s'est ni améliorée, ni péjorée.

Comme en 2013, les comptes des communes bernoises **se soldent**, dans l'ensemble, **de manière négative** en raison d'un total de 165 millions de francs comptabilisés au titre de dépréciations complémentaires. Ce montant représente une hausse de 30 pour cent par rapport à l'année précédente, et s'explique par la perspective de l'introduction du MCH2, nettement plus restrictif que le MCH1 en la matière. Seuls les comptes de 147 communes sur 352 dégagent un bénéfice, exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. En moyenne, l'excédent de charges des communes bernoises est de 55 francs par habitant.

Les bilans des communes attestent d'une bonne santé financière: fin 2014, toutes les communes possèdent une fortune nette, sauf l'une d'entre elles dont le découvert est d'ailleurs minime (0,1 million de francs). Ce constat, identique depuis plusieurs années, est très réjouissant. Force est toutefois de constater que la fortune nette par habitant a une nouvelle fois reculé, passant en une année de 1202 à 1137 francs. De plus, les communes dont la fortune nette équivaut à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt sont de moins en moins nombreuses. Un point positif à noter est le nouveau recul du nombre de communes qui comptabilisent une avance aux financements spéciaux, laquelle a passé de 1,64 million de francs à environ 1,52 million de francs.

Les **charges de prévoyance sociale, le plus gros poste** avec 1539 francs par habitant, ont légèrement augmenté par rapport à 2013 (1527 fr.), ce qui s'inscrit dans la tendance constatée depuis des années. Les charges occasionnées par l'administration en général sont elles aussi en hausse. Les revenus, de leur côté, dont 57,3 pour cent sont d'origine financière ou fiscale (péréquation financière comprise), s'élèvent à 3061 francs par habitant, ce qui correspond à un recul de 4,5 pour cent en une année.

Les rentrées fiscales, qui représentent 45,7 pour cent des revenus communaux et sont ainsi la principale source de financement, atteignent **2445 francs par habitant** (contre 2386 fr. en 2013). La quotité d'impôt moyenne est restée la même que l'année précédente (1,7), bien que l'on enregistre une tendance à la hausse. La deuxième source de revenus des communes, par ordre d'importance, est constituée par les dédommagements, qui regroupent les émoluments pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz. Leur montant a légèrement augmenté, en l'espace d'un an, pour s'établir à 1036 francs par habitant. Ils précèdent le groupe de comptes «restitutions de collectivités publiques», où sont notamment enregistrées les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale, qui équivaut à lui seul à 13,4 pour cent des revenus communaux.

Le volume total des **investissements nets** des communes, monté en flèche en 2013 après que la ville de Bienne eut transformé son service communal d'approvisionnement en électricité Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une société indépendante, a reculé de 4 pour cent pour s'établir à 446 millions de francs en 2014. Les domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, du trafic ainsi que de l'enseignement et de la formation enregistrent les dépenses d'investissement les plus substan-

tielles, comme les années précédentes. La commune médiane investit à raison de 11,1 pour cent, et se situe donc juste au-dessus du seuil de 10 pour cent en deçà duquel les activités d'investissement sont considérées comme peu importantes.

Les **valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés** de 2014 attestent d'une légère amélioration par rapport à 2013: le degré d'autofinancement, de 100 pour cent, a retrouvé un bon niveau. Il indique les ressources dont disposent les communes pour investir ou réduire leur dette. La quotité d'autofinancement a également augmenté pour s'établir à 9,4 pour cent, un niveau encore insuffisant. La quotité de la charge des intérêts est restée très faible (-1,2 % contre -1,1 en 2013). Ainsi, dans plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. La quotité de la charge financière, toujours située à un niveau moyen, s'établit à 5,8 pour cent en 2014.

Le rapport montre aussi les **effets de la péréquation financière cantonale** et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en établissant une comparaison avec les rentrées fiscales communales ordinaires. Les données des communes pilotes ont elles aussi pu être prises en considération. En 2014, 44 communes étaient contributrices nettes (46 l'année précédente) et ont versé 92,8 millions de francs en faveur de la réduction des disparités. Comme en 2013, une commune a contribué à la compensation des charges à concurrence de plus de 50 pour cent de ses rentrées fiscales ordinaires, tandis que deux autres communes y ont consacré une part oscillant entre 25 et 50 pour cent. En 2014, 253 communes (contre 261 en 2013) ont reçu des contributions au titre de la péréquation financière. Pour 42 d'entre elles, les montants reçus sont compris entre 50 et 100 pour cent de leurs rentrées fiscales ordinaires, et pour 23, ils dépassent même les 100 pour cent.

La somme totale des contributions versées au titre de la péréquation financière et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes s'élève à près de 267,9 millions de francs en 2014, dont 175,1 millions de francs versés par le canton (dotation minimale, indemnisation forfaitaire pour les charges de centre urbain, prestations complémentaires géo-topographiques et socio-démographiques).

Chaque commune du canton de Berne se situe dans l'un des six périmètres définis pour les conférences régionales. Le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est toutefois subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. Voici les constats que l'on peut dresser, pour 2014, en comparant les données **par région**:

- De très nombreuses communes de Haute-Argovie disposent d'une fortune nette d'au moins 8 dixièmes de quotité d'impôt, qui dépasse 2000 francs par habitant dans plus de 80 pour cent des cas. Les communes ayant une quotité d'impôt qualifiée de basse, soit inférieure à 1,6, sont également prédominantes dans cette région où, par ailleurs, le degré ou la quotité d'autofinancement se situent à un niveau insuffisant.
- La commune qui affiche un découvert du bilan fait partie de la région de Berne – Mittelland.
- S'agissant des avances aux financements spéciaux, on note une prédominance des communes de l'Emmental et du Jura bernois en 2014.
- Les comptes de l'exercice 2014 sont bénéficiaires dans le Jura bernois, où 64 pour cent des communes enregistrent un excédent de revenus – l'une des raisons pour lesquelles elles sont nombreuses à disposer de réserves en fortune nette. En outre, 68 pour cent des communes de cette région présentent un degré et une quotité d'autofinancement d'un bon et même, pour le second indicateur, d'un très bon niveau. Cependant, un quart des communes de la région ont une quotité d'impôt d'au moins 2,0.
- Dans l'Oberland oriental également, les excédents de revenus sont relativement fréquents en 2014, et les indicateurs renseignant sur l'autofinancement et la quotité d'autofinancement tendent à afficher de bonnes valeurs.

- L'Oberland se caractérise par des investissements substantiels. Dans la partie orientale, les activités d'investissement sont importantes, voire très importantes pour la moitié des communes. Le même constat vaut pour le quart des communes de la région de Thoune – Oberland occidental.

En comparaison intercantonale des moyennes de 2014, les indicateurs financiers du canton de Berne se maintiennent dans le milieu du classement, malgré un recul de quelques rangs par rapport aux années précédentes.

2 Introduction

2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance grâce aux informations détaillées qui sont présentées. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document est destiné à soutenir les communes en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que le rapport ne dresse pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Il se fonde sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indique pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'il ne fournit de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2014; elles ont été saisies sur support informatique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Le canton de Berne compte 362 communes en 2014. Cette année-là, 10 communes pilotes ont introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui ne permet pas de comparaison avec les comptes tenus en application du MCH1. Leurs données n'ont donc pas été prises en considération pour la plupart des évaluations du présent rapport (ni pour les comparaisons avec les années précédentes). Le rapport se fonde dès lors, en règle générale, sur les données de 352 communes. Seules les considérations qui concernent les 362 communes sont signalées comme telles.

2.3 Indicateurs

Les indicateurs financiers apportent un éclairage précieux sur la situation financière des communes. Depuis 2005, le calcul de six d'entre eux a été harmonisé à l'échelle suisse: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés. Le rapport présente 17 indicateurs et 4 valeurs-repère par commune. Les indicateurs subiront par ailleurs d'importants changements au moment de l'introduction du MCH2, en 2016.

2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé** accomplissent des tâches publiques fort variées sur mandat des communes affiliées. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, alors que d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.

- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, à condition de ne pas dépasser 100 000 francs. Ainsi, une commune ayant fixé cette compétence financière à 50 000 francs est libre d'imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si l'exécutif d'une commune voisine de taille démographique similaire dispose d'une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux collectivités ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

L'endettement net par habitant calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, comme celui de Zurich, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques. Le MCH2 apportera des changements dans ce domaine.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années.

Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune.

En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.

- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

2.3.2 Valeurs indicatives

La répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui n'a pas manqué d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.
- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

2.3.3 Médiane et moyenne

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.

- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pourcentages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affichent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes bernoises sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

2.5 Situation financière des communes bernoises en 2014

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique (histogramme). En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane sont en outre déterminées et comparées avec celles des années précédentes.

Il est possible de demander **l'affichage des cartes interactives à l'écran sur Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient **les indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques «Finances communales», puis «Statistiques et rapports», et enfin «Cartes concernant les finances communales»).

2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres ou sous-périmètres des conférences régionales; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

2.8 Particularités de l'exercice 2014

Suite à diverses fusions, le canton compte 17 communes de moins en 2014, leur nombre étant passé de 379 à 362. Par ailleurs, 10 communes pilotes ont déjà introduit le MCH2 au 1^{er} janvier 2014 et leurs données n'ont le plus souvent pas pu être prises en considération, sauf mention contraire. Il s'agit des communes suivantes: Berne, Herzogenbuchsee, Kappelen, La Neuveville, Mörigen, Perles, Sonceboz-Sombeval, Studen, Trubschachen et Wattenwil.

Dans la perspective de l'introduction généralisée du MCH2 au 1^{er} janvier 2016, bon nombre de communes ont fait usage de la possibilité de constituer des dépréciations complémentaires, ce qui se traduit par une forte hausse de ce type d'écritures. Le MCH2 prévoit en effet des règles plus strictes en matière d'«amortissements supplémentaires» (selon la nouvelle terminologie).

Les attributions aux financements spéciaux semblent peu importantes en 2014, en regard des valeurs de 2013. Ces dernières s'étaient toutefois situées à un niveau particulièrement élevé en chiffres absolus et, pour certains indicateurs, également dans le cas des moyennes, suite à la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une société indépendante.

3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

3.1 Aperçu des comptes annuels de 2014

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes (sans les communes pilotes) pour 2013 et 2014:

Postes	Comptes de 2013		Comptes de 2014	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
Compte de fonctionnement				
Total des charges	5507		5401	
Total des revenus		5452		5346
Excédent de revenus		55		55
Excédent de charges				
Total	5507	5507	5401	5401
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan	866		767	
Total des recettes reportées au bilan		316		173
Investissements nets		550		524
Total	886	886	697	697
Financement				
Report des investissements nets	550		524	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		440		491
Report des dépréciations du DB		0		4
Excédent de revenus du CF				
Excédent de charges du CF	55		55	
Attributions aux FS		438		246
Prélèvements sur les FS	205		240	
Excédent de financement	68			
Découvert de financement				77
Total	878	878	819	819

Abréviations: CF Compte de fonctionnement
 DB Découvert du bilan
 FS Financement spéciaux
 PA Patrimoine administratif

Tout comme en 2013, les comptes communaux se soldent en 2014 par un excédent de charges, de 55 francs par habitant.

Les investissements nets par habitant, qui ont reculé de 26 francs, atteignent 524 francs.

Diverses évolutions ayant un impact sur le financement ont été observées: les dépréciations du patrimoine administratif ont augmenté de 51 francs (12 %) par habitant en 2014. Cette même année, des dépréciations du découvert du bilan ont été comptabilisées, à raison de 4 francs par habitant, alors que tel n'avait pas été le cas en 2013. Comme par le passé, les attributions aux financements spéciaux sont supérieures aux prélèvements, même si ces derniers ont été relativement fréquents en 2014. Quant aux attributions, elles se stabilisent au niveau usuel, après une montée en flèche en 2013 du fait de la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante. La ville de Bienne avait en effet dû attribuer la revalorisation en découlant à un financement spécial, raison pour laquelle l'exercice s'était soldé dans l'ensemble par un excédent de financement malgré un résultat négatif. Sans cette revalorisation, un découvert de financement aurait été enregistré en 2013 également.

Rien de tel ne s'est produit en 2014, de sorte que le découvert de financement effectif est de 77 francs par habitant.

3.2 Compte de fonctionnement

3.2.1 Classification par tâches

Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2013 et 2014 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

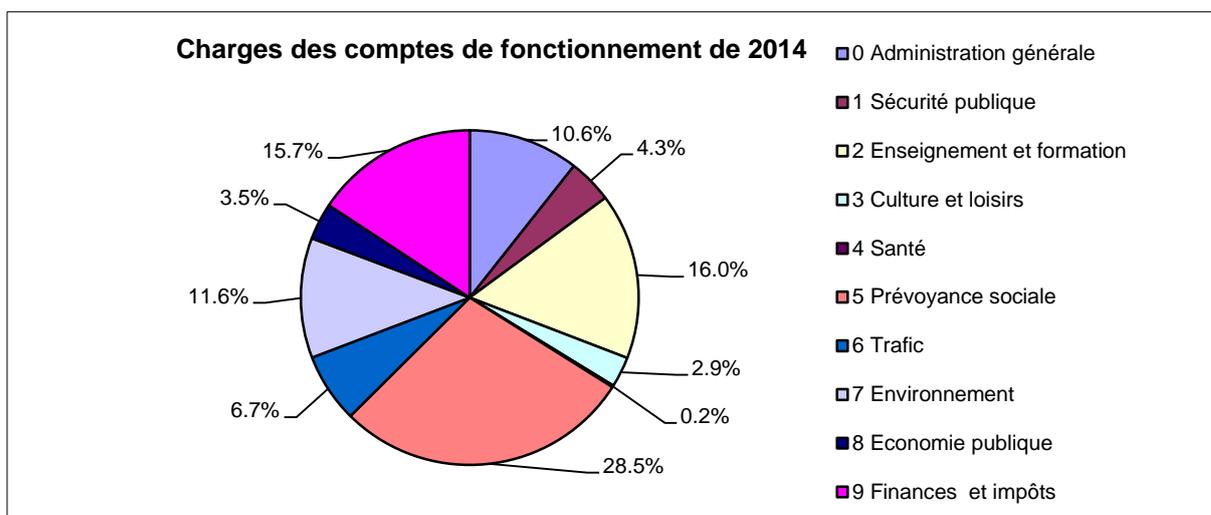
Année	Charges				Revenus				Solde	
	2013		2014		2013		2014		2013	2014
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	549	10,0	571	10,6	141	2,6	155	2,9	408	416
1 Sécurité publique	234	4,2	230	4,3	137	2,5	147	2,8	97	82
2 Enseignement et form.	871	15,8	866	16,0	195	3,6	197	3,7	675	669
3 Culture et loisirs	160	2,9	159	2,9	45	0,8	50	0,9	115	109
4 Santé	10	0,2	9	0,2	5	0,1	4	0,1	5	5
5 Prévoyance sociale	1527	27,7	1539	28,5	817	15,0	811	15,2	710	728
6 Trafic	368	6,7	361	6,7	101	1,8	103	1,9	267	257
7 Environnement	609	11,1	627	11,6	578	10,6	595	11,1	32	31
8 Economie publique	197	3,6	191	3,5	224	4,1	221	4,1	-27	-30
9 Finances et impôts	983	17,8	847	15,7	3209	58,9	3061	57,3	-2227	-2214
Total	5507	100,0	5401	100,0	5452	100,0	5346	100,0	55	55

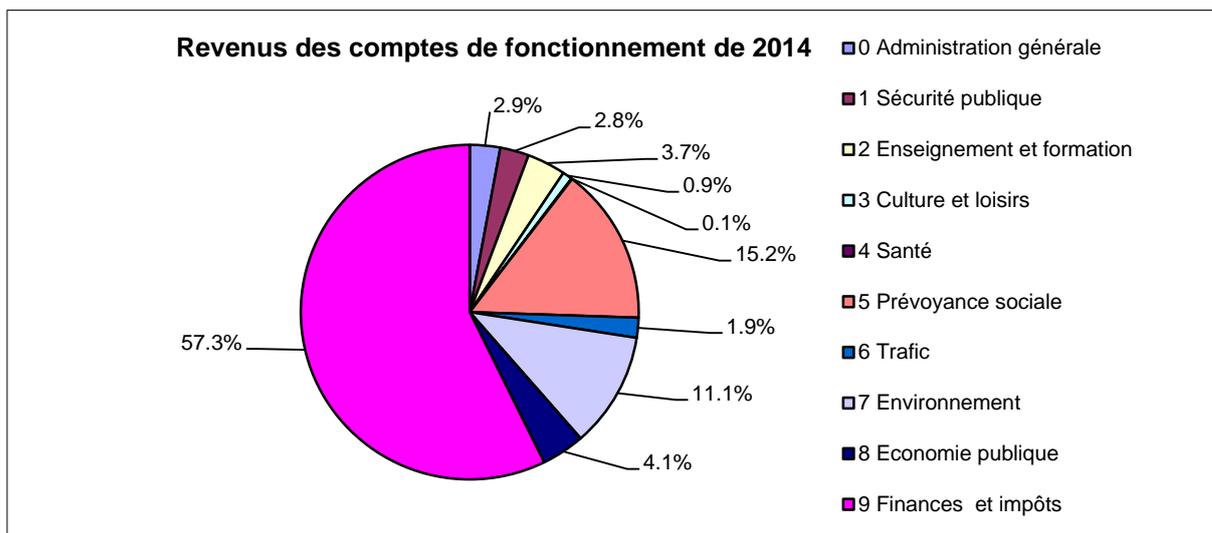
Tant les charges que les revenus ont diminué en 2014, qui plus est dans une proportion semblable, et l'excédent de charges se monte, comme en 2013, à 55 francs par habitant. Il convient toutefois de relever que si les charges et les revenus sont inférieurs par rapport à l'année précédente, c'est que les chiffres étaient montés en flèche en 2013 suite à la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante.

Sans les valeurs de la ville de Bienne, les charges, tout comme les revenus, auraient progressé en 2014.

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant, de 1539 francs en 2014, ne cesse de croître année après année.

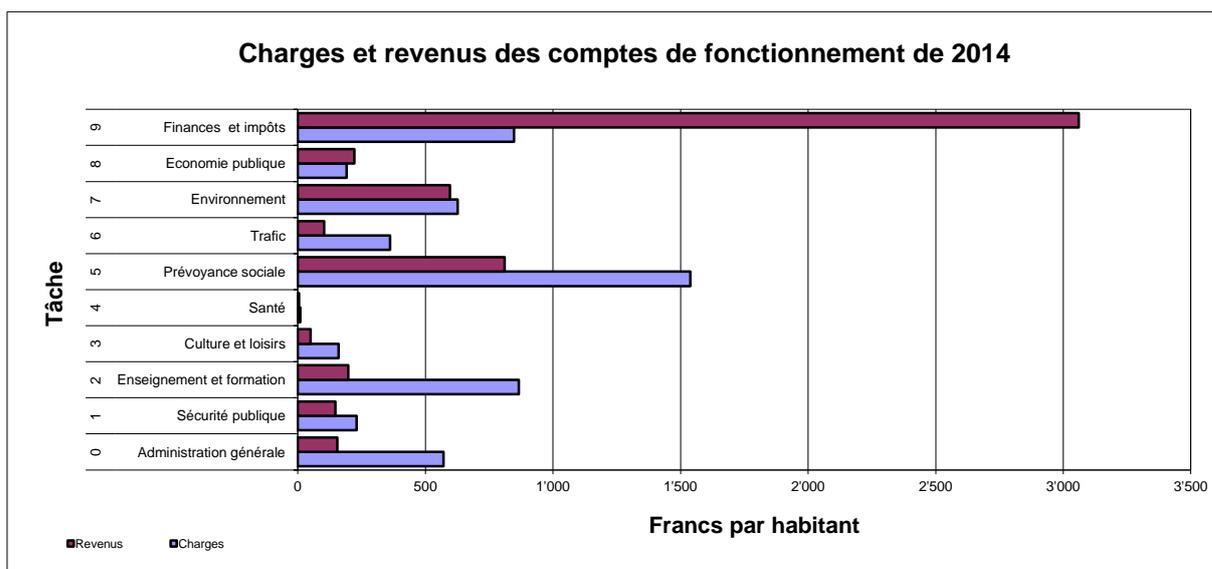
Le domaine de l'administration générale enregistre lui aussi une hausse, tout comme celui de la protection et de l'aménagement de l'environnement, lequel a cependant légèrement reculé en chiffres nets.





Quant aux revenus, ils proviennent du domaine des finances et des impôts (où est également comptabilisée la péréquation financière) à raison de 57,3 pour cent. Par rapport à 2013, leur valeur a toutefois diminué de pas moins de 148 francs par habitant. La hausse enregistrée dans la plupart des autres domaines ne parvient pas à compenser ce recul.

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine:

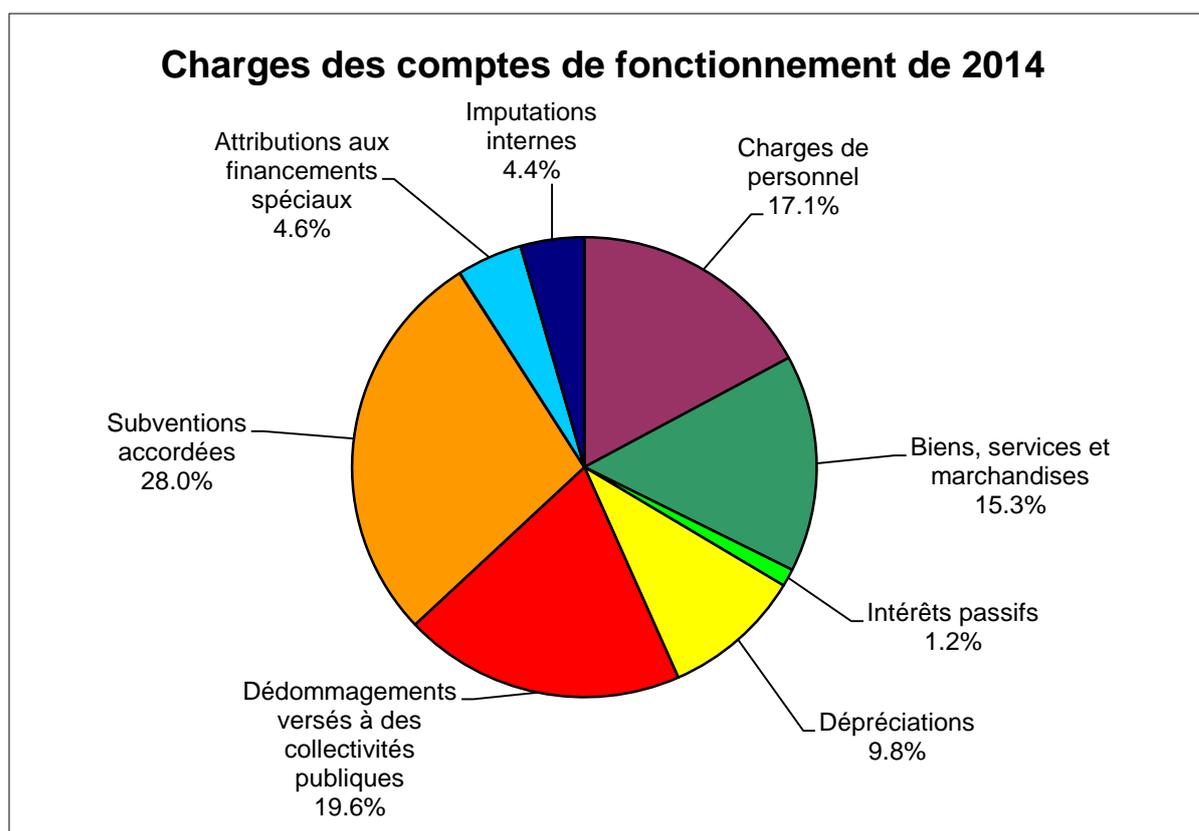


3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2012 à 2014 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2012		2013		2014	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes / classification par natures						
30 Charges de personnel	919	17,6	922	16,7	924	17,1
31 Biens, services et marchandises	846	16,2	849	15,4	824	15,3
32 Intérêts passifs	70	1,3	68	1,2	67	1,2
33 Dépréciations	434	8,3	479	8,7	528	9,8
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1011	19,4	1040	18,9	1060	19,6
36 Subventions accordées	1398	26,8	1481	26,9	1511	28,0
37 Subventions redistribuées	2	0,0	1	0,0	1	0,0
38 Attributions aux financements spéciaux	308	5,9	438	7,9	246	4,6
39 Imputations internes	230	4,4	231	4,2	240	4,4
Total	5217	100,0	5507	100,0	5401	100,0

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1511 francs par habitant, constituent le poste principal en 2014. Cela représente une nouvelle hausse, de 30 francs par habitant, par rapport à l'année précédente. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges).



Les charges ont augmenté dans presque tous les domaines. La hausse est particulièrement prononcée (plus de 10 %) s'agissant des dépréciations, qui passent à 528 francs par habitant. Elle est le fait des dépréciations complémentaires, que le MCH1 permet encore de comptabiliser. Quant aux dépréciations harmonisées, elles ont même reculé entre 2013 et 2014.

Le recul des charges totales est imputable aux diminutions intervenues dans le domaine des biens, services et marchandises ainsi qu'en matière d'attributions aux financements spéciaux. S'agissant du premier de ces deux facteurs, les communes bernoises ont effectivement fait preuve de retenue dans l'emploi de leurs ressources. Quant au second facteur, il est le résultat de la transformation

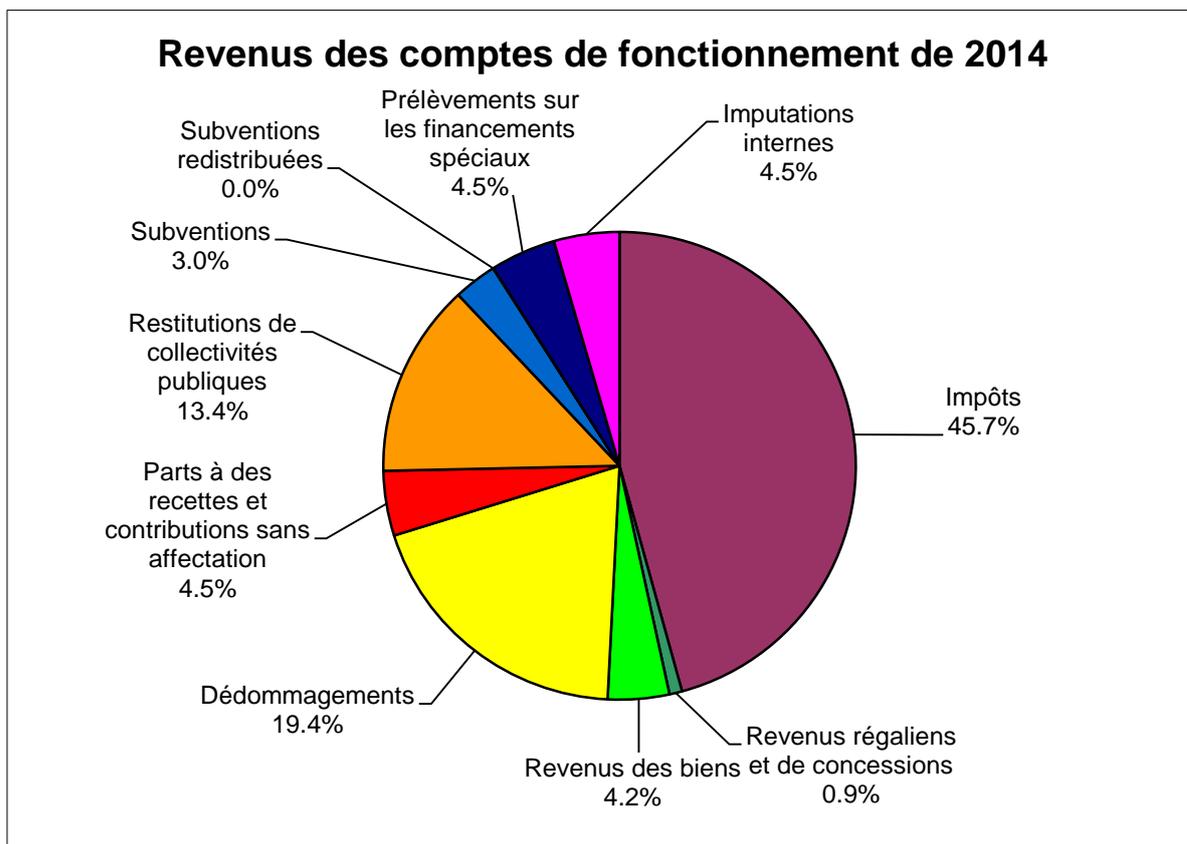
d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante en 2013, qui avait obligé la commune à procéder à une attribution extraordinaire pour neutraliser la revalorisation intervenue. Sans l'attribution extraordinaire à laquelle Bienne a dû procéder, la valeur aurait été de 230 francs par habitant en 2013 (abstraction faite des communes pilotes).

3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2012 à 2014 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2012		2013		2014	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes/classification par natures						
40 Impôts	2338	45,3	2386	43,8	2445	45,7
41 Revenus régaliens et de concessions	43	0,8	42	0,8	46	0,9
42 Revenus des biens	315	6,1	431	7,9	225	4,2
43 Dédommagements	1028	19,9	1031	18,9	1036	19,4
44 Parts à des recettes et contributions sans	248	4,8	245	4,5	239	4,5
45 Restitutions de collectivités publiques	636	12,3	711	13,0	716	13,4
46 Subventions	138	2,7	169	3,1	158	3,0
47 Subventions redistribuées	2	0,0	1	0,0	1	0,0
48 Prélèvements sur les financements spé-	187	3,6	205	3,8	240	4,5
49 Imputations internes	230	4,5	231	4,2	240	4,5
Total	5163	100,0	5452	100,0	5346	100,0

Selon la classification des revenus par natures, les revenus proviennent pour l'essentiel des impôts, des dédommagements et des restitutions de collectivités publiques à raison de, respectivement, 45,7, 19,4 et 13,4 pour cent. Le poste principal est celui des impôts: avec un montant de 2445 francs par habitant en 2014, il enregistre une progression de 2,5 pour cent par rapport à 2013. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les émoluments perçus pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, de 1036 francs, a très légèrement progressé par rapport à l'année précédente. Les restitutions de collectivités publiques, en augmentation depuis plusieurs années, sont de 716 francs par habitant en 2014. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.



Le net recul des revenus (-48 %) est imputable aux gains comptables qui avaient résulté, en 2013, de la transformation d'Énergie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante. Sans cette opération, la valeur aurait été de 198 francs par habitant en 2013 (abstraction faite des communes pilotes), soit en deçà de la valeur de 2014.

3.3 Compte des investissements

3.3.1 Classification par tâches

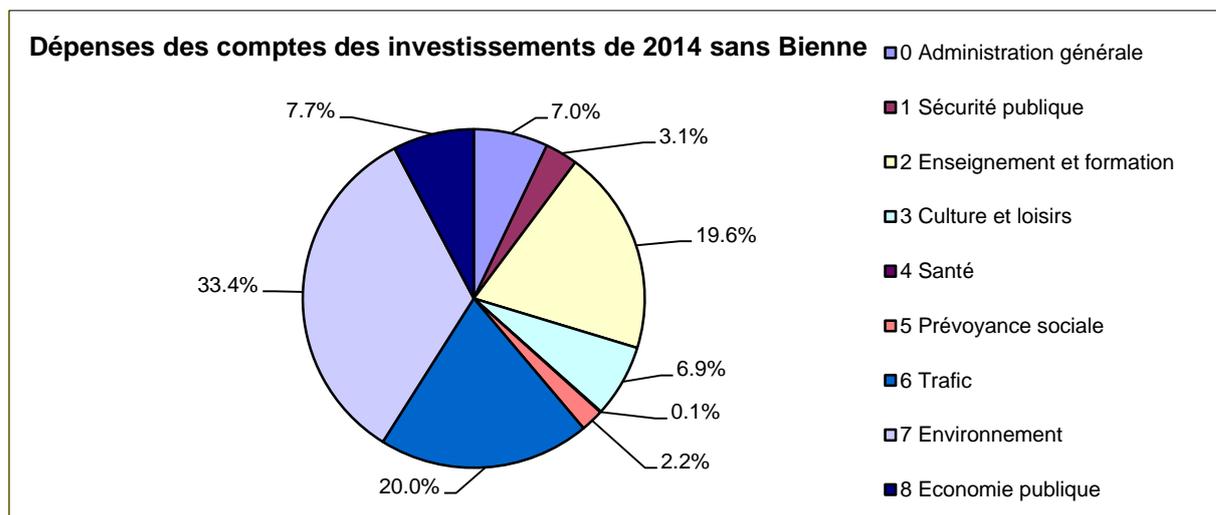
Les dépenses, les recettes et le solde des tâches des comptes des investissements de 2013 et 2014 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes sauf Bienne et les communes pilotes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent.

Les chiffres de la ville de Bienne ont été exclus du tableau ci-dessous, tant pour 2013 que pour 2014, afin d'éviter qu'ils ne faussent la vue d'ensemble suite à la transformation, intervenue en 2013, d'Énergie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise indépendante.

Année	Dépenses				Recettes				Solde	
	2013		2014		2013		2014		2013	2014
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	52	7,9	48	7,0	3	2,0	6	3,0	49	42
1 Sécurité publique	16	2,4	21	3,1	3	2,3	5	2,4	12	16
2 Enseignement et form.	133	20,1	133	19,6	8	5,3	7	3,4	125	126
3 Culture et loisirs	38	5,8	47	6,9	10	6,5	6	3,2	29	41
4 Santé	0	0,0	1	0,1	0	0,2	0	0,2	0	0
5 Prévoyance sociale	31	4,7	15	2,2	3	2,2	3	1,3	28	12
6 Trafic	135	20,4	136	20,0	14	9,5	29	14,3	121	107
7 Environnement	218	32,8	227	33,4	95	65,2	136	67,8	122	91
8 Economie publique	39	5,9	52	7,7	10	6,8	9	4,4	29	43
9 Finances et impôts										
Total	663	100,0	679	100,0	146	100,0	201	100,0	517	478

* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

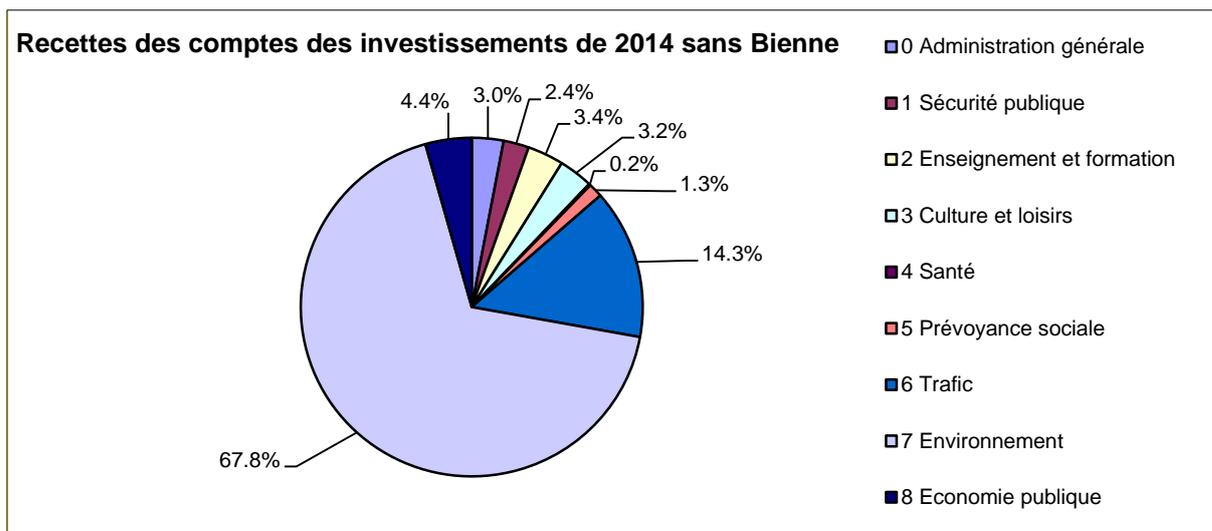
En 2014, les communes bernoises ont investi, en valeur nette, 39 francs par habitant de moins qu'en 2013. Ce résultat est en grande partie dû à des recettes d'investissement accrues dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement.



Les domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, du trafic ainsi que de l'enseignement et de la formation enregistrent les dépenses d'investissement les plus substantielles (73 % à eux seuls), comme pour les années précédentes. Peu de changements sont intervenus par rapport à 2013 dans ces domaines, si ce n'est une légère augmentation des dépenses consacrées à l'environnement.

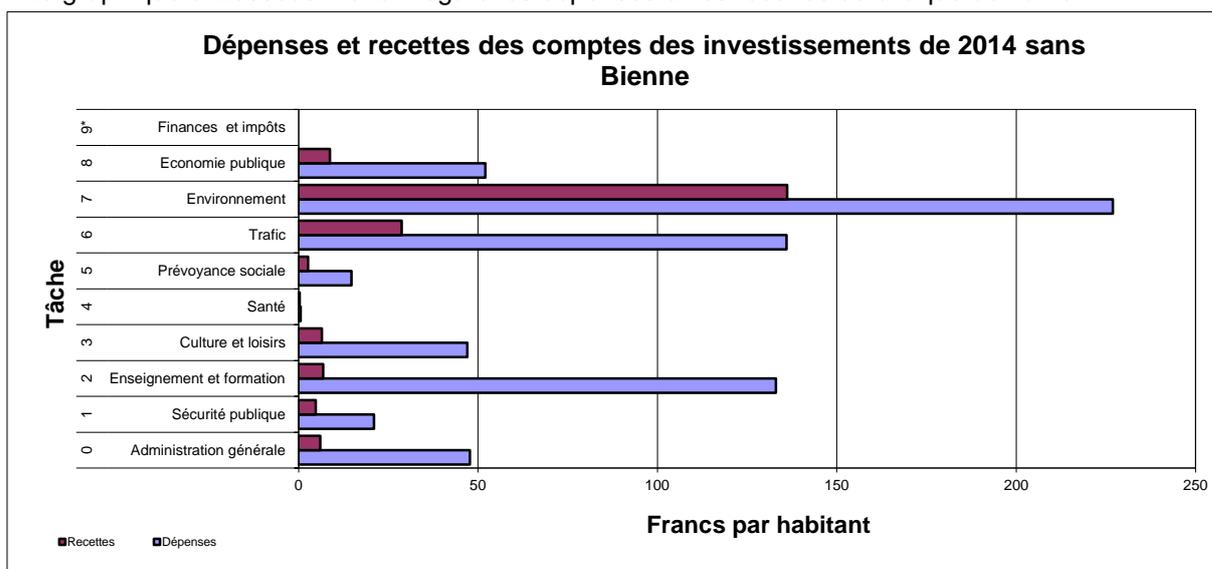
S'agissant des recettes d'investissement, les valeurs les plus élevées sont enregistrées dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement, qui représente à lui seul plus de

deux tiers des recettes, et progresse encore par rapport à 2013. Le deuxième rang est occupé par le trafic.



En 2014 comme précédemment, la plupart des investissements nets se rapportent aux domaines de l'enseignement et de la formation, du trafic ainsi que de la protection et de l'aménagement de l'environnement.

Le graphique ci-dessous met en regard les dépenses et les recettes de chaque domaine:



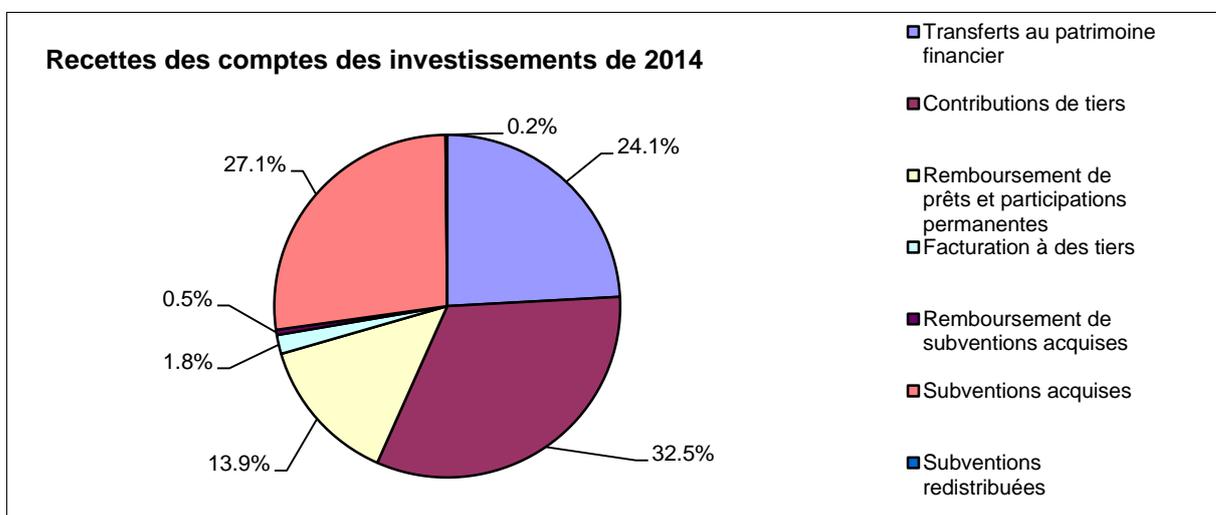
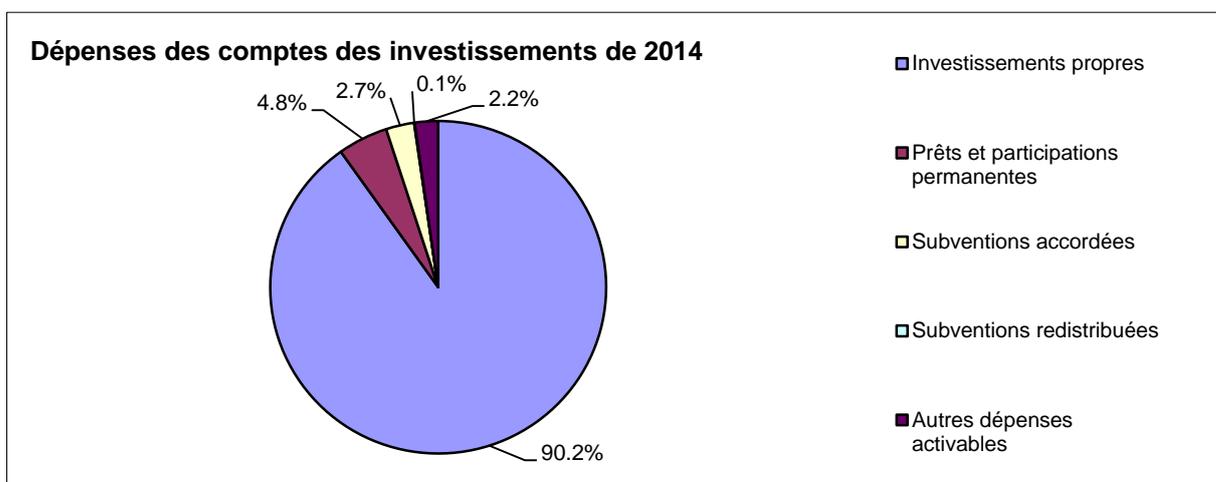
* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

3.3.2 Classification par natures

Les dépenses et les recettes de la classification par natures du compte des investissements sont présentées en pour-cent, abstraction faite des chiffres des communes pilotes (mais avec ceux de Bienne).

En 2014, les dépenses à charge du compte des investissements ont été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 90,2 pour cent, à l'acquisition de biens d'investissement. Cette constatation n'a pas changé par rapport aux années précédentes.

S'agissant des recettes, les postes les plus importants en 2014 sont, tout d'abord, les contributions de tiers (p. ex. taxes de raccordement, contributions des propriétaires fonciers; 32,5 %), suivies par les transferts au patrimoine financier (24,1 %) et par les subventions acquises (p. ex. subventions cantonales; 27,1 %).



3.4 Bilan

Les valeurs du bilan des exercices 2012 à 2014 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes (sauf les communes pilotes), **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

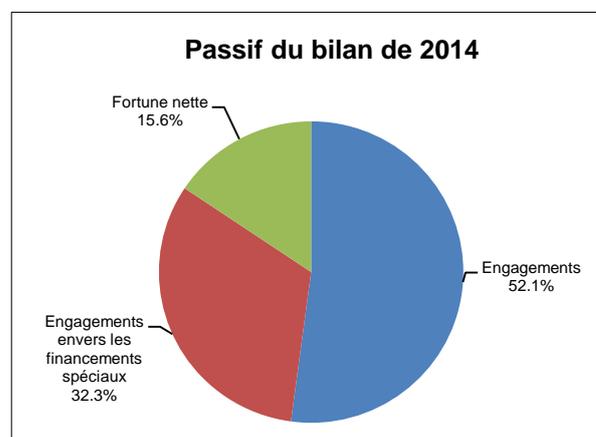
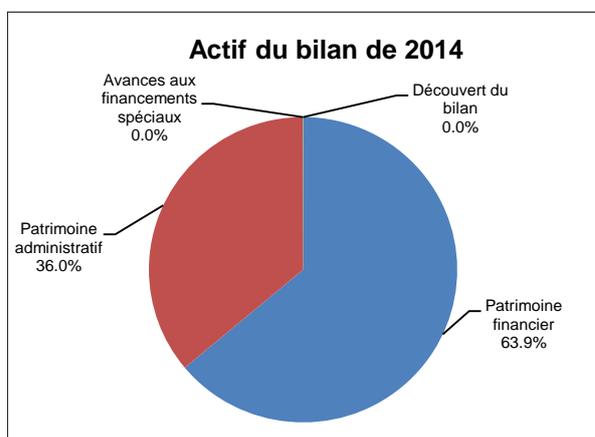
Postes du bilan	Comptes de 2012		Comptes de 2013		Comptes de 2014	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
1 Actif	7006	100,0	7245	100,0	7283	100,0
10 Patrimoine financier	4680	66,8	4621	63,8	4655	63,9
100 Disponibilités	913	13,0	888	12,3	1081	14,8
101 Avoirs	1868	26,7	1858	25,6	1706	23,4
102 Placements	1839	26,2	1816	25,1	1817	25,0
103 Actifs transitoires	59	0,8	60	0,8	51	0,7
11 Patrimoine administratif	2321	33,1	2217	36,1	2625	36,0
114 Investissements propres	1724	24,6	1810	25,0	1844	25,3
115 Prêts et participations permanentes	521	7,4	730	10,1	708	9,7
116 Subventions d'investissement	50	0,7	50	0,7	49	0,7
117 Autres dépenses activables	26	0,5	28	0,4	25	0,3
12 Financements spéciaux	4	0,1	3	0,0	3	0,0
13 Découvert du bilan	2	0,0	4	0,1	0	0,0
2 Passif	7006	100,0	7245	100,0	7283	100,0
20 Engagements	3613	51,6	3679	50,8	3796	52,1
200 Engagements courants	469	6,7	469	6,5	471	6,5
201 Dettes à court terme	109	1,6	56	0,8	58	0,8
202 Dettes à moyen et à long terme	2449	35,0	2638	36,4	2807	38,5
203 Engagements envers des EP	137	2,0	127	1,8	124	1,7
204 Provisions	312	4,5	247	3,4	267	3,7
205 Passifs transitoires	138	2,0	141	1,9	69	0,9
22 Financements spéciaux	2136	30,5	2365	32,6	2350	32,3
23 Fortune nette	1257	17,9	1202	16,6	1137	15,6

Abréviation: EP Entités particulières

Les changements les plus marquants concernent la fortune nette et le découvert du bilan. La fortune nette s'est encore réduite et ne représente plus qu'une part de 15,6 pour cent. Il est par ailleurs réjouissant de constater que le découvert du bilan ne se monte plus qu'à 91 941 francs, de sorte que sa valeur par habitant est même de 0 franc. Si les engagements ont augmenté, les autres postes du bilan sont restés relativement stables.

Le patrimoine financier représente environ 64 pour cent de l'actif en 2014. Il se compose avant tout d'avoirs et de placements. L'essentiel du patrimoine administratif est constitué par les investissements propres. Les avances aux financements spéciaux ont encore reculé pour se situer à un bas niveau, ce qui est très positif.

Le passif, pour sa part, est constitué en 2014 d'engagements à raison de 52 pour cent, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport à 2013. A cet égard, les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes et leur volume s'est encore accru.



4 Situation financière des communes bernoises en 2014

4.1 Situation financière

Sur la base des évaluations, la situation financière des communes bernoises peut se résumer comme suit:

Par rapport aux années précédentes, la situation financière des communes bernoises (sans les communes pilotes) s'est quelque peu améliorée en 2014. Certains indicateurs tels que la fortune nette (indicateurs 1 et 10) sont en léger recul, tandis que d'autres valeurs comme le degré et la quotité d'autofinancement se sont améliorées par rapport à celles de 2013. D'une manière générale, les indicateurs se situent à un bon niveau.

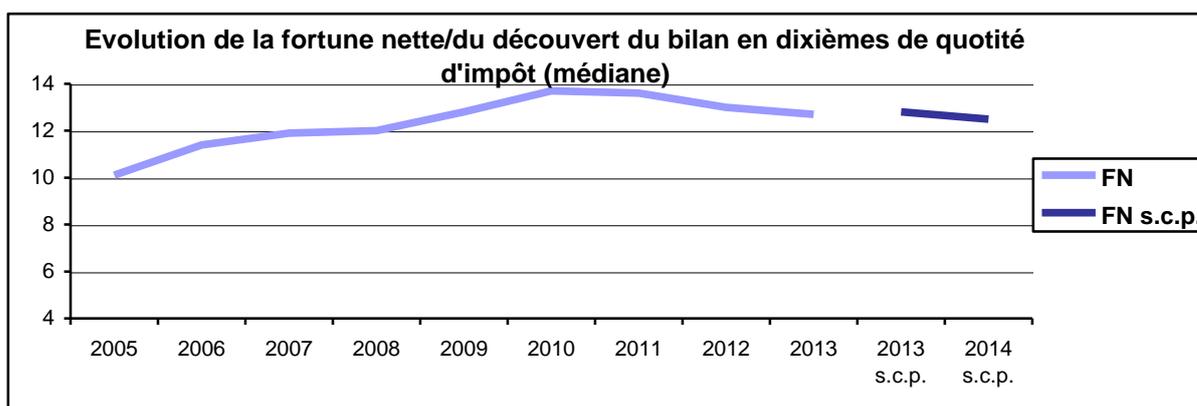
En comparaison intercantonale des moyennes, le canton de Berne se maintient dans le milieu du classement, mais recule de quelques rangs.

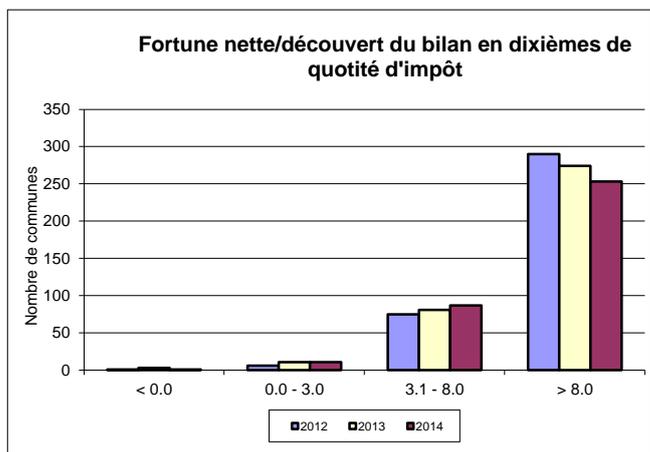
4.2 Evolution d'indicateurs importants

4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les «paramètres de surveillance du canton»: un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

Une seule commune présente un découvert du bilan en 2014, d'un montant de 91 941 francs seulement (inscrit pour la première fois au bilan en 2013). A l'opposé, la fortune nette totale atteint 967 millions de francs (contre 1010 millions en 2013). La médiane du volume de la fortune nette ou du découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt, en constante progression jusqu'en 2010, est désormais en léger recul. La valeur actuelle, soit 12,5, reste à un niveau élevé.

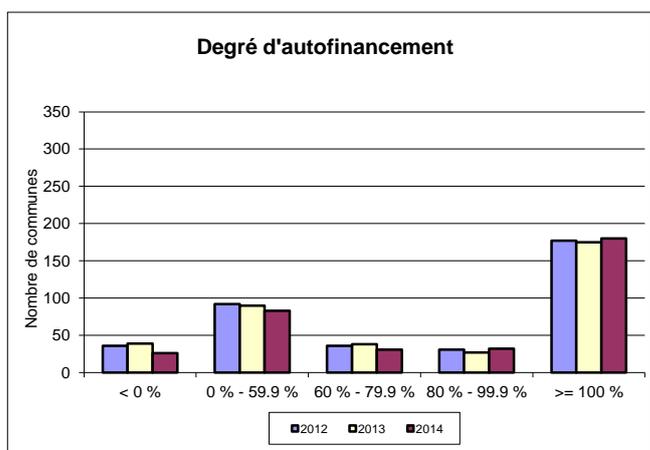
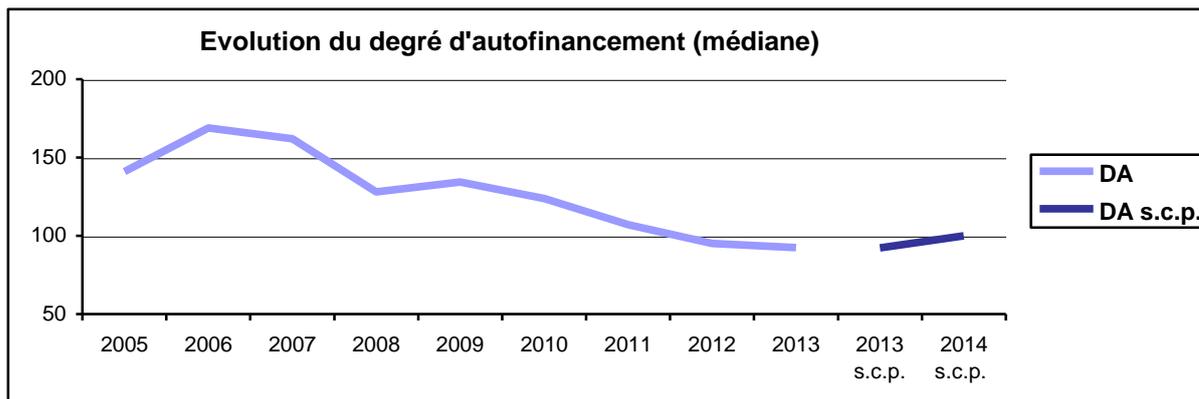




La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a été très peu élevé ces trois dernières années. La plupart des communes peuvent se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt, même si leur nombre tend à diminuer depuis plusieurs années. A l'inverse, les catégories des communes ayant une fortune nette de 3,1 à 8 dixièmes se sont étoffées. Cf. carte synoptique 1.

4.2.2 Degré d'autofinancement

La médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Le seuil de 100 pour cent a même été dépassé de manière ininterrompue entre 2005 et 2011. Cela signifie que, pendant cette période, la plupart des communes ont été en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. En 2012 et en 2013, le degré d'autofinancement est pour la première fois descendu au-dessous de la barre des 100 pour cent, avant de l'atteindre à nouveau en 2014.

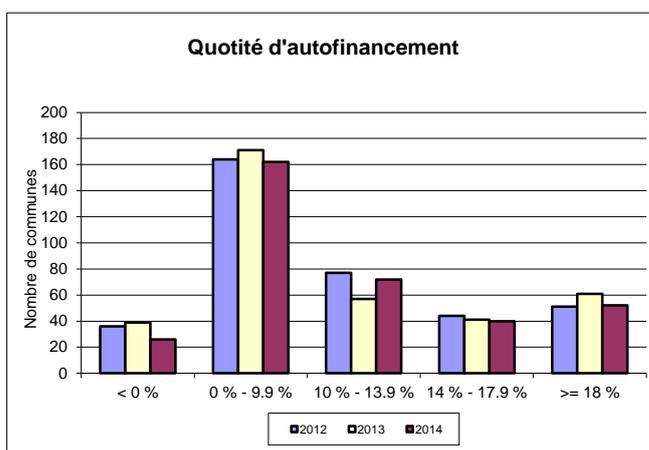
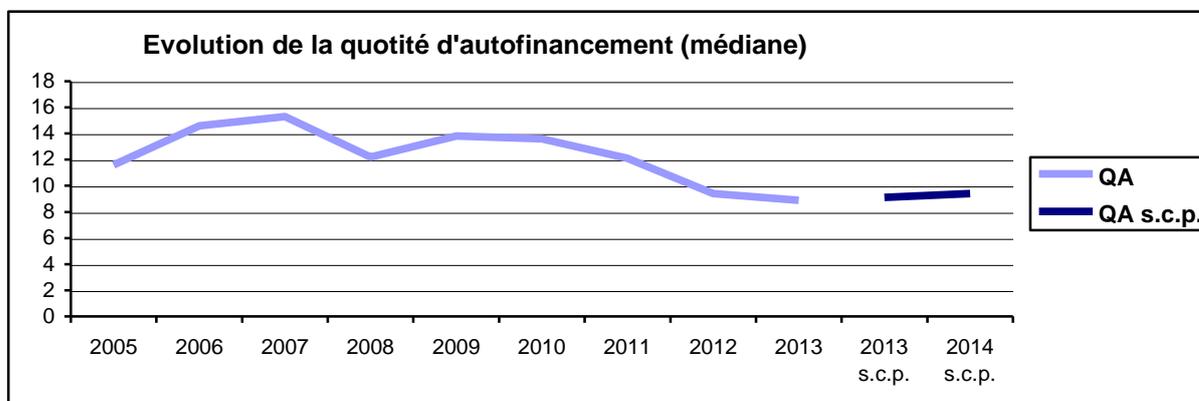


La plupart des communes ont un degré d'autofinancement excédant 80 pour cent, qui peut donc être qualifié de bon à très bon. Depuis 2014, une hausse est enregistrée, avec un impact sur la médiane. A l'opposé, le nombre de communes enregistrant un degré d'autofinancement inférieur à 80 pour cent (de «suffisant à court terme» à «très mauvais») est en recul.

Cf. carte synoptique 6.

4.2.3 Quotité d'autofinancement

La médiane de la quotité d'autofinancement a légèrement augmenté, en 2014, par rapport à l'année précédente; avec 9,4 pour cent, elle se situe encore à un niveau inférieur à 10 pour cent et, dès lors, insuffisant. Plus la valeur considérée est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.



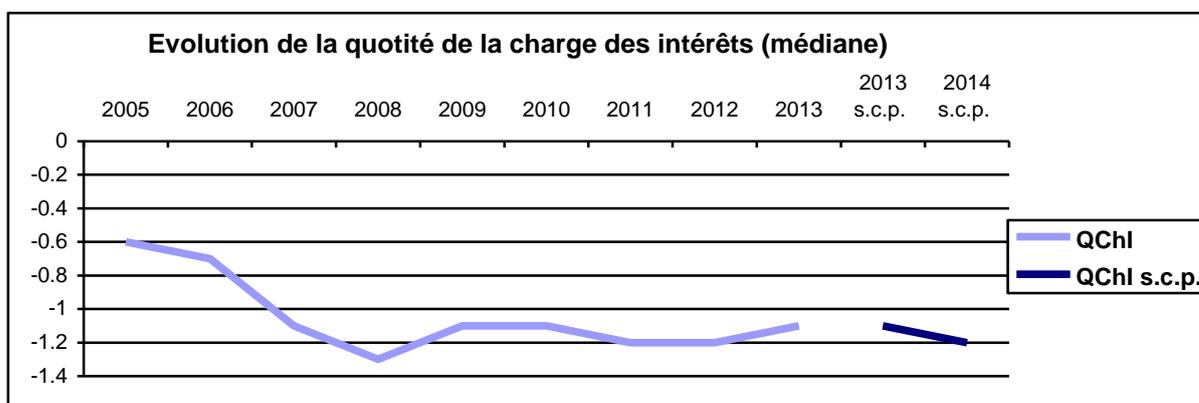
La distribution de fréquence montre clairement que la plupart des communes ont une quotité d'autofinancement insuffisante à très mauvaise (< 10 %), bien que leur nombre tende à diminuer. Une hausse est enregistrée dans la catégorie «suffisante» (10 à 14 %).

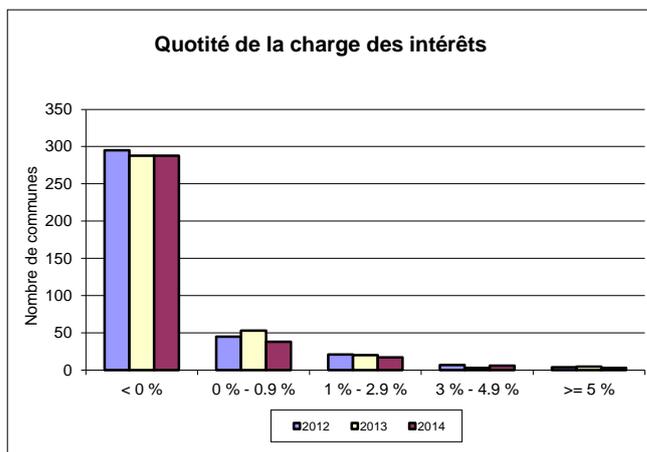
Par rapport à 2013, le total de la quotité d'autofinancement exprimé en francs est en net recul (-27 %).

Cf. carte synoptique 7.

4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a eu tendance à reculer ces dernières années. Située à -1,2 pour cent en 2014, elle atteste d'une très faible charge. Le faible niveau des intérêts de la dette se répercute sur cet indicateur.



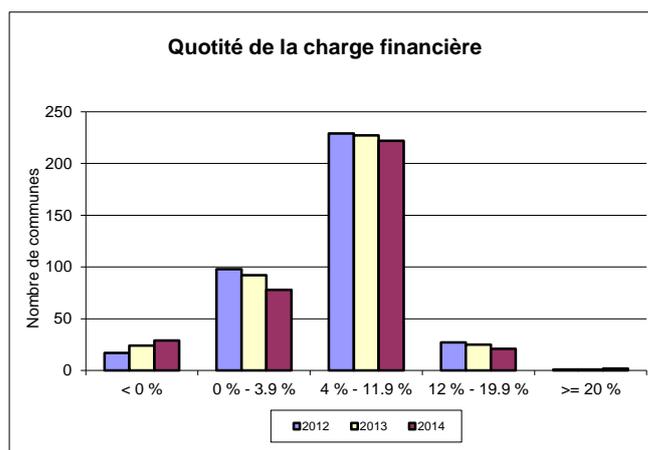
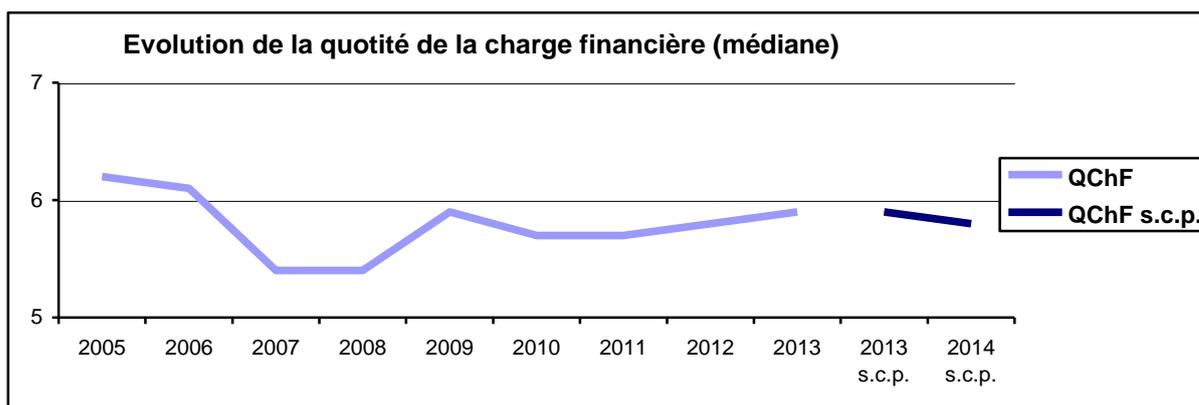


Dans plus de 80 pour cent des communes, la quotité de la charge est très faible (< 0 %). Ces communes sont au nombre de 288, exactement comme en 2013. La catégorie «forte charge» (3 à 5 %) est en progression mais, d'une manière générale, l'évolution est positive.

Cf. carte synoptique 8.

4.2.5 Quotité de la charge financière

La médiane de la quotité de la charge financière est, en 2014, de 5,8 pour cent, soit – comme ces dernières années – à un niveau moyen. Cet indicateur est calculé compte tenu non plus seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan.

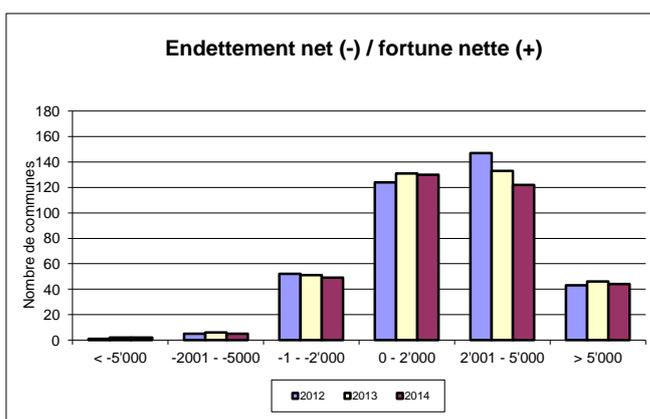
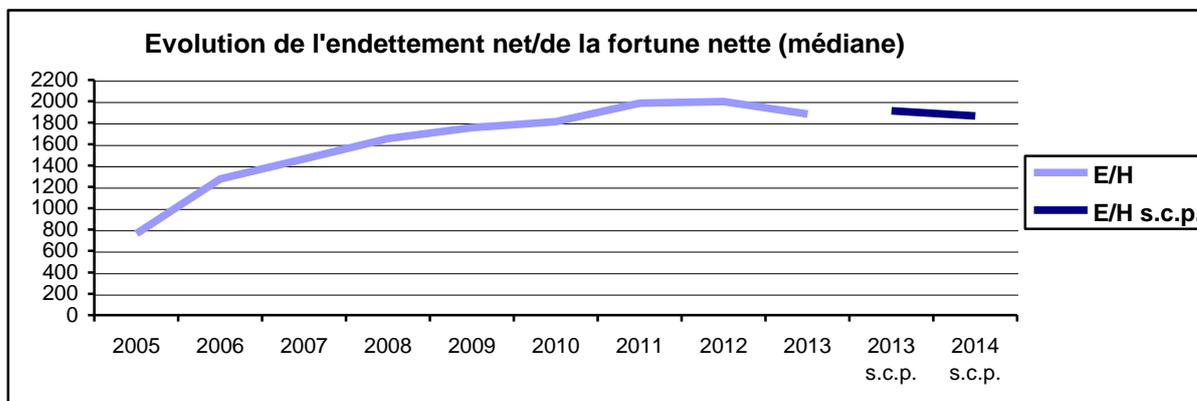


La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes se situe entre 4 et 12 pour cent et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible (< 4 %), a progressé au total, tout comme celui des communes devant faire face à une très forte charge (> 20 %).

Cf. carte synoptique 9.

4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant, après une évolution favorable de plusieurs années, tend à redescendre depuis 2013. En tout état de cause, le patrimoine financier est évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, de sorte qu'une grande réserve est de mise dans l'appréciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1). En 2014, la commune médiane peut se prévaloir d'une fortune nette de 1863 francs ou plus par habitant.

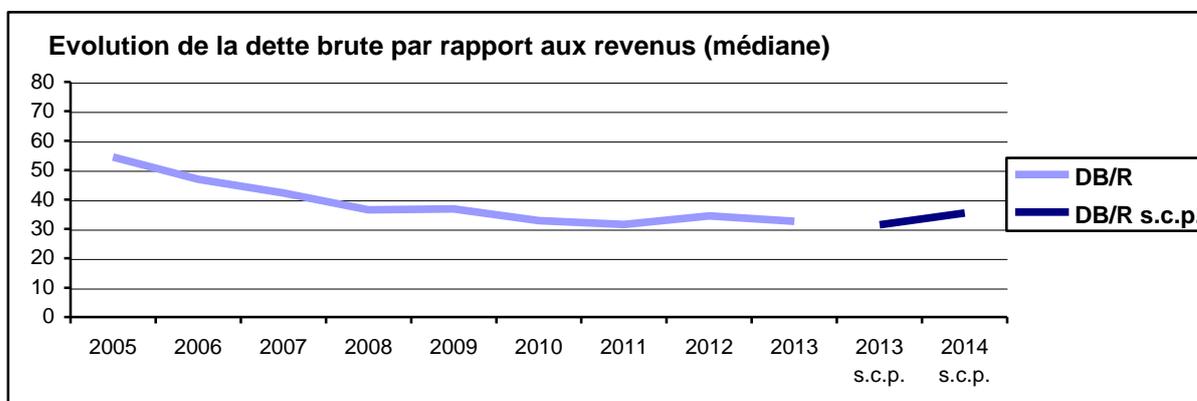


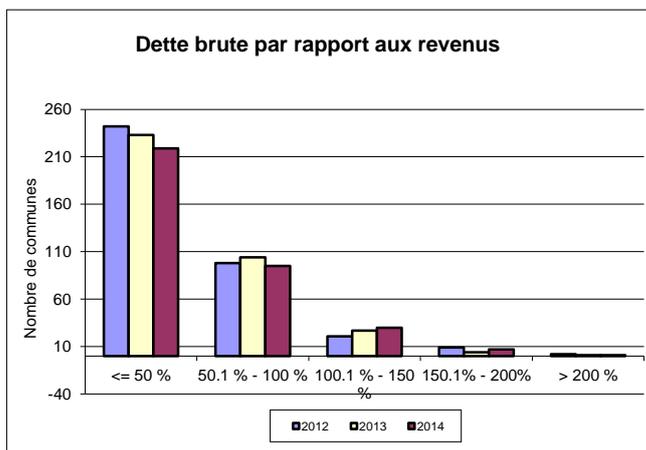
Il ressort de la distribution de fréquence que 84 pour cent des communes disposent d'une fortune nette par habitant. Les 56 autres communes (15,9 %) enregistrent un endettement net par habitant. Celui-ci n'excède toutefois que dans de rares cas 2000 francs par habitant.

Cf. carte synoptique 10.

4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus tend à diminuer au fil des ans même si, en 2014, elle a légèrement augmenté pour se situer à 35,4 pour cent. Cette valeur indique que l'endettement brut par rapport au revenu est à un très bon niveau.



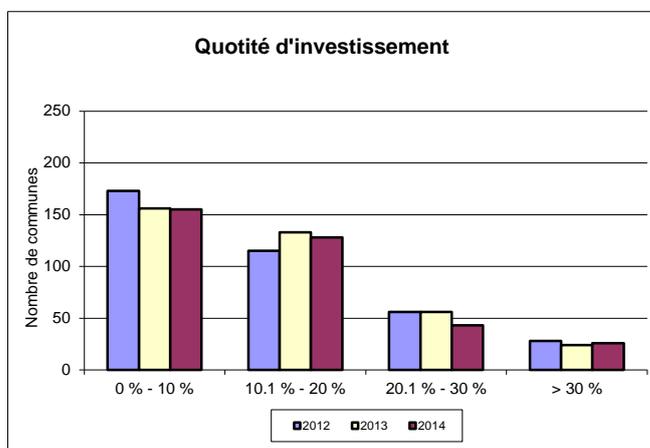
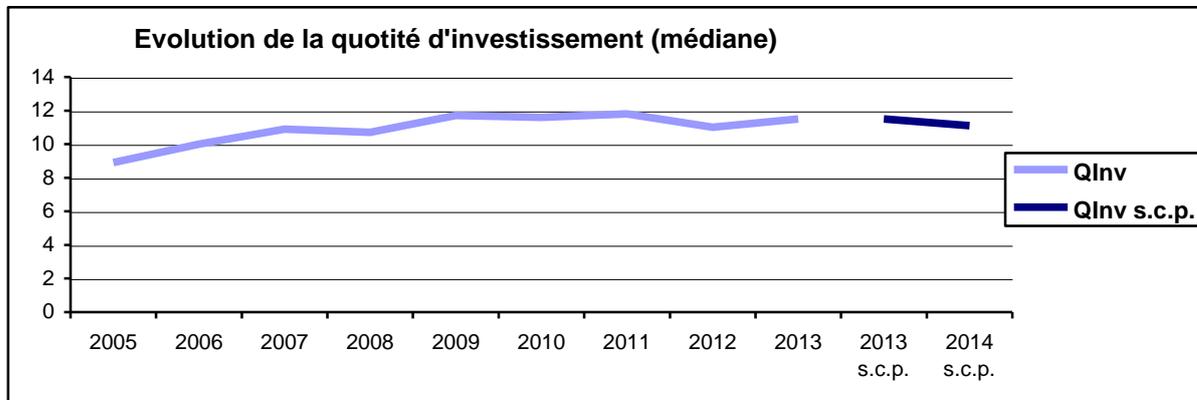


La distribution de fréquence montre que, malgré une tendance en recul, la plupart des communes obtiennent une très bonne valeur de 50 pour cent ou moins. A l'autre extrême, très peu de communes – bien qu'elles soient un peu plus nombreuses en 2014 – enregistrent une valeur qualifiée de mauvaise ou critique, soit supérieure à 150 pour cent. Le nombre de communes se situant dans la fourchette intermédiaire, celles des valeurs considérées comme bonnes (> 50 % à 100 %) ou moyennes (> 100 % à 150 %), est stable.

Cf. carte synoptique 16.

4.2.8 Quotité d'investissement

Depuis 2007, la médiane de la quotité d'investissement est restée légèrement supérieure à la barre de 10 pour cent (11,1 % en 2014). Ainsi, les activités d'investissement de la moitié des communes doivent être qualifiées de moyennes. Il n'en reste pas moins que cette valeur est modeste, puisqu'on ne parle d'activités d'investissement importantes qu'à partir de 20 pour cent. Force est encore de relever que, comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.

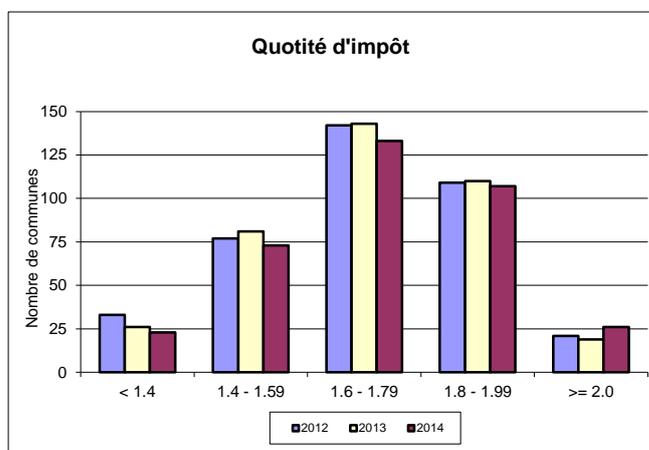
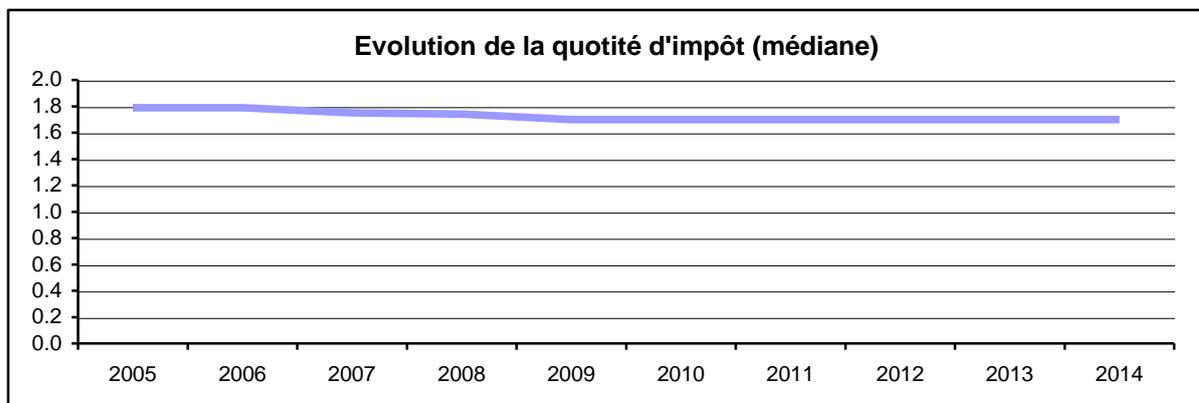


Dans plus de 40 pour cent des communes, la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent. Malgré la prépondérance de cette catégorie, la commune médiane a des activités d'investissement moyennes (entre 10 et 20 %). Un cinquième des collectivités à peine continue à enregistrer une quotité supérieure à 20 pour cent et, partant, à consentir des investissements importants, voire très importants.

Cf. carte synoptique 17.

4.2.9 Quotité d'impôt

En comparaison pluriannuelle, la médiane de la quotité d'impôt tend à diminuer légèrement. Depuis 2009, elle reste située à 1,70. Dans le cas de cet indicateur, toutes les communes bernoises, y compris les communes pilotes, ont été prises en considération.

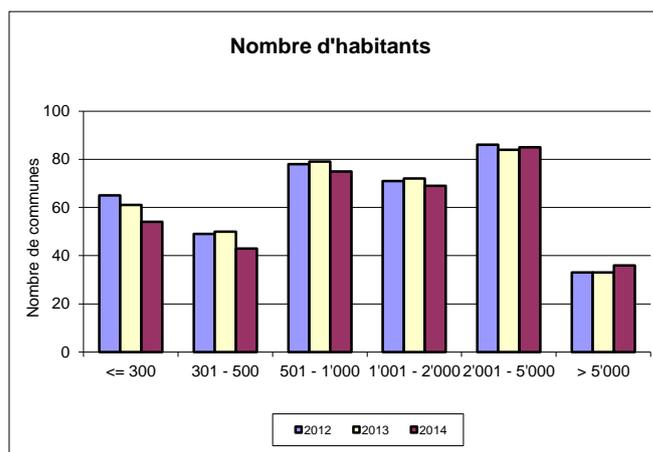
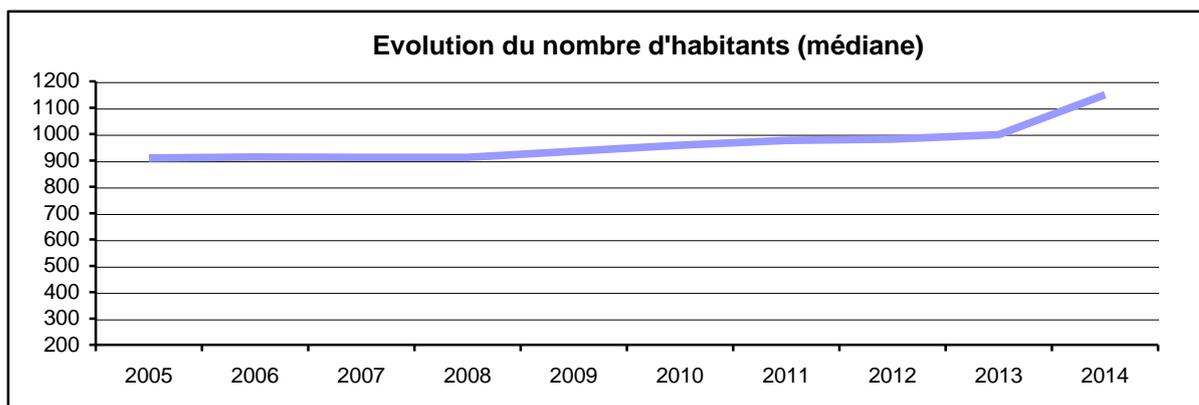


Dans la plupart des communes, soit environ deux tiers d'entre elles, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. Cependant, le nombre de celles dont la quotité d'impôt est de 2 ou plus a sensiblement augmenté, sans incidence sur la médiane, mais avec une hausse de la moyenne à la clé. A l'opposé, on compte de moins en moins de communes dont la quotité d'impôt est inférieure à 1,4.

Cf. carte synoptique 18.

4.2.10 Habitants

Trois records ont été battus en 2014: tout d'abord, la population résidente moyenne a pour la première fois franchi la barre du million d'habitants; ensuite, la médiane du nombre d'habitants par commune – suite à diverses fusions – a dépassé le millier; enfin, le canton compte trois nouvelles communes de plus de 5000 habitants, à savoir Vechigen, Saint-Imier et Jegenstorf. La médiane du nombre d'habitants par commune n'a cessé de progresser ces dernières années, pour atteindre 1149 habitants en 2014. Ce bond en avant est dû à un grand nombre de fusions. En 2014, le canton de Berne compte 1 005 431 habitants (population résidente moyenne), contre 997 101 en 2013. Les données démographiques englobent également celles des communes pilotes.



La distribution de fréquence montre clairement que le nombre de grandes communes de plus de 2000 habitants est en hausse, tandis que celui des petites communes se rétracte. Entre 2000 et 2013, le canton comptait 33 grandes communes de plus de 5000 habitants, mais leur nombre est passé à 36 en 2014. Ces communes sont le lieu de résidence de près de 55 pour cent de la population. A l'opposé, les 172 communes de 1000 habitant au plus ne totalisent que 8,2 pour cent de la population.

Cf. carte synoptique 19.

4.3 Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)

Les communes bernoises sont réparties sur la base des six périmètres définis pour les conférences régionales (l'annexe II indique leur appartenance). Les cartes synoptiques des indicateurs financiers de 2014 sont analysées en fonction d'un tel découpage. Dans ce contexte, le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse permet les constatations suivantes:

- Dans le cas de l'indicateur «**fortune nette/découvert du bilan**» (carte 1), il est à relever qu'une seule commune – située dans le Mittelland – enregistre un découvert du bilan en 2014. En Haute-Argovie, 87 pour cent des communes continuent à disposer de 8 dixièmes de quotité d'impôt de fortune nette ou davantage. Cette région est immédiatement suivie, et c'est une nouveauté, par le Jura bernois, dont 86 pour cent des communes sont dans la même situation. Bien que le **résultat des comptes** (carte 3) soit le plus souvent négatif en 2014, 64 pour cent des communes du Jura bernois et 61 pour cent des communes de l'Oberland oriental peuvent se prévaloir d'un excédent de revenus. S'agissant des **avances aux financements spéciaux** (carte 2), elles restent prédominantes, en 2014, dans les communes de l'Emmental et du Jura bernois.
- Pour ce qui est de l'**autofinancement** (carte 4), les communes qui peuvent se prévaloir, en 2014, d'une valeur très élevée, de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt, sont proportionnellement le plus nombreuses dans l'Oberland oriental.
- Les **investissements nets** (carte 5) se sont montés à plus de 10 dixièmes de quotité d'impôt dans 35 communes. Dans l'Oberland oriental, 29 pour cent des communes ont investi dans une telle mesure. La **quotité d'investissement** (carte 17) révèle par conséquent aussi que, en 2014 comme précédemment, les activités d'investissement sont importantes ou très importantes dans l'Oberland oriental surtout (près de la moitié des communes sont concernées). Il est suivi de la région de Thoun – Oberland occidental (près d'un quart des communes).
- Dans le Jura bernois, 68 pour cent des communes ont un **degré d'autofinancement** (carte 6) supérieur à 100 pour cent. En Haute-Argovie, cette valeur est insuffisante, c'est-à-dire inférieure à 60 pour cent, dans près de 40 pour cent des communes. Dans le Jura bernois et l'Oberland oriental, plus de 40 pour cent des communes disposent en 2014 d'une bonne **quotité d'autofinancement** (carte 7), supérieure à 14 pour cent. A l'inverse, les valeurs insuffisantes sont prépondérantes dans les régions de Biel/Bienne – Seeland et de la Haute-Argovie.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** (carte 8), on relève qu'il n'y a guère de communes devant faire face à une forte charge en 2014; c'est dans le Jura bernois qu'elles sont proportionnellement le plus nombreuses. La proportion la plus élevée de communes dont la **quotité de la charge financière** (carte 9) met en évidence une forte, voire très forte charge se situe dans l'Oberland oriental. Le constat est inverse en Haute-Argovie, où 17 pour cent des communes peuvent se prévaloir d'une charge faible.
- La carte représentant la **fortune nette/l'endettement net par habitant** (carte 10) montre que plus de 80 pour cent des communes de Haute-Argovie disposent, en 2014, d'une **fortune nette** de plus de 2000 francs **par habitant**. Dans toutes les régions, plus de la moitié des communes ont comptabilisé des **dépréciations complémentaires** (carte 11). Ces communes représentent une proportion située entre 55 pour cent (Jura bernois) et 68 pour cent (Emmental).
- En ce qui concerne la **couverture des charges** (carte 12), tant les communes enregistrant une bonne valeur que celles pour lesquelles la situation doit être qualifiée de problématique sont disséminées sur l'ensemble du territoire cantonal en 2014, avec une certaine concentration de cas problématiques en Haute-Argovie. Pour ce qui est de la **charge des intérêts nets** (carte 13), les valeurs sont basses partout et l'on trouve même des communes ne devant faire face à aucune charge. S'agissant de la **maîtrise des dépenses courantes** (carte 14), de très nombreuses communes affichent de bonnes valeurs, en particulier dans les régions de Biel/Bienne – Seeland

et de Berne – Mittelland; par contre, la situation est fréquemment mauvaise (valeurs excédant 4 %) en Haute-Argovie et dans le Jura bernois.

- En 2014, sur les 8 communes dont la **dette brute par rapport aux revenus** (carte 16) est à un niveau qualifié de mauvais ou de critique, 3 sont situées dans la région de Biel/Bienne – Seeland et 3 autres dans celle de Berne – Mittelland.
- Dans le Jura bernois, en 2014, un quart des communes ont une **quotité d'impôt** (carte 18) d'au moins 2,0. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (inférieure à 1,6), elles restent avant tout situées dans les régions de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie.
- Le Jura bernois continue à comprendre la proportion la plus élevée de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est avant tout dans les régions de Berne – Mittelland et de Thoune – Oberland occidental que se situent les plus grandes communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).
- Les communes touristiques se situent uniquement dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne – Mittelland et de Biel/Bienne – Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2014 et a été publiée en mars 2016¹. Les communes des cantons d'Argovie, d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Glaris, de Nidwald, d'Obwald et d'Uri ont déjà introduit le MCH2 sur l'ensemble de leur territoire². Dans le canton de Berne, 10 communes pilotes sont, dans un premier temps, passées au MCH2 en 2014. Elles n'ont pas été prises en considération dans le calcul des indicateurs.

Sur le plan intercantonal, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau. La comparaison avec les moyennes³ calculées pour les autres cantons en 2014 révèle ce qui suit:

- Avec un **degré d'autofinancement** de 85,3 pour cent, les communes du canton de Berne se trouvent dans le milieu du classement. La médiane de tous les cantons se situe à 103,1 pour cent.
- La **quotité d'autofinancement**, de 9,2 pour cent, se situe nettement au-dessous de la valeur médiane, qui est de 10,5 pour cent. Les valeurs inférieures à 10 sont mauvaises, tandis que celles qui excèdent 20 sont qualifiées de bonnes. Les communes de 5 cantons affichent des valeurs inférieures à celles des communes bernoises.
- La **quotité de la charge des intérêts**, de -0,8 pour cent, correspond précisément à la médiane intercantonale. Une quotité de la charge des intérêts négative équivaut à une très faible charge. La quotité d'un demi-canton n'est pas connue.
- En comparaison avec les autres cantons, la **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 5,9 pour cent, se situe légèrement au-dessus de la médiane, qui est de 5,8 pour cent. La quotité de la charge financière de 3 cantons n'est pas connue.
- Les communes bernoises peuvent, avec 61,4 pour cent, se prévaloir de bonnes valeurs dans le cas de la **dette brute par rapport aux revenus**. Ces valeurs ne sont inférieures que dans 6 cantons. La médiane est de 87,7 pour cent. Les données d'un canton ne sont pas connues.
- Avec une **quotité d'investissement** de 13,6 pour cent, les communes bernoises font partie de celles qui investissent avec le plus de retenue. La médiane de 14,6 pour cent. Les communes ont moins investi dans 7 cantons. Les données de 2 cantons ne sont pas connues.
- La **fortune nette**, qui se monte à 859 francs par habitant, est plutôt modeste par rapport à la médiane, de 1422 francs. Les communes de 15 cantons atteignent un meilleur résultat alors que dans 10 cantons, le résultat est moins bon. Il se pourrait toutefois que la mise de côté des valeurs des communes pilotes induise un certain biais.

¹ Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 28 / 14.03.2016, www.kkag-cacsfc.ch.

² [http://srs-csppc.ch/srscsppc.nsf/webvwFichier/E691B4E4A149CDC1C125757600376799/\\$FILE/SRS-CSPCP+Übersicht+Einführung+HRM2+2015-12.pdf](http://srs-csppc.ch/srscsppc.nsf/webvwFichier/E691B4E4A149CDC1C125757600376799/$FILE/SRS-CSPCP+Übersicht+Einführung+HRM2+2015-12.pdf); document plus complet en allemand: [http://www.srs-csppc.ch/srscsppc.nsf/webvwFichier/076FDFA953AD04E3C12575EC004D7099/\\$FILE/SRS-CSPCP+Zusammenstellung+Einführung+HRM2_nach+Kantonen+2015-12.pdf](http://www.srs-csppc.ch/srscsppc.nsf/webvwFichier/076FDFA953AD04E3C12575EC004D7099/$FILE/SRS-CSPCP+Zusammenstellung+Einführung+HRM2_nach+Kantonen+2015-12.pdf).

³ Contrairement à la démarche adoptée au chapitre 4.2, ce sont les moyennes qui sont comparées en l'espèce.

5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

En 2014, 10 communes pilotes ont introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) de manière anticipée. Leurs données, faute d'être comparables à celles des autres communes encore sous le régime du MCH1, n'ont pas été prises en considération dans le présent rapport. Elles ont par ailleurs été déduites des comptes annuels de 2013 afin qu'elles ne faussent pas les comparaisons sur deux ans. Cette mise de côté n'est pas spécifiquement rappelée, sauf dans les tableaux de données où figure la mention «s.c.p.», signifiant «sans les communes pilotes». Seules quelques informations sont également valables pour les communes pilotes, ce que le commentaire précise à chaque fois.

En conséquence, les 10 communes pilotes figurent en gris sur les cartes cantonales.

Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer les six indicateurs financiers harmonisés introduits par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 1987 et en 2005:

- Carte 6 Degré d'autofinancement
- Carte 7 Quotité d'autofinancement
- Carte 8 Quotité de la charge des intérêts
- Carte 9 Quotité de la charge financière
- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Bon nombre des autres indicateurs présentés font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises (communes pilotes comprises) équivaut en 2014 à quelque 141,7 millions de francs (134,7 millions de francs en 2013).

Quelques indicateurs ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée «Comparatif 2014 des finances cantonales et communales»:

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette (dettes à moyen et à long terme uniquement)

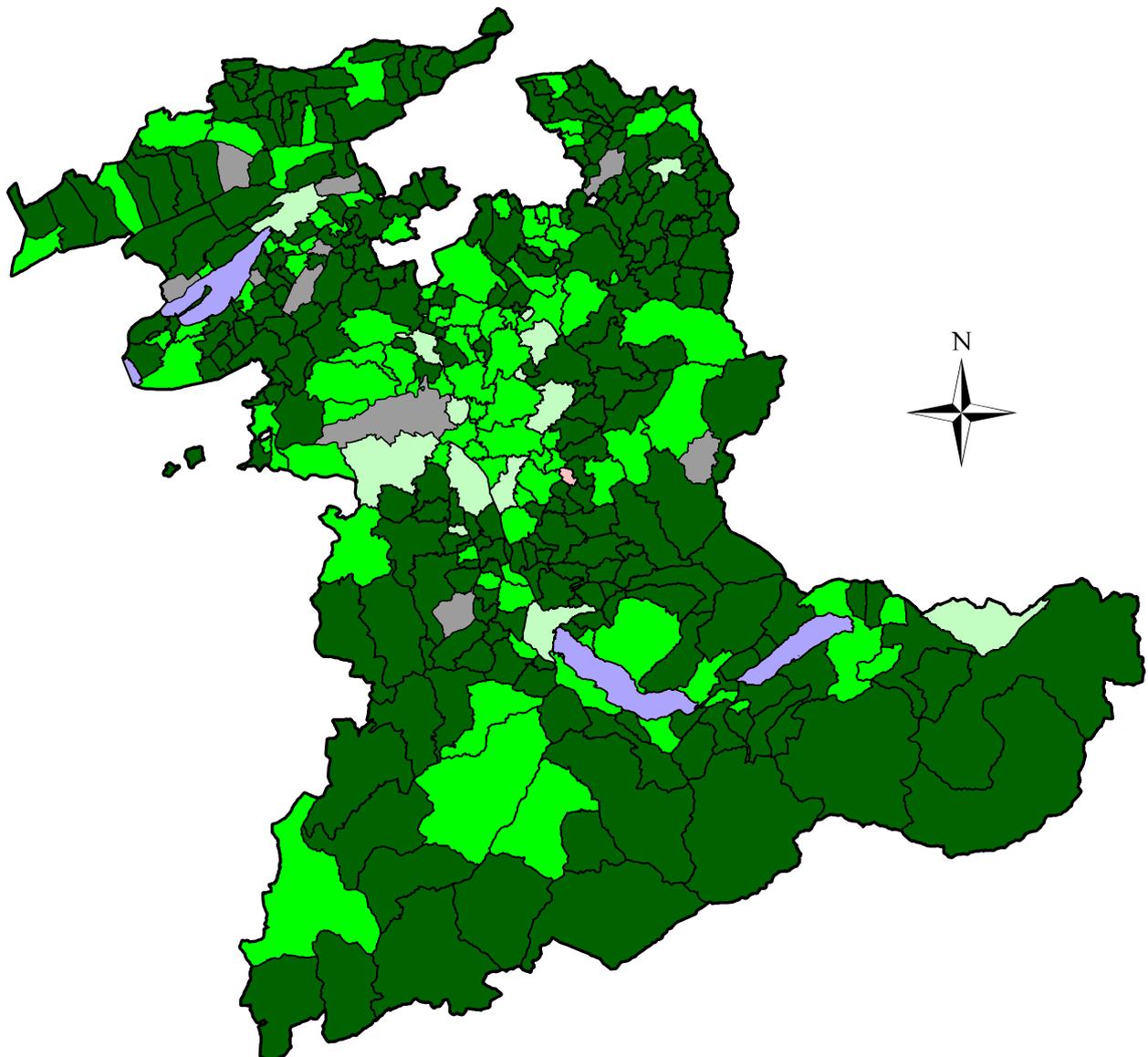
Les valeurs indicatives utilisées pour ces indicateurs proviennent du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2014) de l'IDHEAP⁴.

Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2014 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne, exception faite des communes pilotes, à savoir Berne, Herzogenbuchsee, Kappelen, La Neuveville, Mörigen, Perles, Sonceboz-Sombeval, Studen, Trubschachen et Wattenwil.

⁴ Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie; Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne (2014)

Karte 1 / Carte 1

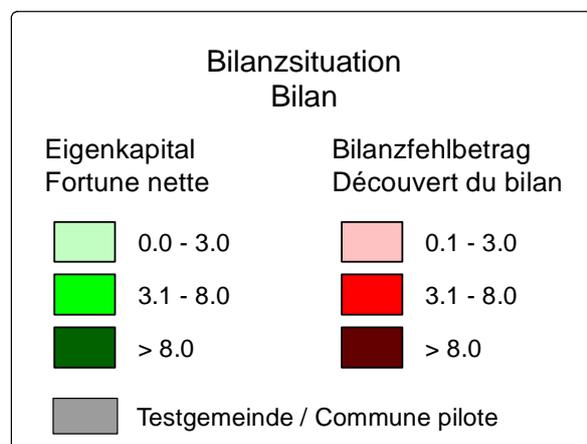
Eigenkapital / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2014 Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 12.5
- Mittelwert/Moyenne: 8.8

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.1 Carte 1: Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

Commentaire

- Une seule commune présente un découvert du bilan à fin 2014 (de 0,1 million de fr.), alors qu'il y en avait encore 3 à fin 2013 (dont les découverts cumulés se montaient à 3,1 millions de fr.). Aucune commune pilote ne comptabilise de découvert du bilan.
- Le compte annuel de 253 communes (72 %) atteste en 2014 d'une fortune nette de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt. En 2013, elles étaient encore au nombre de 274 (74 %).
- Selon leurs comptes annuels de 2014, les communes bernoises disposent d'une fortune nette de 967 millions de francs au total (année précédente: 1010 millions). Ce résultat équivaut à un recul de 43 millions de francs ou de 4,3 pour cent par rapport à 2013.

Médiane et moyenne

- La médiane de la fortune nette a une nouvelle fois quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2014 à 12,5 dixièmes de quotité d'impôt. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2014, d'une importante fortune nette de 12,5 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2014, la moyenne se situe à 8,8 dixièmes de quotité d'impôt, légèrement au-dessous de celle de 2013. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant dépasse largement la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que tant la médiane que la moyenne de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt se situent à un niveau élevé.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,8	12,5
Moyenne	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	9,4	8,8

Remarques

- La ville de Berne a entièrement résorbé son découvert du bilan en 2010, et s'est constitué une fortune nette qui, en 2013, a atteint le niveau le plus élevé de toute la période considérée. Elle n'en continue pas moins d'influencer sensiblement la moyenne, comme en attestent les chiffres de 2013, avec ou sans les communes pilotes.
- Les postes «Fortune nette» et «Découvert» du bilan sont fortement influencés par la retenue dont il est fait preuve, dans le canton de Berne, lors de l'appréciation des immeubles du patrimoine financier (principe du prix d'acquisition même pour les immeubles en possession de la commune depuis longtemps).

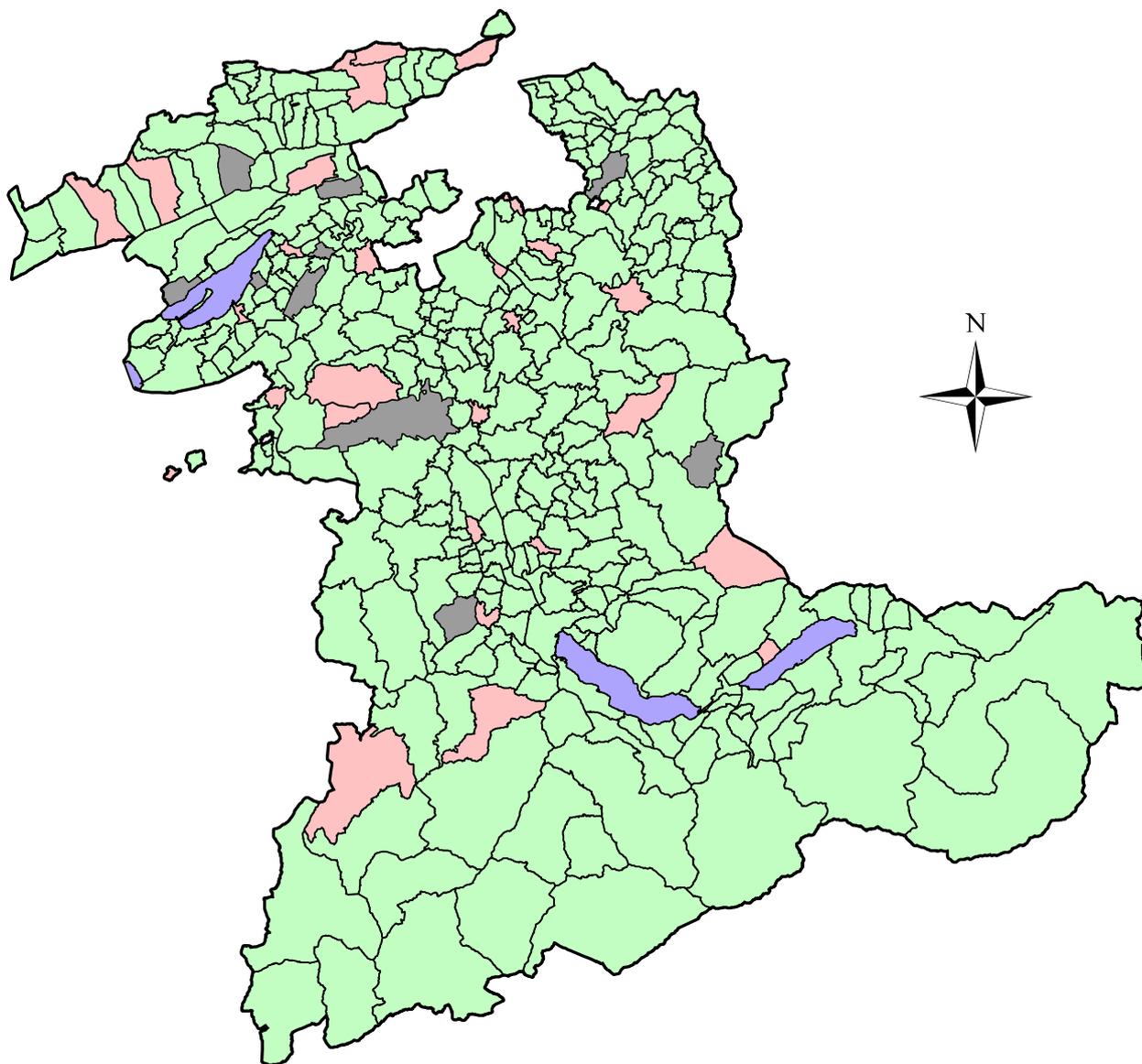
Formule de calcul

Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

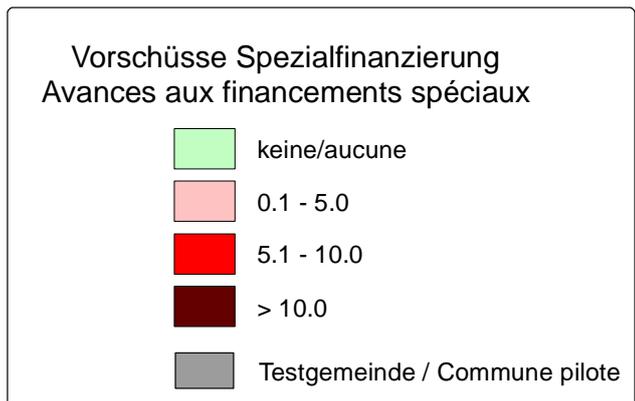
Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2014 Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.0
- Mittelwert/Moyenne: 0.0

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

Commentaire

- Fin 2014, aucune commune n'enregistre des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 1).
- Fin 2014, les comptes de 28 communes (année précédente: 33) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- En 2014, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 1,5 million de francs au total (année précédente: 1,6 million de fr.) (cf. remarques).
- Fin 2014, les comptes de 91 pour cent des communes bernoises, soit de 324 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur.
- Fin 2014, la moyenne se situe, comme la médiane, à 0,0 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est très peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison pluriannuelle ne révèle aucun changement notoire.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarques

- Jusqu'en 2010, une avance de la ville de Berne dans le domaine des déchets n'avait pas été prise en considération dans les évaluations.
- L'une des communes pilotes enregistre des avances à des financements spéciaux d'un montant de 86 721 francs en 2014. Tel était également le cas d'une autre commune pilote en 2013, pour un montant de 68 265 francs.

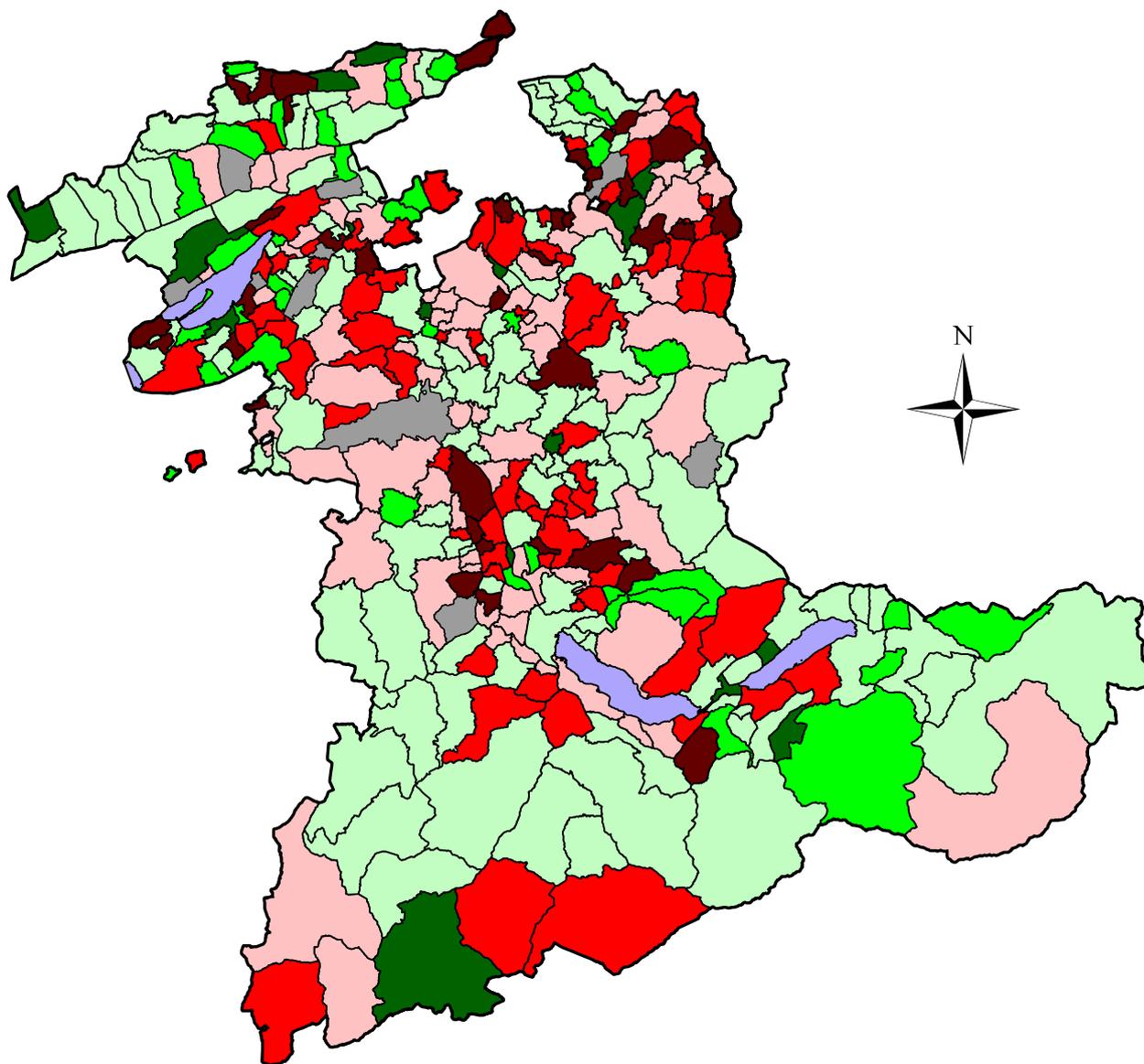
Formule de calcul

Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

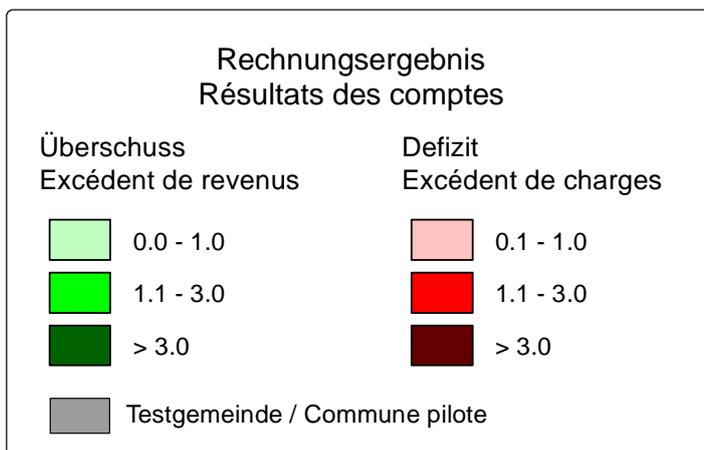
Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2014
Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -0.1
- Mittelwert/Moyenne: -0.4

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Commentaire

- Les comptes de 147 communes (année précédente: 158) se sont soldés positivement et ceux de 41 communes (année précédente: 28), de manière équilibrée en 2014.
- 185 communes enregistrent un excédent de charges en 2014, contre 196 l'année précédente. Dans 39 d'entre elles, cet excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 54).
- Le résultat des comptes de l'ensemble des communes bernoises est de -46,7 millions de francs, (année précédente: -46,6 millions).

Médiane et moyenne

- La médiane atteint -11 101 francs en 2014 (année précédente: -24 658).
- Exprimée en dixièmes de quotité d'impôt, elle se situe en 2014 à -0,1 dixième de quotité d'impôt, ce qui représente une amélioration.
- La moyenne est de -0,4 dixième de quotité d'impôt en 2014, comme l'année précédente.
- Jusqu'en 2011, les comptes se soldaient en majorité positivement, mais depuis 2012, la tendance s'est inversée.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1
Moyenne	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4

Remarques

- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 165 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que «gains utilisés».
- Avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires, l'excédent de revenus de l'ensemble des communes bernoises est de 119 millions de francs, au lieu de l'excédent de charges précité, de -47 millions de francs.
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires, de 10 459 francs, est positive, contrairement au montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée, à savoir -11 101 francs.
- Sur les 185 communes déficitaires, 101 ont comptabilisé des dépréciations complémentaires; parmi elles, 46 auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 55 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.

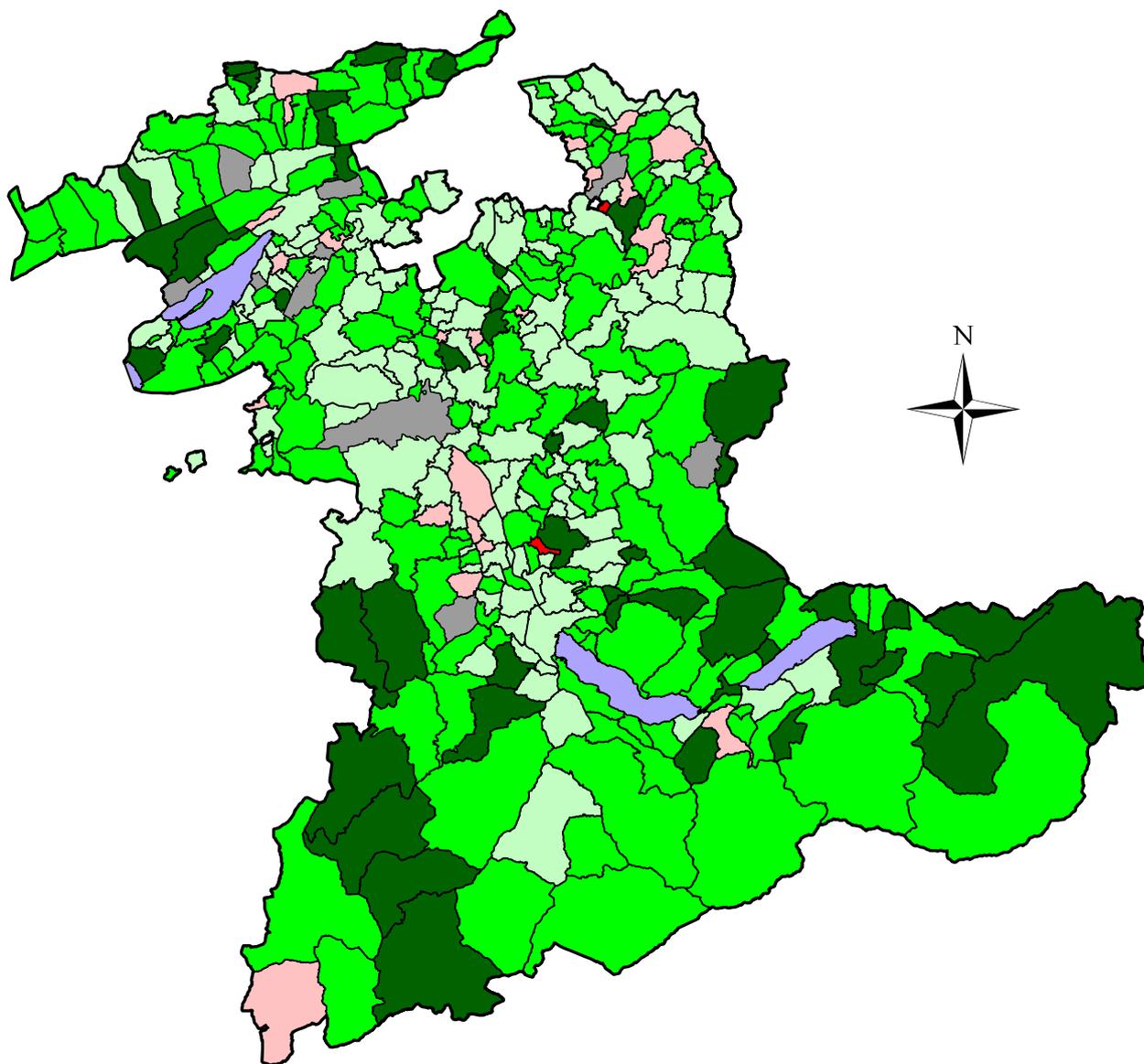
Formule de calcul

Résultats des comptes
(excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 4 / Carte 4

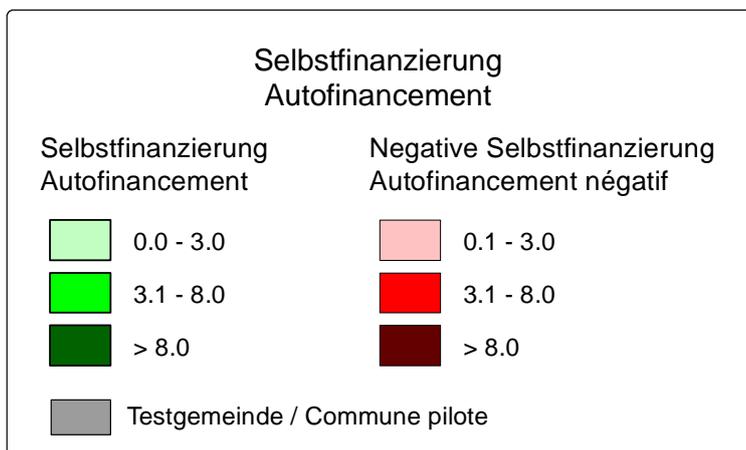
Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2014 Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.5
- Mittelwert/Moyenne: 3.4

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

Commentaire

- En 2014, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 209 communes (année précédente: 211), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- Dans 48 communes (année précédente: 60), l'autofinancement est même supérieur à 8 dixièmes de quotité d'impôt.
- En 2014, l'autofinancement est négatif dans 26 communes (année précédente: 39). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2014 un autofinancement de 380 millions de francs, ce qui correspond à une diminution de quelque 141 millions de francs ou de 27,1 pour cent par rapport à l'année précédente (cf. remarques).

Médiane et moyenne

- La médiane de l'autofinancement en francs a reculé en une année et se monte à 3,5 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a également diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer à 3,4 dixièmes de quotité d'impôt (cf. remarques).
- En comparaison pluriannuelle, la médiane s'est constamment améliorée jusqu'en 2007, et depuis lors, les valeurs oscillent à un bon niveau.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7	3,7	3,5
Moyenne	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6	4,9	3,4

Remarques

- Les attributions aux financements spéciaux sont montés en flèche en 2013 du fait de la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une société indépendante, avec un fort impact sur les valeurs totales et moyennes.

Formule de calcul

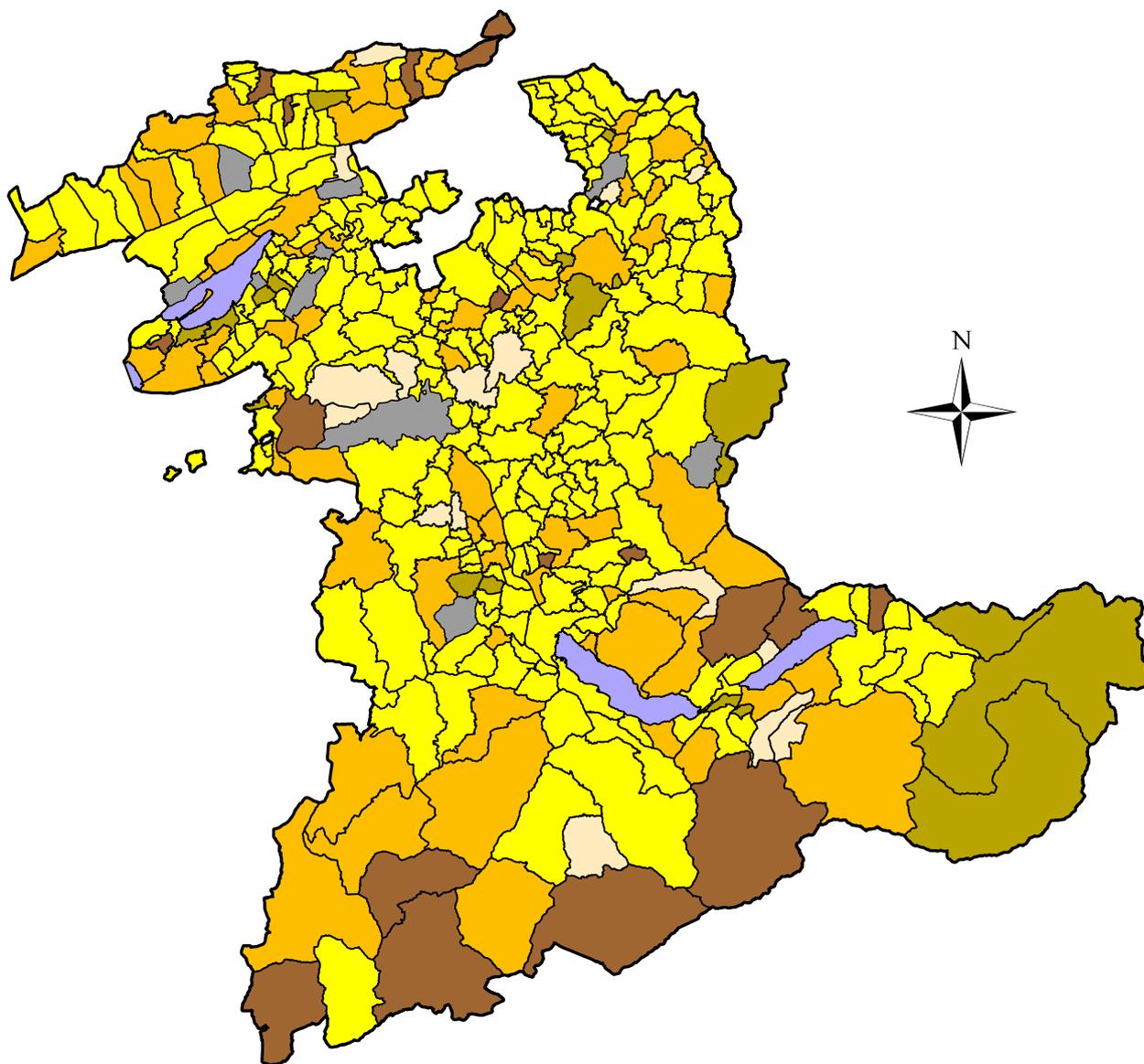
Autofinancement

Dixième de quotité d'impôt

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2014 Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

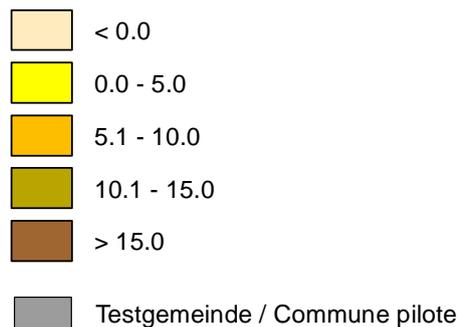


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.0
- Mittelwert/Moyenne: 4.0

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Nettoinvestitionen Investissements nets



5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

Commentaire

- En 2014, 103 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 134). Les investissements nets ont même excédé 10 dixièmes de quotité d'impôt pour 35 d'entre elles (année précédente: 40), voire 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 18 d'entre elles (année précédente: 20).
- En 2014, 17 communes (année précédente: 6) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2014, les investissements nets des communes bernoises sont de quelque 446 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 4 pour cent.

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane est de 3,0 dixièmes de quotité d'impôt, soit une valeur inférieure à celle de l'année précédente.
- Il en va de même de la moyenne, de 4,0 dixièmes de quotité d'impôt (cf. remarques).
- En comparaison pluriannuelle, tant la médiane que la moyenne se situent à un niveau assez élevé en 2013 (cf. remarques).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7	3,8	3,0
Moyenne	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8	4,3	4,0

Remarques

- Les valeurs record de 2013 s'expliquent par la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une société indépendante

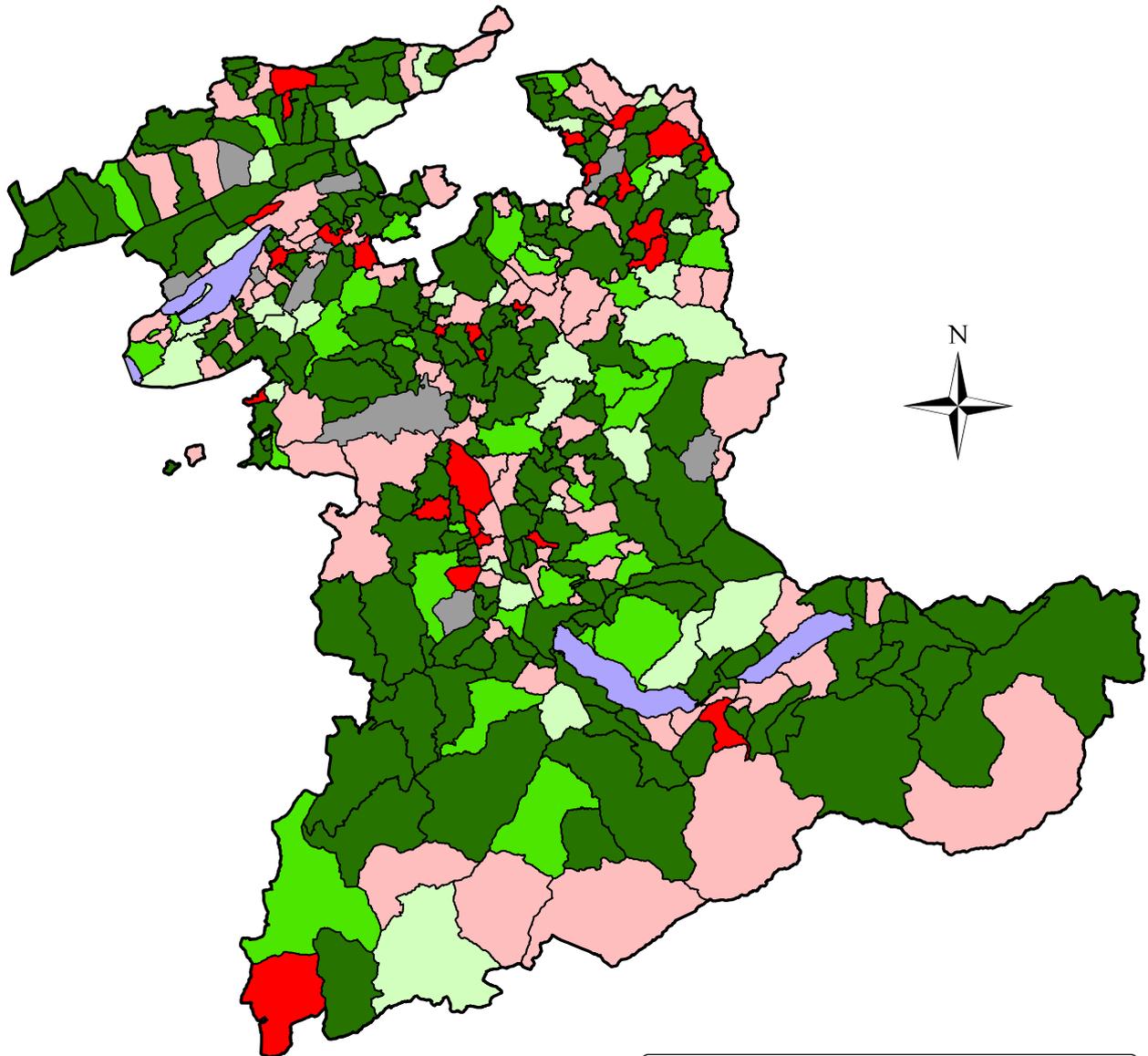
Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

Détails	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 6 / Carte 6

Selbstfinanzierungsgrad 2014 Degré d'autofinancement en 2014

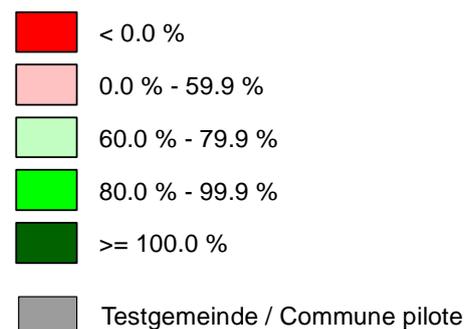


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 100 %
- Mittelwert/Moyenne: 85.3 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsgrad Degré d'autofinancement



5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2014

Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 100 %	très bon
	80 % à 99,9 %	bon
	60 % à 79,9 %	suffisant (à court terme)
	0 % à 59,9 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2014, 180 communes (année précédente: 175) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets ou de rembourser des dettes.
- En 2014, 63 communes (année précédente: 65) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 32 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 27).
- En 2014, le degré d'autofinancement de 83 communes (année précédente: 90) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 26 communes (année précédente: 39), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, l'autofinancement total en francs a reculé de près de 141 millions de francs ou 27 pour cent et atteint 380 millions de francs en 2014, contre 521 millions en 2013; les investissements nets, eux aussi exprimés en francs, ont également diminué (cf. cartes synoptiques 4 et 5).

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane a nettement diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 100 pour cent, elle se situe exactement à la limite entre les bonnes et les très bonnes valeurs.
- La moyenne de 2014 a reculé par rapport à l'année précédente; elle est désormais nettement en deçà du seuil de 100 pour cent (85,3 %).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	92,3	100
Moyenne (%)	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	112,3	85,3

Remarques

- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

Formule de calcul

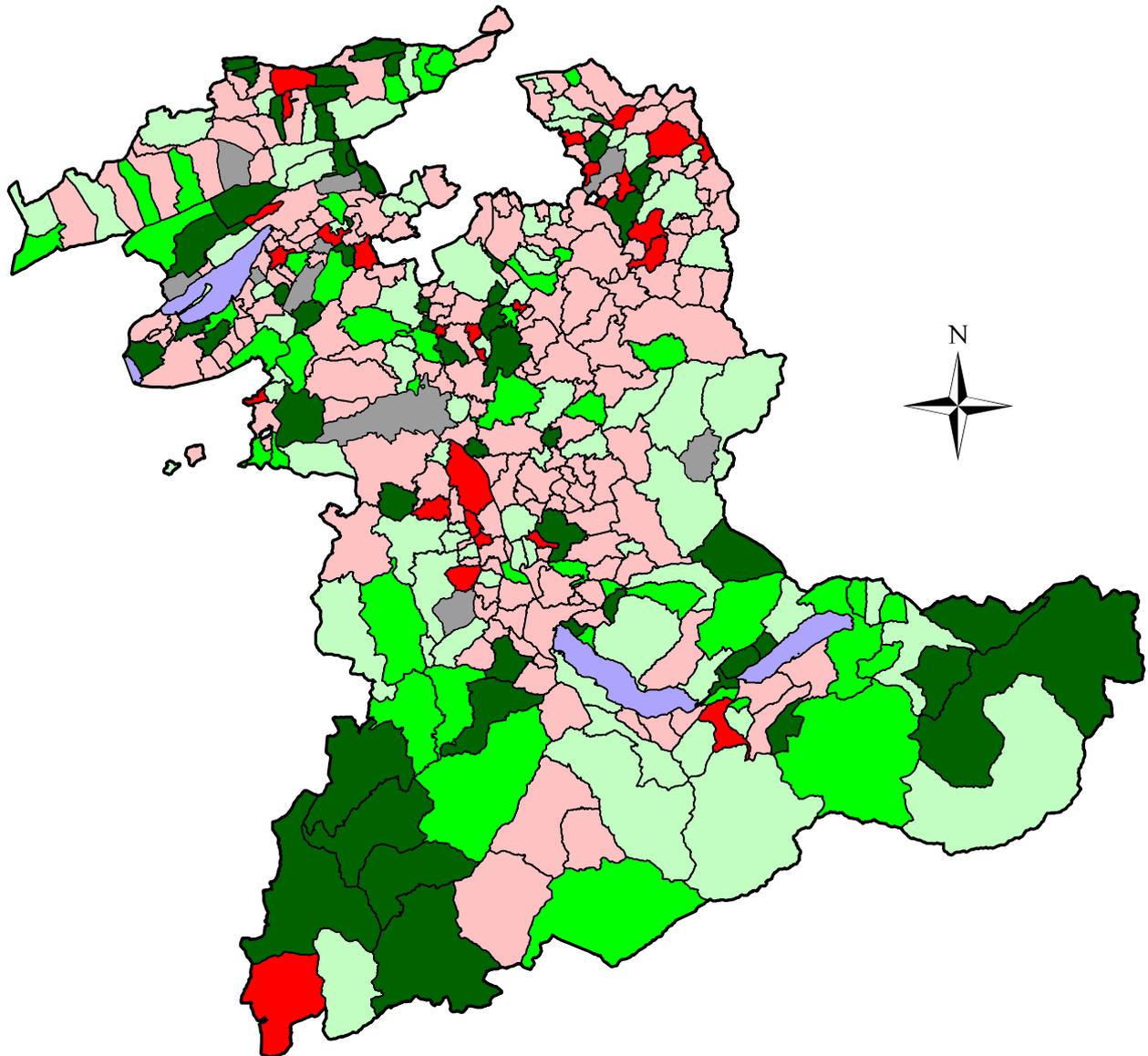
Autofinancement x 100

Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissements nets	 Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 7 / Carte 7

Selbstfinanzierungsanteil 2014 Quotité d'autofinancement en 2014

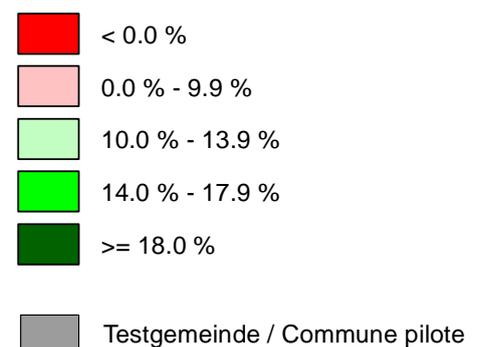


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 9.4 %
- Mittelwert/Moyenne: 9.2 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsanteil Quotité d'autofinancement



5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2014

Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

Commentaire

Valeurs indicatives	≥ 18 %	très bon
	14 % à 17,9 %	bon
	10 % à 13,9 %	suffisant
	0 % à 9,9 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2014, 52 communes (année précédente: 61) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de 18 pour cent ou plus.
- Dans le cas de 112 communes (année précédente: 98), la quotité d'autofinancement est située, en 2014, entre 10 et 18 pour cent, et pour 39 d'entre elles (année précédente: 41), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10 %) pour 162 communes (année précédente: 171). Enfin, 26 communes (année précédente: 39) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2013, l'autofinancement en francs a diminué de 27,1 pour cent en 2014. Il n'en reste pas moins que la quotité d'autofinancement peut fortement varier d'une année à l'autre du fait qu'elle est largement influencée par le résultat du compte ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements).

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois légèrement augmenté, en 2014, par rapport à l'année précédente; avec un taux de 9,4 pour cent, elle se situe toutefois encore dans la fourchette considérée comme insuffisante.
- La moyenne, de 9,2 pour cent, est en net recul par rapport à l'année précédente et se situe, tout comme la médiane, à un niveau insuffisant.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,1	9,4
Moyenne (%)	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	12,3	9,2

Remarques

- Aucune.

Formule de calcul

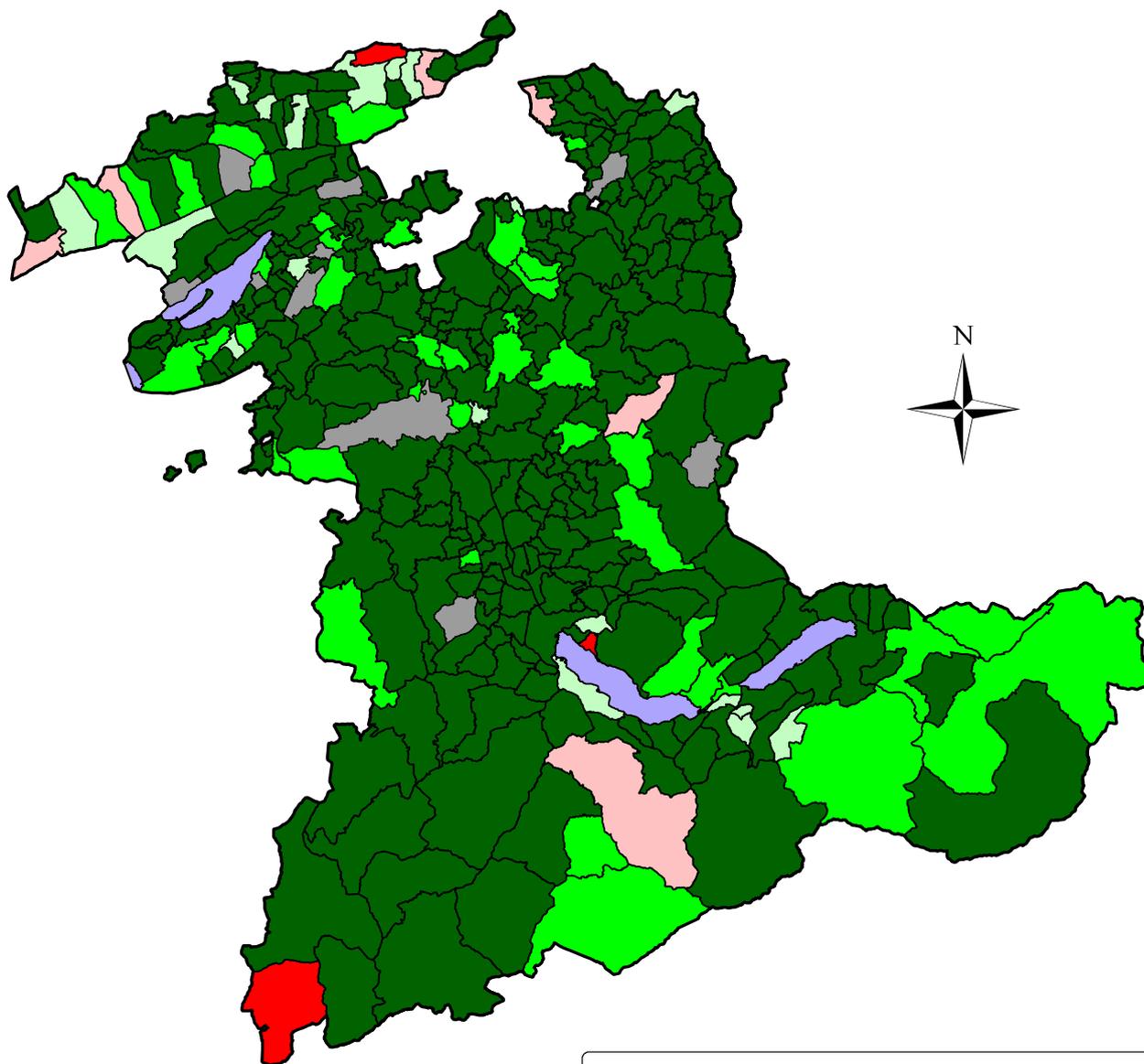
Autofinancement x 100

Revenu

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 8 / Carte 8

Zinsbelastungsanteil 2014 Quotité de la charge des intérêts en 2014

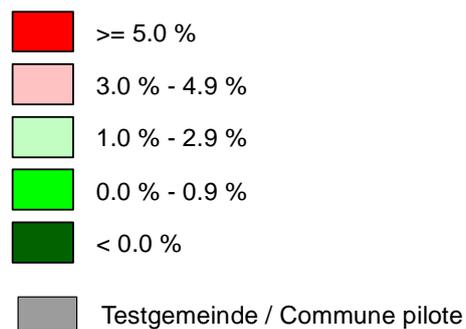


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -1.2%
- Mittelwert/Moyenne: -0.8%

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Zinsbelastungsanteil Quotité de la charge des intérêts



5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2014

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 0,9 %	faible charge
	1 % à 2,9 %	charge moyenne
	3 % à 4,9 %	forte charge
	≥ 5 %	très forte charge

- En 2014, 288 communes (année précédente: 288) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 38 communes (année précédente: 53), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2014, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 17 communes (année précédente: 20).
- En 2014, 9 communes (année précédente: 8) doivent faire face à une forte, voire très forte charge puisqu'elles enregistrent un taux supérieur à 3 pour cent. Le nombre de communes dont la quotité de la charge des intérêts est supérieure à 5 pour cent n'est plus que de 3 (année précédente: 5). Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique.

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane de -1,2 pour cent est inférieure à celle de l'année précédente; elle indique une très faible charge.
- La moyenne de 2014 n'a pas varié par rapport à celle de 2013: le taux de -0,8 pour cent atteste également d'une très faible charge.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane reste située à un très bas niveau. Quant à la moyenne, elle est sujette à de fortes fluctuations (cf. remarques).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2
Moyenne (%)	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8	-0,8

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, tant la charge des intérêts que le revenu ont augmenté et les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part. En tant que commune pilote en 2014, Berne n'est pas prise en considération dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

Formule de calcul

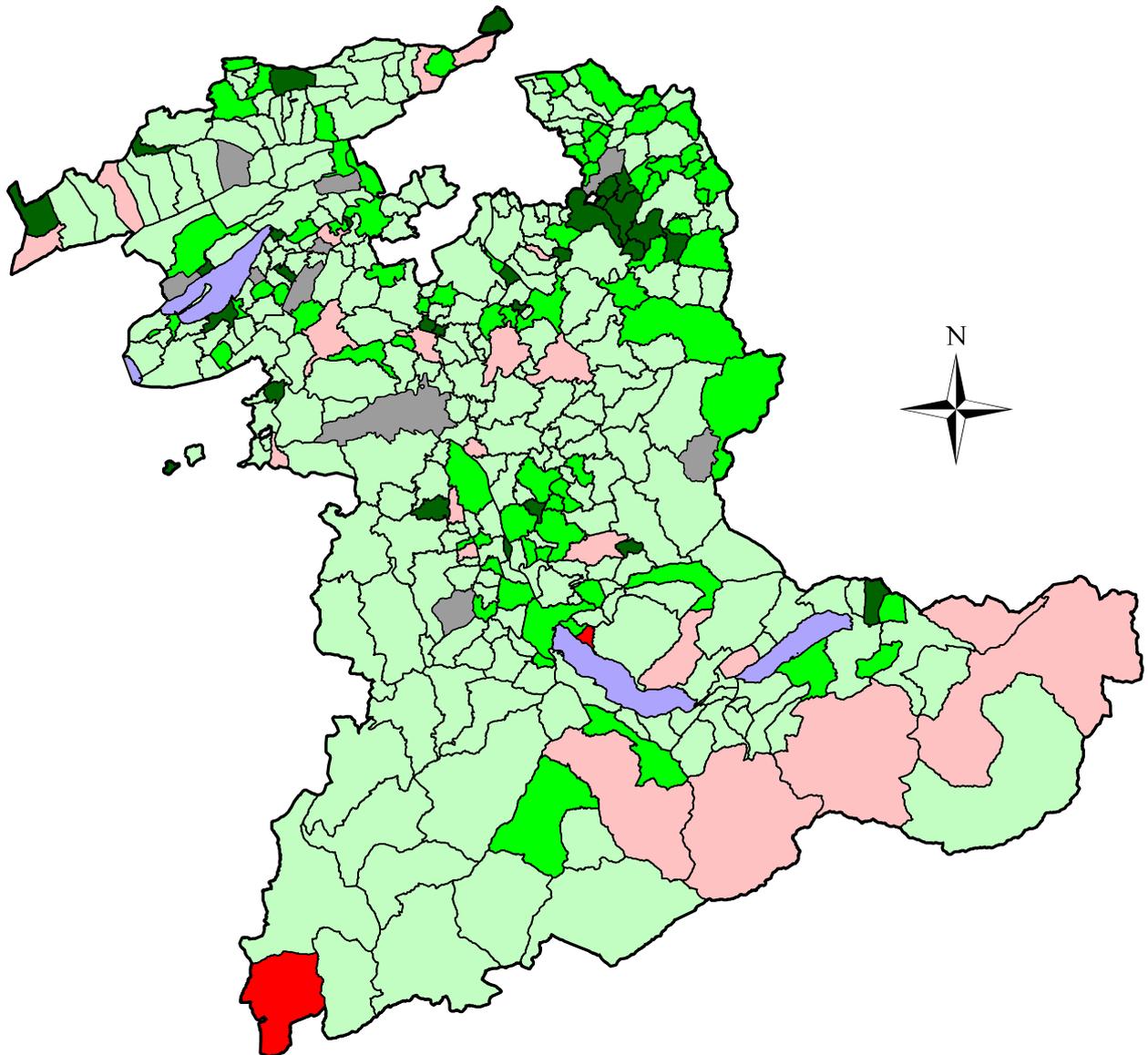
Intérêts nets x 100

Revenu

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 9 / Carte 9

Kapitaldienstanteil 2014 Quotité de la charge financière en 2014

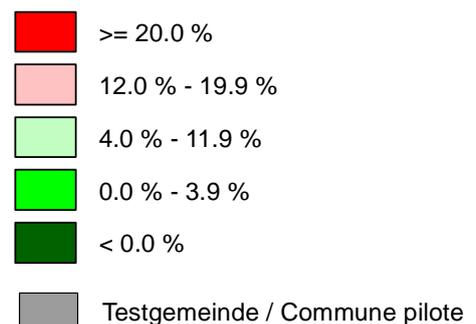


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 5.8 %
- Mittelwert/Moyenne: 5.9 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Kapitaldienstanteil Quotité de la charge financière



5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2014

Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part du revenu qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 3,9 %	faible charge
	4 % à 11,9 %	charge moyenne
	12 % à 19,9 %	forte charge
	≥ 20 %	très forte charge

- Charge très faible ou faible: en 2014, 29 communes (année précédente: 24) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations. Dans le cas de 78 communes (année précédente: 92), la quotité de la charge financière se situe, en 2014, entre 0 et 3,9 pour cent.
- Charge moyenne, oscillant entre 4 et 11,9 pour cent: la plupart des communes, soit 222, se situent en 2014 dans cette catégorie (année précédente: 227).
- Charge forte ou très forte: en 2014, 21 communes (année précédente: 25) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 12 et 19,9 pour cent. Dans deux communes, la quotité de la charge financière, de 20 pour cent ou davantage, doit être qualifiée de très forte. Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs dépréciations, dans la mesure où le niveau élevé de la quotité n'est pas le fait d'un événement unique.
- La charge financière a augmenté en 2014 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 4,9 pour cent.

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane, de 5,8 pour cent, se situe dans la fourchette correspondant à une charge moyenne. Elle est en baisse par rapport à l'année précédente.
- En 2014, la moyenne, de 5,9 pour cent, a augmenté par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière reste stable en comparaison pluriannuelle.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,9	5,8
Moyenne (%)	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,5	5,9

Remarques

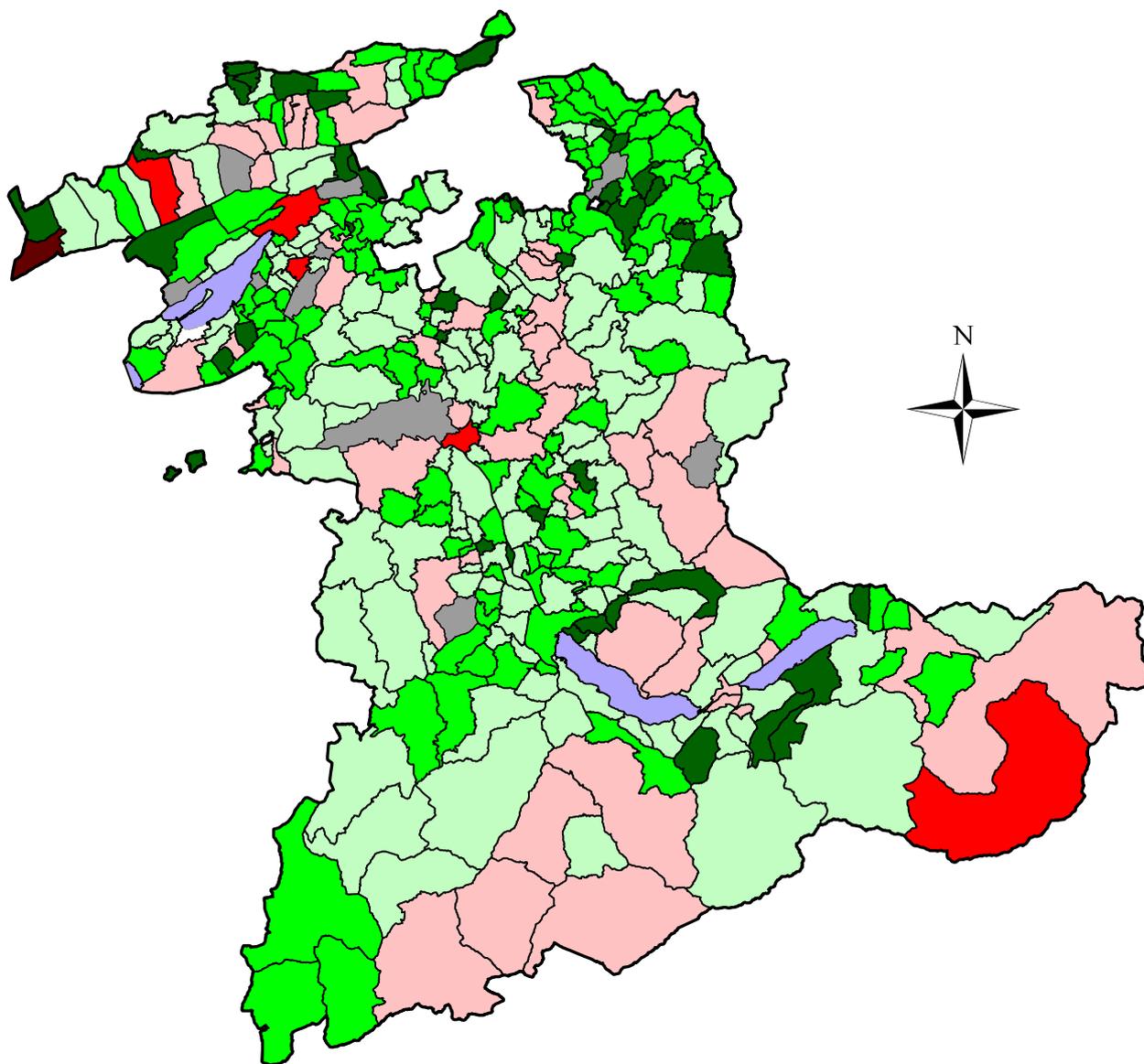
- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial «maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier» ou des écritures comptables en relation avec le calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part. La quotité de la charge financière de Berne s'est sensiblement améliorée à compter de 2011, année à partir de laquelle le découvert du bilan s'est trouvé intégralement amorti. Pour 2013 et 2014, les valeurs de Berne en tant que commune pilote n'ont pas été prises en considération.

Formule de calcul

Charge financière x 100		
Revenu		
Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	- Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	- Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS "maintien de la valeur"	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS "maintien de la valeur"	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	 Revenu	 Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 10 / Carte 10

Nettovermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2014 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1'863
- Mittelwert/Moyenne: 859

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Nettovermögen/Nettoschuld in CHF/Einwohner
Fortune nette/endettement net en CHF/habitant

Nettovermögen
Fortune nette

Nettoschuld
Endettement net

1 - 2'000

1 - 2'000

2'001 - 5'000

2'001 - 5'000

> 5'000

> 5'000

Testgemeinde / Commune pilote

5.10 Carte 10: Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2014

Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard chiffre 2.3.1).

Commentaire

- En 2014, le compte annuel de 296 communes (année précédente: 310) atteste d'une fortune nette par habitant.
- La fortune nette est supérieure à 2000 francs par habitant dans 166 communes (année précédente: 179).
- Il n'en reste pas moins que 56 communes (année précédente: 59) doivent faire face à un endettement net en 2014, dans 5 cas (année précédente: 6) de 2000 à 5000 francs par habitant, et dans 2 cas seulement (année précédente: 2) de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2014 des communes bernoises attestent d'une fortune nette de 731 millions de francs, alors qu'en 2013 encore, cette fortune était de 795 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En francs par habitant, la médiane indique en 2014 une fortune nette de 1863 francs, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2013.
- La moyenne a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente; en 2014, la fortune nette est de 859 francs par habitant.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne sont restées positives, même si la médiane recule depuis 2013.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882	1912	1863
Moyenne	-644	-174	102	247	386	741	923	876	804	943	859

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, et ils ont un fort impact sur la moyenne. En tant que commune pilote en 2014, Berne n'est pas prise en considération dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

Formule de calcul

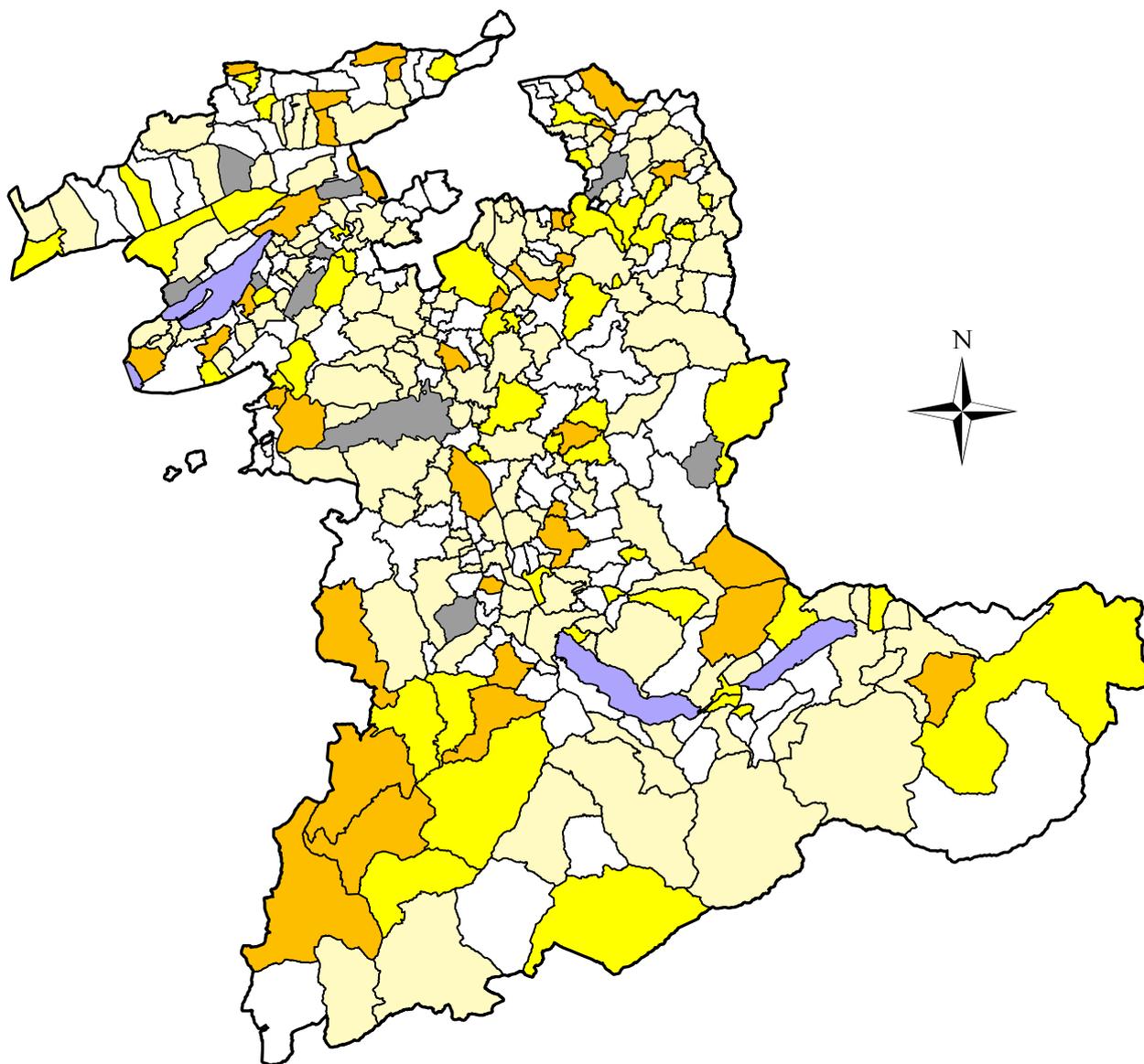
Endettement net

Habitants

Détails	Endettement net	Chapitre du bilan
	+ Patrimoine financier	10
	– Engagements (fonds de tiers)	20

Karte 11 / Carte 11

Übrige Abschreibungen in Steueranlagezehntel 2014 Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.5
- Mittelwert/Moyenne: 1.5

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Übrige Abschreibungen Dépréciations complémentaires

	keine / aucune
	0.1 - 2.0
	2.1 - 4.0
	> 4.0
	Testgemeinde / Commune pilote

5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2014, 225 communes, soit 64 pour cent des communes bernoises, ont comptabilisé des dépréciations complémentaires (année précédente: 62 %).
- Dans 188 communes (année précédente: 203), les dépréciations complémentaires sont inférieures ou égales à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 37 communes (année précédente: 27), des dépréciations complémentaires équivalant à plus de 4 dixièmes de quotité d'impôt ont été comptabilisées.
- En 2014, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant total de 165 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 38 millions de francs ou de 30 pour cent par rapport à l'année précédente (cf. remarques).

Médiane et moyenne

- La médiane de 2014, de 0,5 dixième de quotité d'impôt, est supérieure à celle de 2013.
- En 2014, la moyenne a également augmenté par rapport à l'exercice précédent, et se monte à 1,5 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que depuis 2006, plus de la moitié des communes ont régulièrement comptabilisé d'importantes dépréciations complémentaires. La moyenne n'a que faiblement varié au cours des années examinées.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2	0,2	0,5
Moyenne	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0	1,2	1,5

Remarques

- Les dépréciations complémentaires ont une influence sur les résultats des comptes. Il est également renvoyé aux commentaires de la carte 3 à la page 35.
- Une fois le MCH2 introduit, les dépréciations complémentaires ne seront plus admises. Le MCH2 prévoit certes des amortissements supplémentaires inhérents au système, mais les soumet à une réglementation bien plus stricte que le MCH1. L'augmentation de 30 pour cent du taux de dépréciations complémentaires comptabilisées en 2014 s'explique donc par la perspective de l'introduction du MCH2 au 1^{er} janvier 2016. Les communes ont utilisé la marge de manœuvre dont elles disposaient encore en 2014.

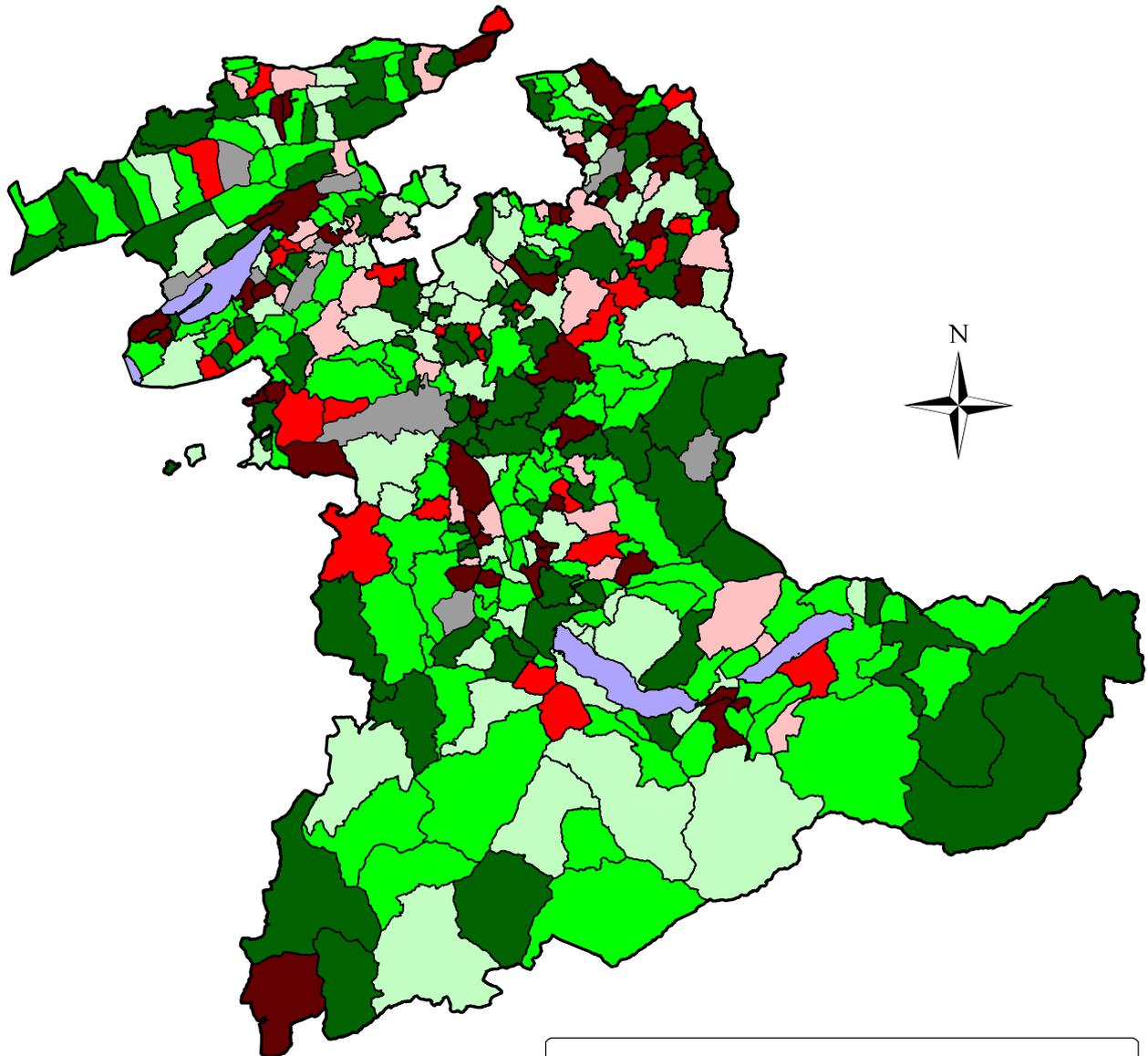
Formule de calcul

Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 12 / Carte 12

Aufwanddeckungsgrad 2014 Couverture des charges en 2014

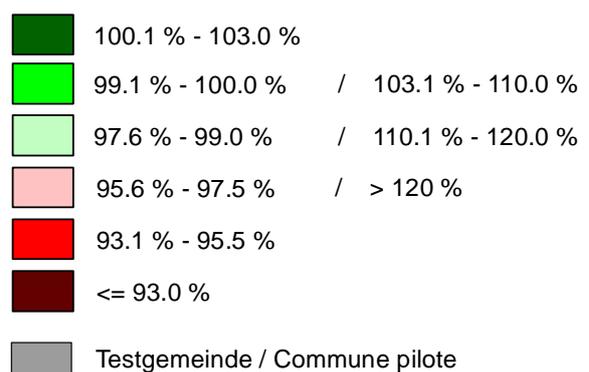


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 100.6 %
- Mittelwert/Moyenne: 99.0 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Aufwanddeckungsgrad Couverture des charges



5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2014

Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes, abstraction faite en particulier des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux.

Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens.

En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

Commentaire

Valeurs indicatives	bon	100,1 % - 103,0 %
99,1 % - 100,0 %	non problématique	103,1 % - 110,0 %
97,6 % - 99,0 %	à surveiller	110,1 % - 120,0 %
95,6 % - 97,5 %	à surveiller de près	> 120,0 %
93,1 % - 95,5 %	problématique	
90,1 % - 93,0 %	très problématique	
≤ 90,0 %	extrêmement problématique	

- En 2014, 81 communes (année précédente: 70) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre > 100 et 103 pour cent.
- 106 communes (année précédente: 115) enregistrent un taux non problématique situé entre 99 et 100 pour cent, ou alors entre > 103 et 110 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 66 communes (année précédente: 58) oscille en 2014 à l'intérieur de fourchettes allant de 97,5 à 99 pour cent et de > 110 à 120 pour cent et doit dès lors être surveillé.
- Les communes dans lesquelles le taux de couverture des charges oscille entre 95,5 et 97,5 pour cent, ou alors est supérieur à 120 pour cent, et doit dès lors être surveillé de près, sont au nombre de 30 en 2014 (année précédente: 45).
- Dans 25 communes (année précédente: 31), le taux de couverture des charges en 2014 doit être qualifié de problématique puisqu'il se situe entre > 93 et 95,5 pour cent.
- Le taux de couverture des charges est inférieur ou égal à 93 pour cent dans 44 communes (année précédente: 50).

Médiane et moyenne

- La médiane est de 100,6 pour cent en 2014, soit dans la fourchette considérée comme bonne.
- Du fait, avant tout, de la faiblesse des revenus, la moyenne est nettement inférieure à celle de l'année précédente; de 99,0 pour cent, elle doit être surveillée.
- Précédemment, cet indicateur s'était toujours situé à un bon niveau ou à un niveau non problématique. En 2014 par contre, il est passé à un niveau légèrement critique.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	103,3	105,0	105,5	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5	100,5	100,6
Moyenne (%)	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7	103,7	99,0

Remarques

- Aucune.

Formule de calcul

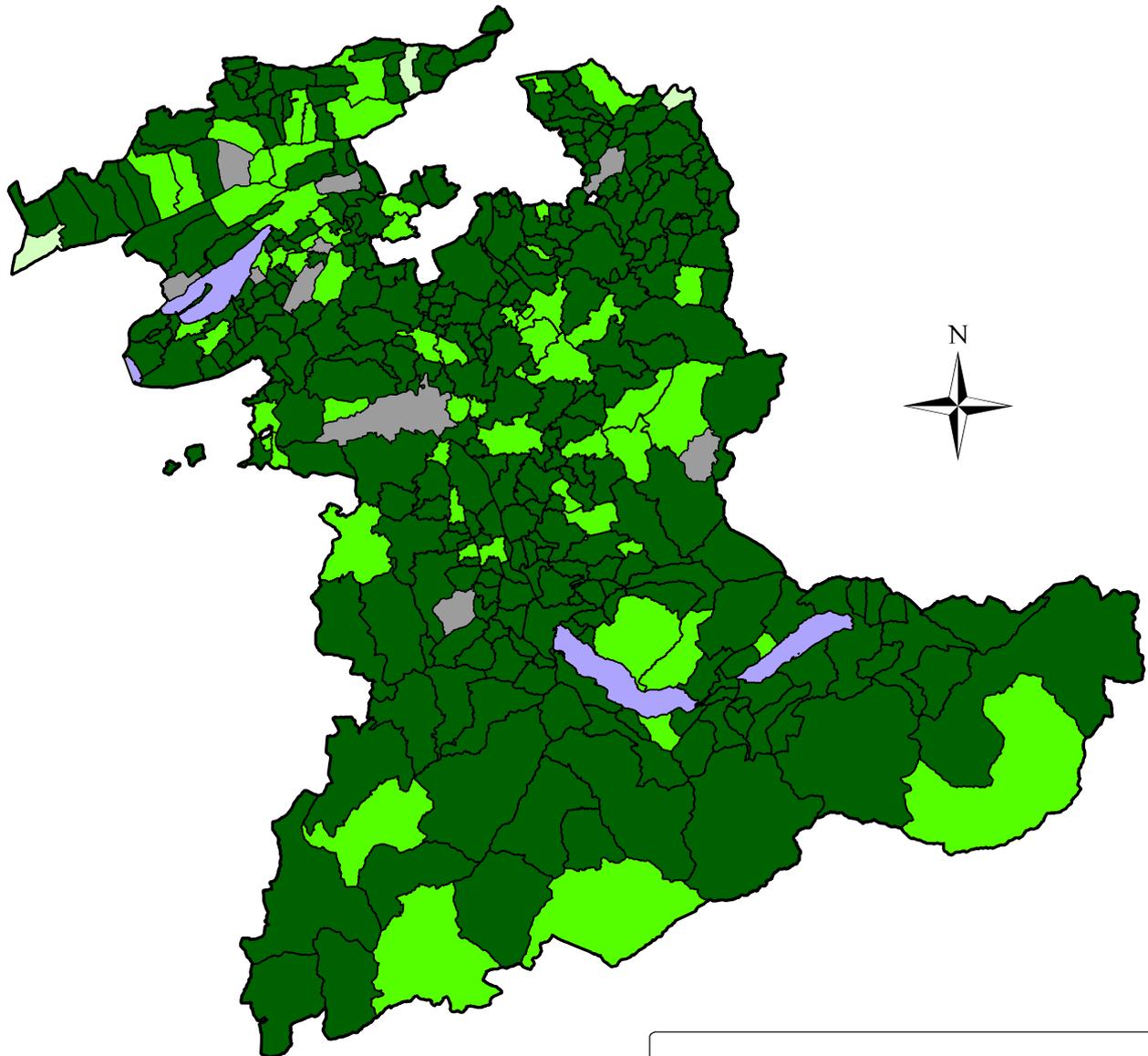
Revenus courants x 100

Charges courantes

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49
	 Charges courantes	 Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 13 / Carte 13

Nettozinsbelastungsanteil 2014 Quotité de la charge des intérêts nets en 2014

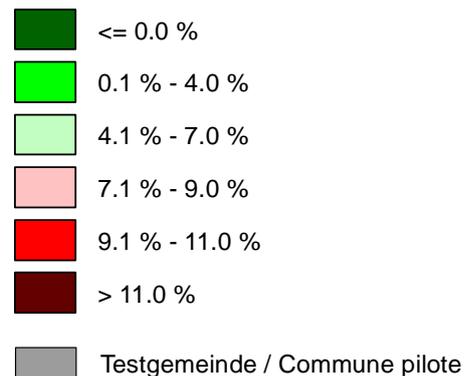


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -1.9 %
- Mittelwert/Moyenne: -1.4 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Nettozinsbelastung Charge des intérêts nets



5.13 Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2014

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0,0 %	aucune charge
	0,1 % à 4,0 %	très faible charge
	4,1 % à 7,0 %	faible charge
	7,1 % à 9,0 %	charge importante
	9,1 % à 11,0 %	forte charge
	11,0 % à 13,0 %	très forte charge
	> 13,0 %	charge excessive

- En 2014, la charge des intérêts nets de la plupart des communes, soit de 288 d'entre elles (année précédente: 299), est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2014, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0 %) sont au nombre de 64 (année précédente: 69).
- Il n'y a aucune commune, en 2014, dans laquelle la charge excéderait 7,0 pour cent et devrait donc être qualifiée d'importante (année précédente: 1).
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a reculé de 0,7 % en 2014, pour se monter à 56,6 millions de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane est restée inchangée, à -1,9 pour cent, en 2014, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises a légèrement reculé en une année; la charge, de -1,4 pour cent, se situe à un bon niveau (cf. remarques).
- Tant la médiane que la moyenne attestent en comparaison pluriannuelle d'une charge très faible, voire inexistante.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9	-1,9	-1,9
Moyenne (%)	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6	-1,6	-1,4

Remarques

- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale – considérablement influencée par les chiffres de cette dernière – d'autre part. En tant que commune pilote en 2014, Berne n'est pas prise en considération dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

Formule de calcul

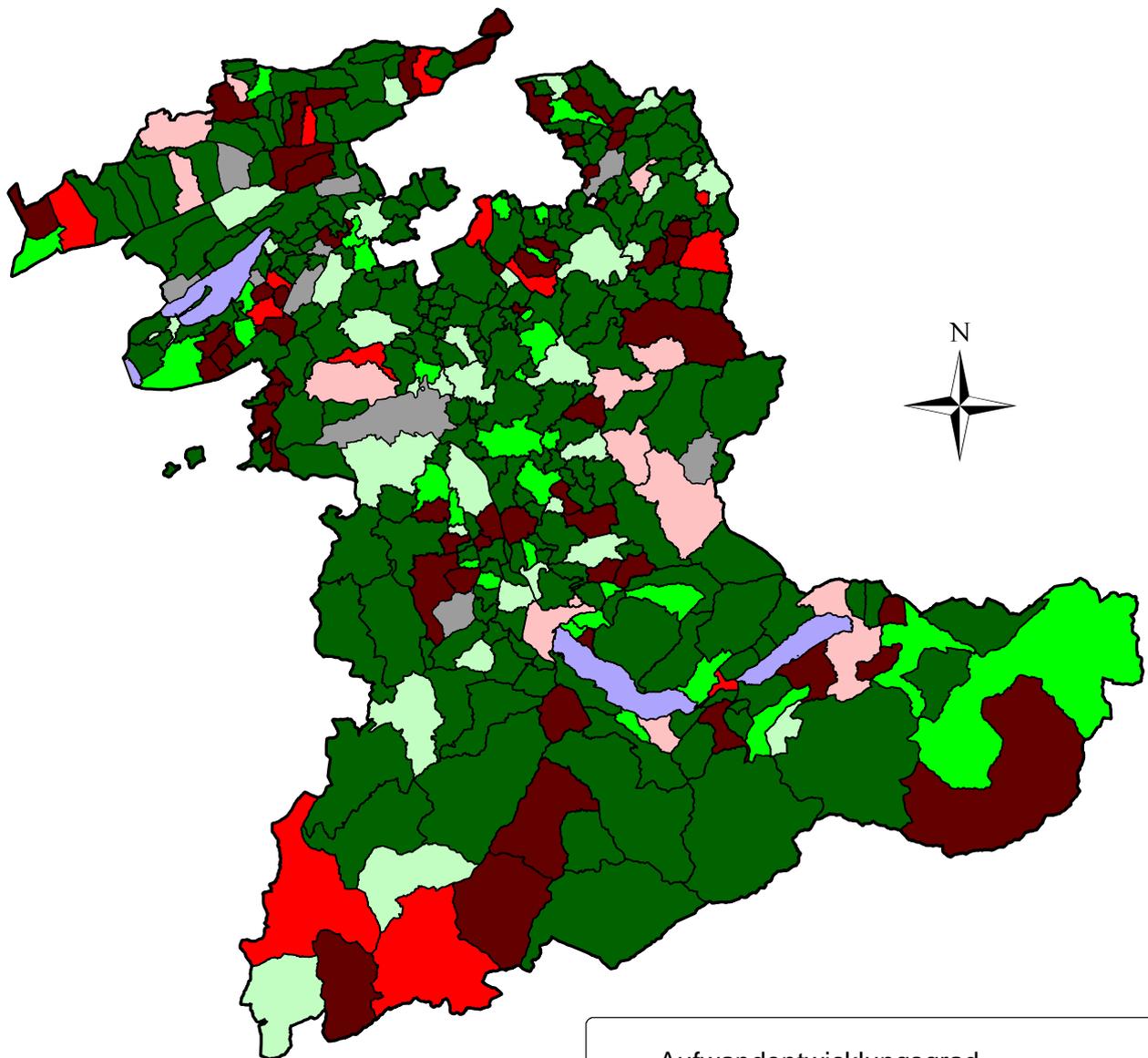
Intérêts, montant net x 100

Recettes fiscales directes

Détails	Intérêts, montant net	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des disponibilités et créances	421
	- Revenus des placements du patrimoine financier	422
	- Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	Recettes fiscales directes	Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

Karte 14 / Carte 14

Aufwandentwicklung pro Einwohner 2014 Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2014

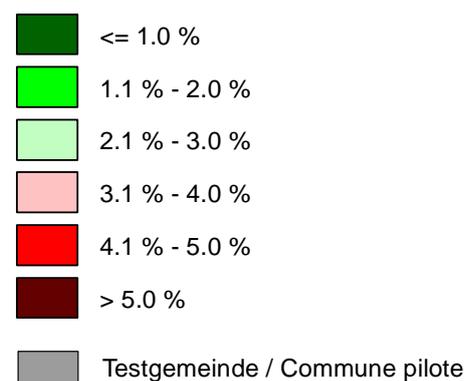


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.1 %
- Mittelwert/Moyenne: 0.5 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Aufwandentwicklungsgrad Maîtrise des dépenses courantes



5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2014

Question examinée

La différence entre les charges au sens strict par habitant de l'exercice considéré et les charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. De même, des événements uniques peuvent avoir de fortes répercussions sur cet indicateur.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées comme les paiements en faveur de la péréquation financière cantonale, etc.).

Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 1,0 %	dépenses très bien maîtrisées
	1,1 % à 2,0 %	dépenses bien maîtrisées
	2,1 % à 3,0 %	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1 % à 4,0 %	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1 % à 5,0 %	dépenses mal maîtrisées
	5,1 % à 6,0 %	dépenses potentiellement non maîtrisées
	> 6,0 %	dépenses non maîtrisées

- 204 communes ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2014 (année précédente: 106), et leurs charges par habitant ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2013. La plupart des communes bernoises ont comptabilisé des charges au sens strict très légèrement supérieures à celles de 2013.
- En 2014, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0 %) dans 59 communes (année précédente: 46).
- Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0 %) dans 30 communes (année précédente: 48).
- Selon les valeurs indicatives, les dépenses sont considérées comme potentiellement non maîtrisées lorsque le taux se situe entre 5,1 et 6,0 pour cent, voire non maîtrisées au-delà de 6,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2014, de respectivement 12 (année précédente: 23) et 47 communes (année précédente: 146) (cf. remarques).
- En 2014, le total des charges du compte de fonctionnement a diminué, sur le plan purement arithmétique, à raison de 1,1 pour cent par rapport à l'année précédente, et se monte à 4,6 milliards de francs. Les dépréciations ont enregistré une hausse marquée (comme expliqué à la page 10), tandis que le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes a reculé de 26,6 pour cent en une année – ce qui s'explique toutefois par la valeur nettement supérieure à la moyenne qui avait été enregistrée en 2013 (cf. aussi page 11 et remarques).
- Entre 2013 et 2014, le total des charges au sens strict a augmenté de 55 millions de francs ou de 1,9 pour cent et atteint 3,7 milliards de francs.
- Par rapport à 2013, le nombre d'habitants a progressé de 0,9 pour cent. En 2014, le canton sans les communes pilotes compte 850 700 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane, de 0,1 pour cent, atteste de dépenses très bien maîtrisées.
- La moyenne, de 0,5 pour cent, se situe elle aussi dans la fourchette des dépenses très bien maîtrisées.

	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	0,3	7,0	4,3	4,3	0,1
Moyenne (%)	-1,4	4,8	1,4	2,7	0,5

Remarques

- Si l'on fait abstraction de la ville de Bienne (effet ponctuel, en 2013, de la transformation d'ESB en une société indépendante) qui, de par sa taille, influe sensiblement sur les valeurs totales, les charges communales n'augmentent que modérément par rapport à l'année précédente. Les dépréciations se situent à un niveau nettement supérieur à celui de 2013, et les attributions aux financements spéciaux ne connaissent qu'une légère hausse.
- L'indicateur est calculé conformément au comparatif des finances cantonales et communales de l'IDHEAP, et plus précisément au rapport sur la méthodologie appliquée (cf. p. 29) dont les valeurs indicatives ont également été reprises.
- L'IDHEAP a modifié les modalités de calcul de l'indicateur en 2011 afin que celui-ci tienne compte de l'évolution démographique: celui-ci mesure désormais la progression des dépenses courantes par habitant. Le rapport sur les finances communales a été adapté en conséquence à partir de l'exercice 2011.
- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les flux financiers entre le canton et les communes s'en trouvent dès lors modifiés. Les répercussions de la révision ainsi que la hausse généralisée des coûts enregistrée pour les tâches que le canton et les communes accomplissent conjointement entraînent en 2012 une majoration sensible des charges au sens strict dans de nombreuses communes bernoises. L'impact sur les résultats de l'indicateur examiné ici est considérable. Or, les changements induits par la révision législative échappent dans une large mesure à l'influence des responsables des finances. De surcroît, les changements touchant simultanément les revenus ne sont pas pris en considération par l'indicateur.

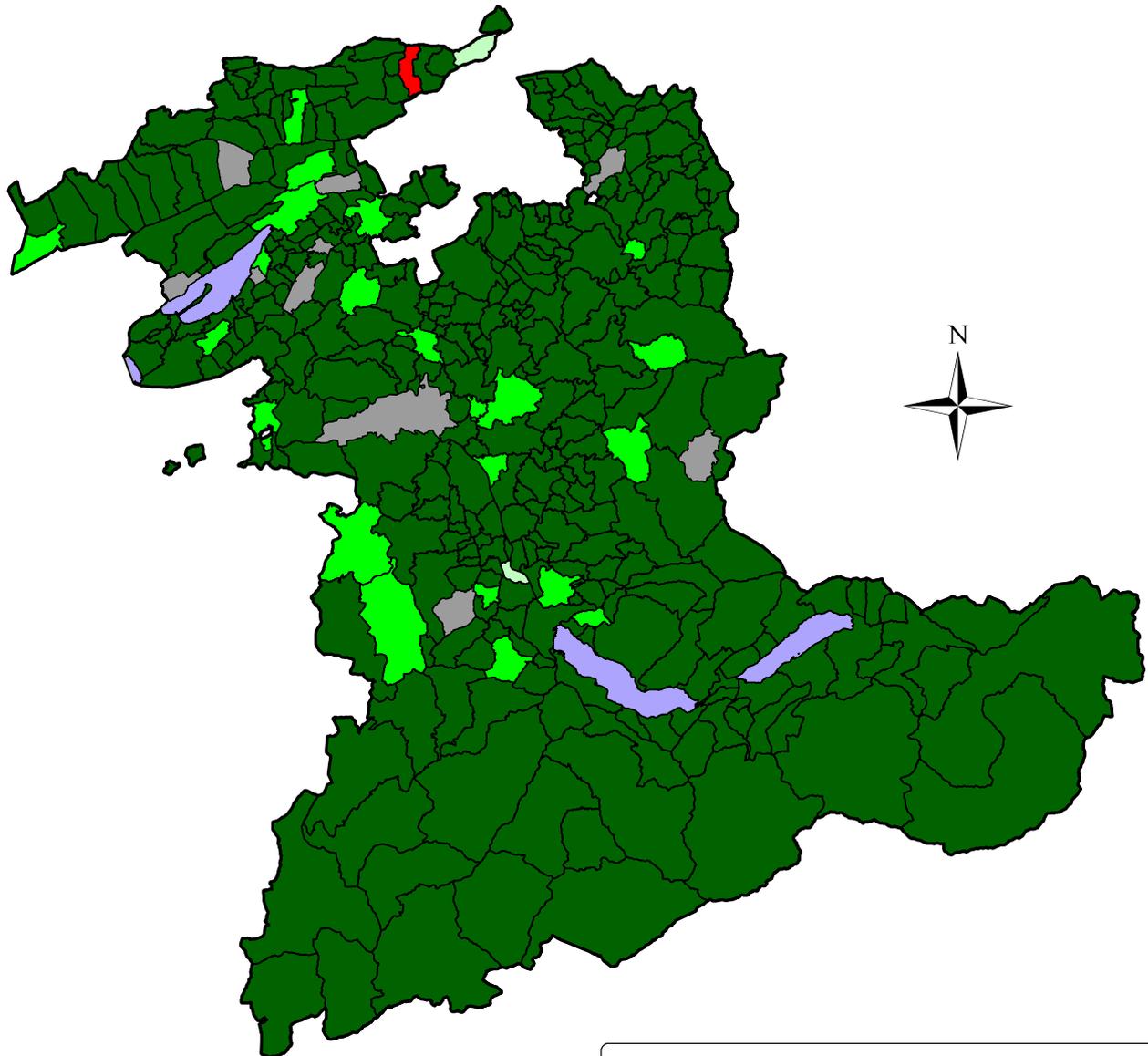
Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict par habitant} - \text{charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Dépréciations	33
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 15 / Carte 15

Durchschnittliche Schuldzinsen 2014 Intérêt moyen de la dette en 2014

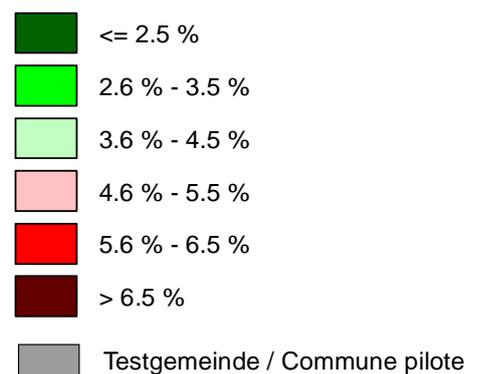


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 2.1 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Durchschnittliche Schuldzinsen Intérêt moyen de la dette



5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2014

Question examinée

Les intérêts passifs des dettes à moyen et à long terme sont exprimés en pour cent des dettes moyennes en question (sans les comptabilités séparées); cet indicateur renseigne sur les conditions auxquelles sont versés, en moyenne, les intérêts des dettes à moyen et à long terme.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 2,5 %	très faible intérêt moyen
	2,6 % à 3,5 %	faible intérêt moyen
	3,6 % à 4,5 %	intérêt moyen acceptable
	4,6 % à 5,5 %	intérêt moyen déjà élevé
	5,6 % à 6,5 %	intérêt moyen potentiellement problématique
	6,6 % à 7,5 %	intérêt moyen excessif
	> 7,5 %	intérêt moyen exorbitant

- En 2014, l'intérêt moyen de la dette de la plupart des communes, soit 324 d'entre elles (année précédente: 327) est inférieur ou égal à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- Il est faible (2,6 à 3,5 %) dans 25 communes (année précédente: 36).
- Il est acceptable (3,6 à 4,5 %) dans 2 autres communes seulement (année précédente: 3).
- En 2014, 1 commune (année précédente: 3) a dû supporter un intérêt important, soit de plus de 4,6 pour cent.

Médiane et moyenne

- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début et celui de la fin de l'exercice) a augmenté de 7,6 pour cent en 2014 par rapport à l'année précédente, et équivaut à 2,3 milliards de francs.
- En 2014, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 1,0 pour cent, ce qui correspond à un très faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2014 a elle aussi reculé par rapport à celle de l'année précédente; avec un taux de 2,1 pour cent, elle peut être qualifiée de très peu élevée.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3	1,3	1,0
Moyenne (%)	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2	2,3	2,1

Remarques

- A partir de 2006, le calcul ne prend plus en considération que les dettes à moyen et à long terme, étant donné que les communes ne peuvent guère influencer les dettes à court terme (p. ex. intérêts rémunérateurs sur les impôts payés en trop) ni les dettes envers les entités particulières (cf. formule de calcul).

Formule de calcul

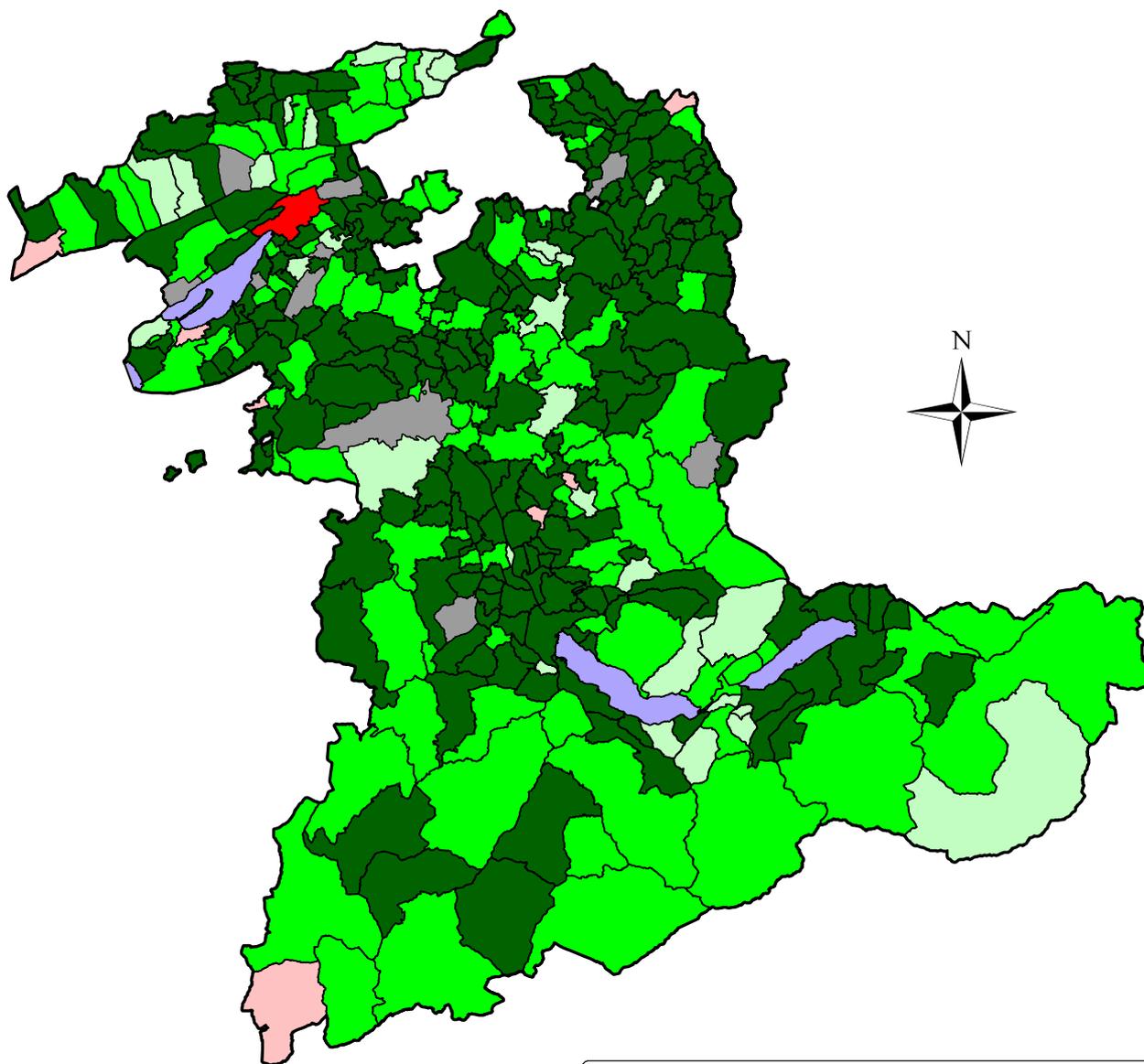
$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}}$$

(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Nature
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [nature 321] ni les dettes envers des entités particulières [nature 323])	322
	Dettes brutes (passif du bilan)	Compte
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [compte 201] ni les dettes envers des entités particulières [compte 203])	202

Karte 16 / Carte 16

Bruttoverschuldungsanteil 2014 Dette brute par rapport aux revenus en 2014

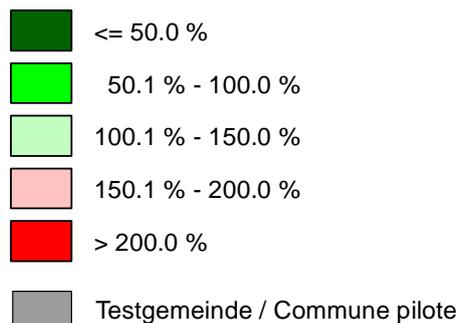


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 35.4 %
- Mittelwert/Moyenne: 61.4 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Bruttoverschuldungsanteil Dette brute par rapport aux revenus



5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2014

Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 50 %	très bon
	50,1 % à 100 %	bon
	100,1 % à 150 %	moyen
	150,1 % à 200 %	mauvais
	> 200 %	critique

- En 2014, 219 communes (année précédente: 233) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de 50 pour cent ou moins.
- 125 communes (année précédente: 131) atteignent en 2014 des valeurs situées entre 50,1 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150,1 et 200 pour cent, sont au nombre de 7 en 2014 (année précédente: 4). Une commune (année précédente: 1) se trouve dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont à nouveau augmenté en 2014 par rapport à 2013, à raison de 6,9 pour cent, pour se monter à 2,52 milliards de francs (2,38 milliards de fr.).

Médiane et moyenne

- La médiane a progressé en 2013, pour atteindre 35,4 pour cent, mais peut encore être qualifiée de très bonne.
- En 2014, la moyenne a également augmenté par rapport à l'année précédente; avec un taux de 61,4 pour cent, elle reste située dans la fourchette qualifiée de bonne.
- La médiane et la moyenne se sont nettement améliorées entre 2005 et 2013. L'importance de la différence entre les deux permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs extrêmes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	31,4	35,4
Moyenne (%)	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	56,3	61,4

Remarques

- S'agissant de la ville de Berne, la dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de Berne se situeraient à un niveau moins élevé. En tant que commune pilote en 2014, Berne n'est pas prise en considération dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

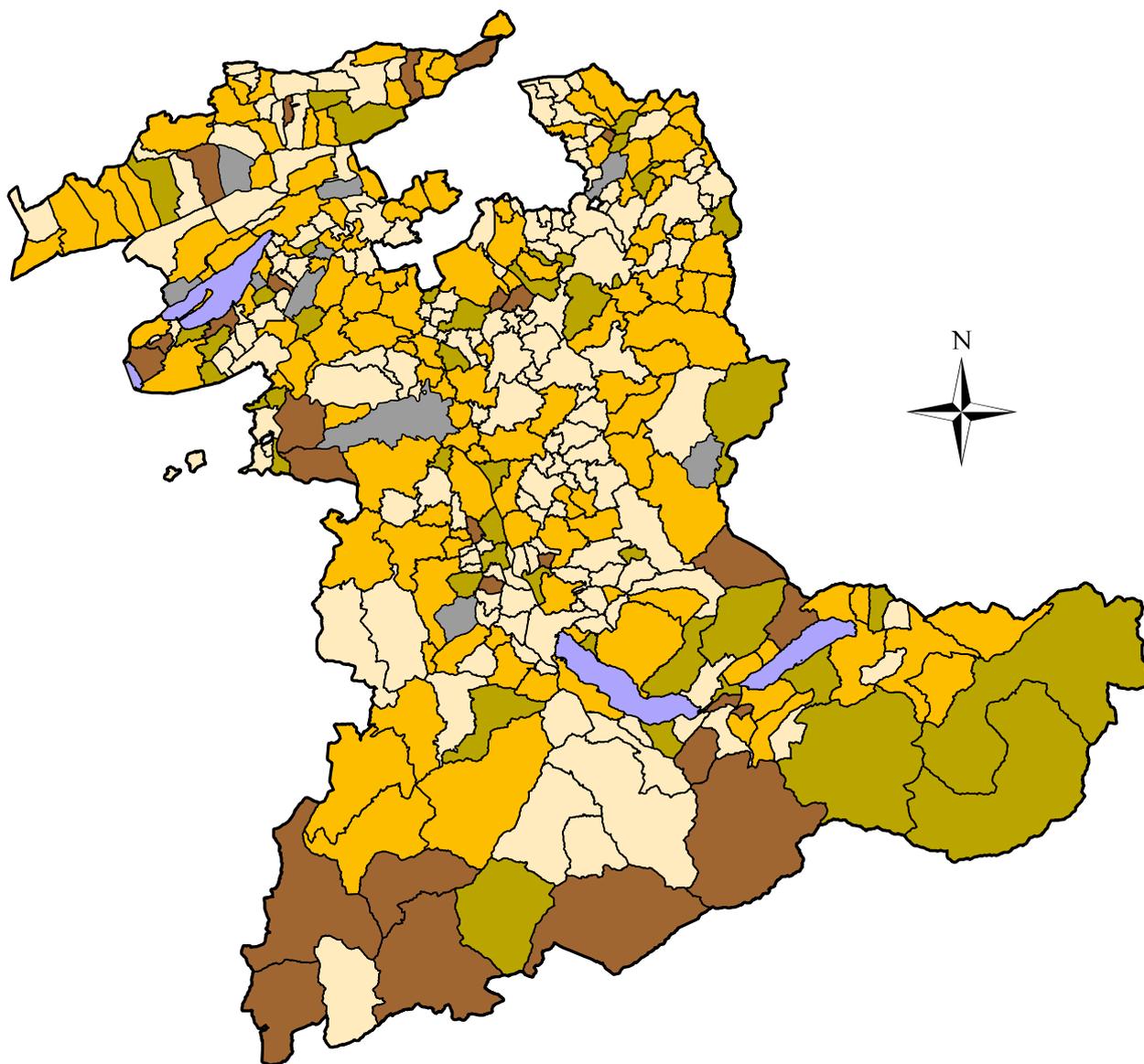
Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203
	Revenu	Natures
	+ Revenu total du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Attributions aux financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 17 / Carte 17

Investitionsanteil 2014 Quotité d'investissement en 2014

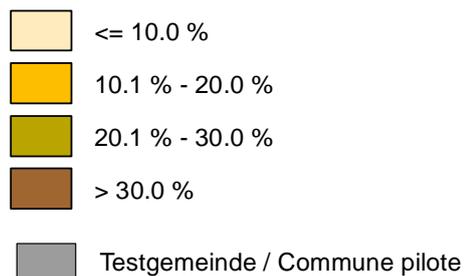


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 11.1 %
- Mittelwert/Moyenne: 13.6 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Investitionsanteil Quotité d'investissement



5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2014

Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 10 %	activités d'investissement peu importantes
	10,1 % à 20 %	activités d'investissement d'importance moyenne
	20,1 % à 30 %	activités d'investissement importantes
	> 30 %	activités d'investissement très importantes

- En 2014, les activités d'investissement sont peu importantes, soit de 10 pour cent ou moins, dans 155 communes (année précédente: 156); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10,1 et 20 pour cent, dans 128 communes (année précédente: 133).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2014, et qui enregistrent donc une quotité de 20,1 à 30 pour cent, sont au nombre de 43 (année précédente: 56). Par ailleurs, 26 communes (année précédente: 24) ont consenti des investissements très importants (supérieurs à 30 %).
- En 2014, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont diminué par rapport à l'année précédente, à raison de 18,8 pour cent, et se montent à 593 millions de francs (année précédente: 730 millions) (cf. remarques). Les dépenses consolidées ont reculé de 2,0 pour cent, pour atteindre 4351 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane a légèrement reculé par rapport à l'année précédente: avec un taux de 11,1 pour cent, elle se situe dans la partie inférieure de la fourchette des activités d'investissement d'importance moyenne.
- La moyenne a elle aussi diminué entre 2013 et 2014 et, avec un taux de 13,6 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.
Médiane (%)	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,5	11,1
Moyenne (%)	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	16,5	13,6

Remarques

- La hausse du montant des dépenses d'investissement inscrites au bilan en 2013 était avant tout due au transfert auquel a procédé la ville de Bienne, dont les chiffres ont fait grimper la moyenne. En 2014, les valeurs sont à nouveau redescendues.

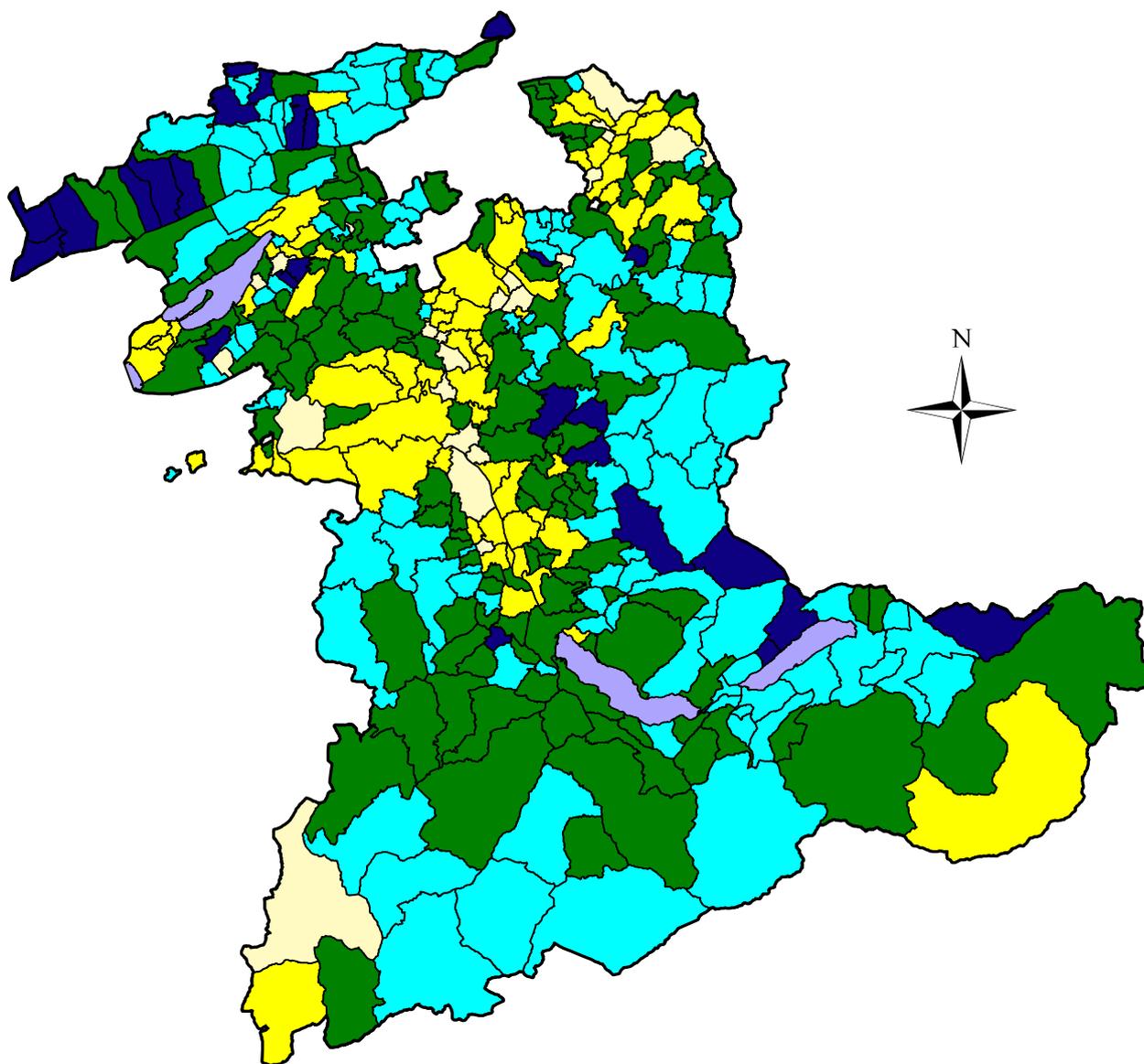
Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	- Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 18 / Carte 18

Steueranlage 2014 Quotité d'impôt en 2014

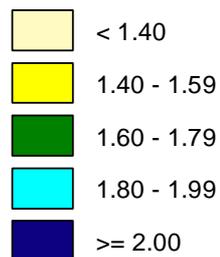


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.70
- Mittelwert/Moyenne: 1.71

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Steueranlage Quotité d'impôt



5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2014

Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

Commentaire

- Les chiffres relatifs à la quotité d'impôt sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- En 2014, la quotité d'impôt de 23 communes (année précédente: 26) est inférieure à 1,40.
- Dans 73 communes (année précédente: 81), elle se situe entre 1,40 et 1,59.
- Dans 133 communes (année précédente: 143), elle oscille entre 1,60 et 1,79.
- Dans 107 communes (année précédente: 110), elle s'établit entre 1,80 et 1,99.
- Enfin, 26 communes (année précédente: 19) ont une quotité d'impôt égale ou supérieure à 2,00.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2014, inchangée par rapport aux années précédentes, équivaut à 1,70.
- De 1,71, la moyenne se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de 2013.

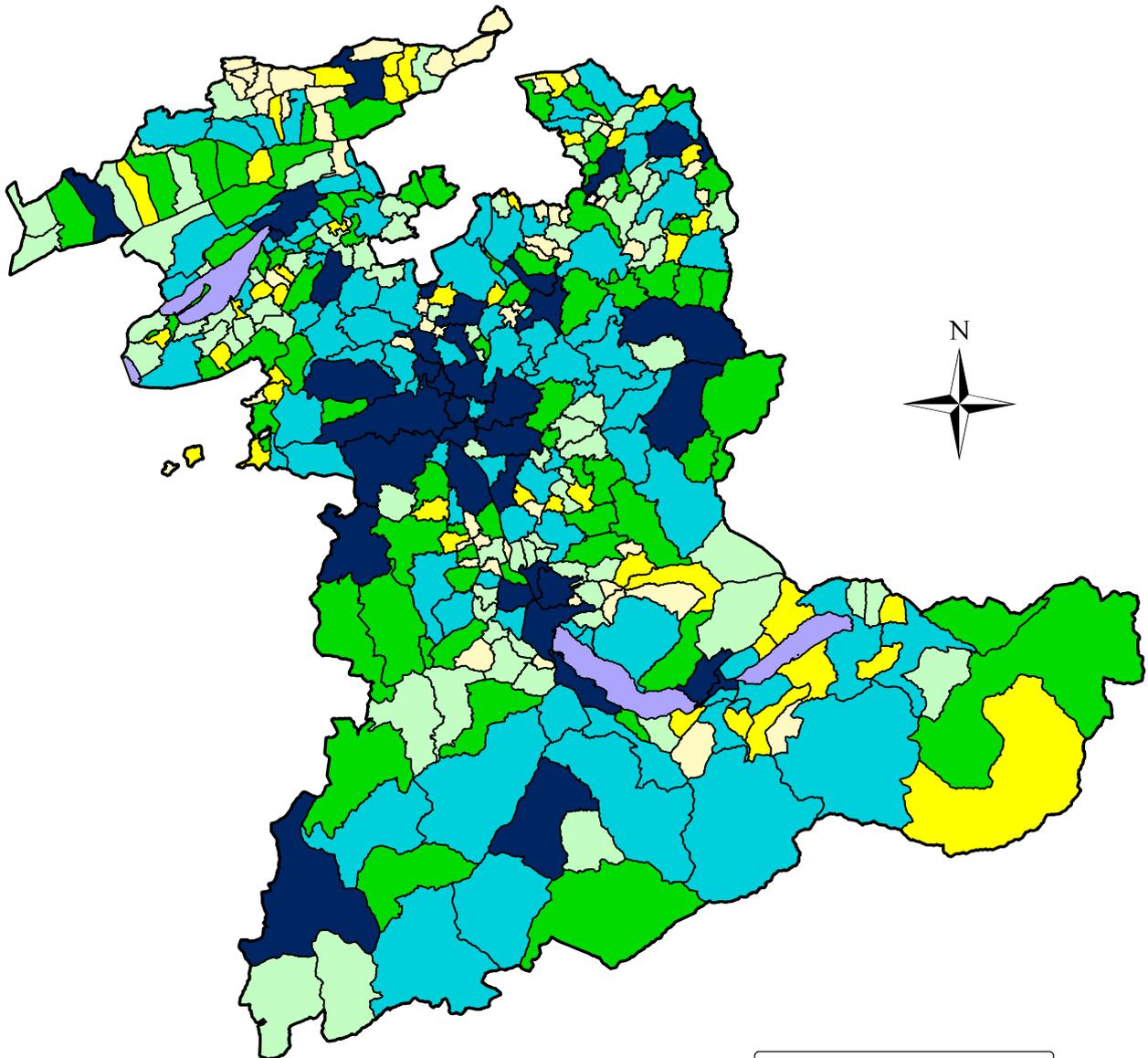
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Médiane	1,8	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
Moyenne	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71

Remarques

- Aucune.

Karte 19 / Carte 19

Anzahl Einwohner 2014 Nombre d'habitants en 2014

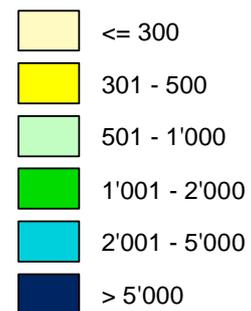


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1'149
- Mittelwert/Moyenne: 2'777

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Anzahl Einwohner
Nombre d'habitants



5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2014

Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

Commentaire

- Les chiffres relatifs au nombre d'habitants en 2014 sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- La barre du million a été franchie: la population du canton de Berne a augmenté à raison de 0,8 pour cent, et atteint 1 005 431 habitants en 2014.
- En 2014, 54 communes comptent 300 habitants au plus (année précédente: 61); le recul est entièrement dû à des fusions.
- 43 communes (année précédente: 50) totalisent entre 301 et 500 habitants. Ce recul est lui aussi imputable, pour l'essentiel, à des fusions.
- 75 communes (année précédente: 79) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 69 communes (année précédente: 72) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2014, le chiffre de la population de 85 communes (année précédente: 84) se situe entre 2001 et 5000, et celui de 36 communes, désormais, au-delà de 5000 (année précédente: 33).

Médiane et moyenne

- En 2014, la médiane a fortement augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à 1149 habitants. Ainsi, elle franchit pour la première fois la barre du millier. Cette progression est le fait des nombreuses fusions intervenues en 2014, année qui a vu le nombre de communes passer de 379 à 362 (-17).
- La moyenne de 2014, qui est de 2777, est aussi un peu plus élevée que celle de 2013.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune augmentent constamment au fil des ans.

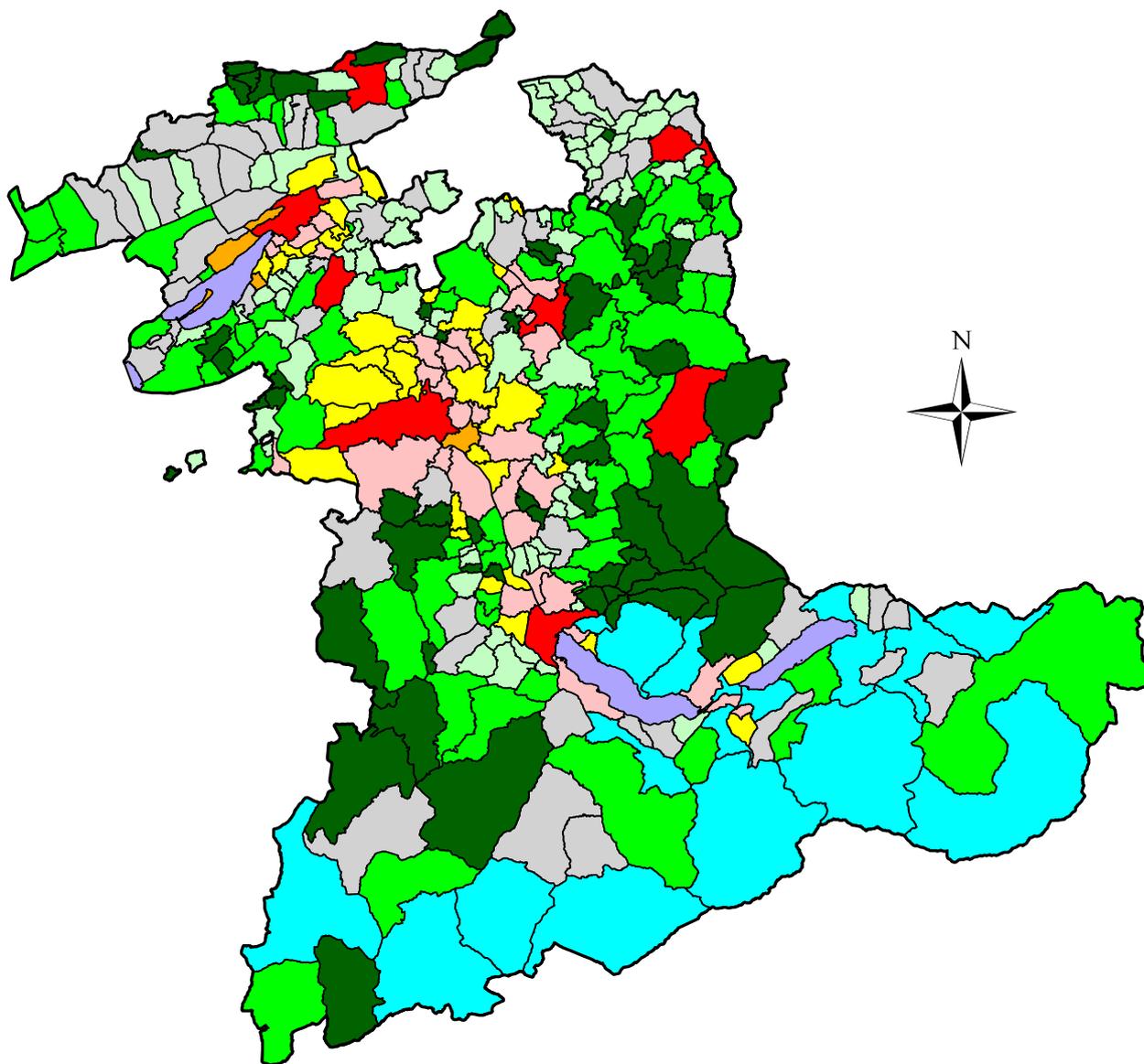
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Médiane	888	909	913	912	911	934	957	976	981	998	1149
Moyenne	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631	2777

Remarques

- Le calcul de la population résidante moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidante déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

Karte 20 / Carte 20

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik (2014) Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique (2014)



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	
■	1 Zentren/Centres (8)
■	2 Suburbane Gemeinden/Communes suburbaines (33)
■	3 Einkommensstarke Gemeinden/Communes à revenu élevé (4)
■	4 Periurbane Gemeinden/Communes périurbaines (39)
■	5 Touristische Gemeinden/Communes touristiques (17)
■	6 Industrielle und tertiäre Gemeinden/Communes industrielles et tertiaires (53)
■	7 Ländliche Pendlergemeinden/Communes rurales de navetteurs (91)
■	8 Agrar-gemischte Gemeinden/Communes agricoles mixtes (76)
■	9 Agrarische Gemeinden/Communes agricoles (61)

5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (9 types principaux selon le concept centre-périphérie, valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

Commentaire

- Les chiffres relatifs à la répartition des communes selon la typologie de l'OFS sont ceux de l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent quelque 29 pour cent de la population bernoise.
- Les 32 communes suburbaines (environ 24 % de la population) et les centres regroupent plus de la moitié des habitants du canton de Berne.
- «Seuls» 7 pour cent de la population vivent dans les 83 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

Synthèse pour 2014

Type	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,21	286'810	28,53
2	Communes suburbaines	32	8,84	241'612	24,03
3	Communes à revenu élevé	4	1,10	17'219	1,71
4	Communes périurbaines	35	9,67	87'442	8,70
5	Communes touristiques	17	4,70	50'105	4,98
6	Communes industrielles et tertiaires	51	14,09	120'640	12,00
7	Communes rurales de navetteurs	83	22,93	73'993	7,36
8	Communes agricoles mixtes	74	20,44	95'568	9,51
9	Communes agricoles	58	16,02	32'043	3,19
	Total	362	100,00	1'005'432	100,00

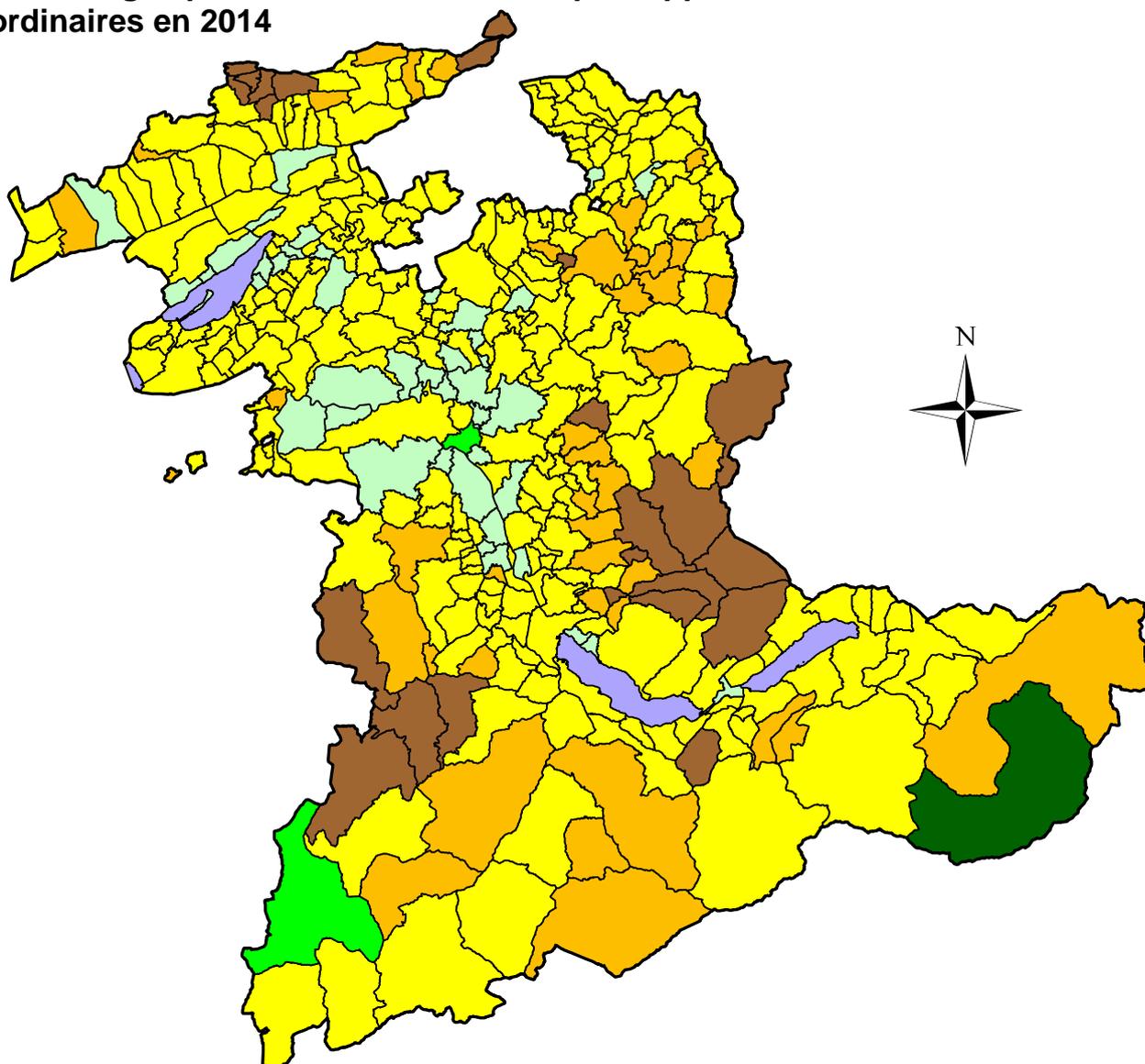
Remarques

- Aucune.

Karte 21 / Carte 21

Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2014

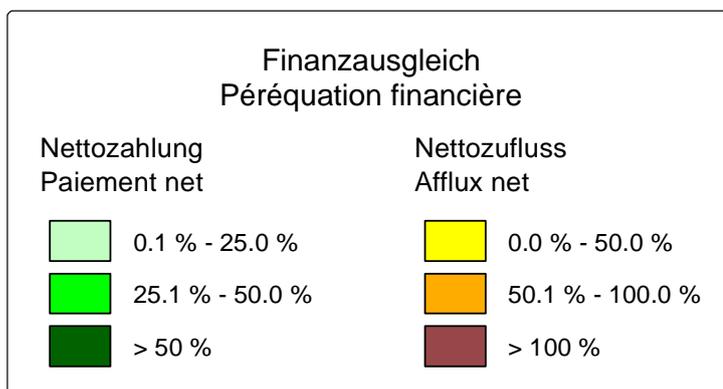
Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2014



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 17.2 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.21 Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2014

Question examinée

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

Commentaire

- L'indicateur calculé pour 2014 en application de la LPFC en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes porte sur l'ensemble des communes bernoises, communes pilotes du projet MCH2 comprises.
- En 2014, 44 communes (année précédente: 46) sont des contributrices en chiffres nets, dont deux contribuent à la péréquation financière dans une mesure située entre 25 et 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires et une à raison de plus de 50 pour cent, comme l'année précédente.
- En 2014, la plupart des communes, soit 253 d'entre elles (année précédente: 261), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Pour 42 communes (année précédente: 47), les recettes provenant de la péréquation financière ou de mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes représentent, en 2014, l'équivalent de 50 à 100 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2014, 23 communes (année précédente: 25) ont reçu, au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes, des montants supérieurs à leurs propres recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 100 %). Quatre d'entre elles (année précédente: 3) ont bénéficié de contributions équivalant même à plus du double de leurs recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 200 %).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2014, de quelque 267,9 millions de francs. Le canton a versé 175,1 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les versements des communes se montent à 92,8 millions de francs (réduction des disparités).

Médiane et moyenne

- La médiane est de 17,2 pour cent en 2014, soit à un niveau quelque peu inférieur à celui de l'année précédente. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations excédant 17 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Médiane	11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2

Remarques

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2014

Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes

Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2013

Détails Recettes fiscales ordinaires (art. 2 OPFC)

Base de calcul: moyenne des années 2011, 2012 et 2013 (art. 9 LPFC)

Annexes au rapport sur les finances communales en 2014

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2014	11

Annexe Recueil de données

Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle

N°	Indicateur		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,5*
		Moyenne	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	8,8*
2	Avances aux FS en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0*
		Moyenne	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0*
3	Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2	-0,1*
		Moyenne	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2	-0,4*
4	Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7	3,5*
		Moyenne	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6	3,4*
5	Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7	3,0*
		Moyenne	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8	4,0*
6	Degré d'autofinancement en pour-cent	Médiane	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	100,0*
		Moyenne	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	85,3*
7	Quotité d'autofinancement en pour-cent	Médiane	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,4*
		Moyenne	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	9,2*
8	Quotité de la charge des intérêts en pour-cent	Médiane	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,2*
		Moyenne	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8*
9	Quotité de la charge financière en pour-cent	Médiane	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,8*
		Moyenne	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,9*
10	Fortune nette / endettement net en francs par habitant	Médiane	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882	1863*
		Moyenne	-644	-174	102	247	386	741	923	876	804	859*
11	Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2	0,5*
		Moyenne	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0	1,5*
12	Couverture des charges en pour-cent	Médiane	103,3	105,0	105,4	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5	100,6*
		Moyenne	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7	99,0*
13	Charge des intérêts nets en pour-cent	Médiane	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9	-1,9*
		Moyenne	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6	-1,4*
14	Maîtrise des dépenses courantes par habitant en pour-cent	Médiane							0,3	7,0	4,3	0,1*
		Moyenne							-1,4	4,8	1,4	0,5*
15	Intérêt moyen de la dette en pour-cent	Médiane	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3	1,0*
		Moyenne	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2	2,1*
16	Dette brute par rapport aux revenus en pour-cent	Médiane	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	35,4*
		Moyenne	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	61,4*
17	Quotité d'investissement en pour-cent	Médiane	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,1*
		Moyenne	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	13,6*
18	Quotité d'impôt	Médiane	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
		Moyenne	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71
19	Nombre d'habitants	Médiane	909	913	912	911	934	957	976	981	998	1149
		Moyenne	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631	2777
21	Péréquation financière	Médiane				11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2

* Les données des 10 communes pilotes ne sont pas comprises dans les résultats marqués d'un astérisque.

Annexe II Périmètres des conférences régionales

L'ordonnance sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211) définit les périmètres suivants pour les six conférences régionales:

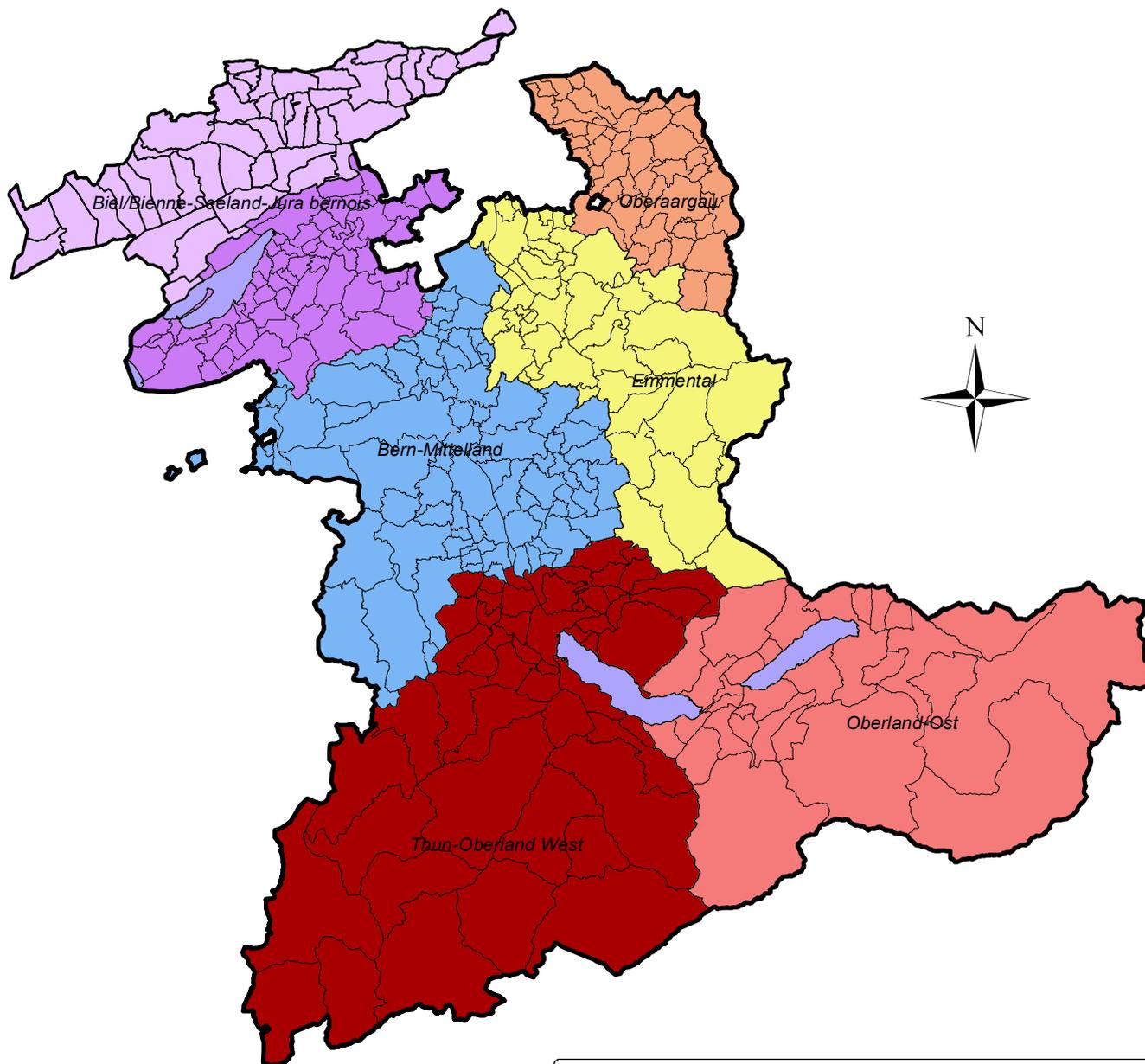
- 1. Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois
- 2. Conférence régionale de la Haute-Argovie
- 3. Conférence régionale de l'Emmental
- 4. Conférence régionale de Berne – Mittelland
- 5. Conférence régionale de Thoue – Oberland occidental
- 6. Conférence régionale de l'Oberland oriental

Le présent rapport commente certains indicateurs financiers en fonction des périmètres des conférences régionales (chapitre 4.3). Le périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois fait l'objet d'une évaluation différenciée entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part (carte 1a), et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part (carte 1b).

On ne décèle pas de différences régionales nettes dans le cas de tous les indicateurs.

Les périmètres des conférences régionales servent par ailleurs à localiser les communes sur les cartes synoptiques. Ils sont représentés sur la carte ci-après, qui en précise les délimitations. Ensuite, chaque région fait l'objet d'une carte avec les noms des communes, ce qui permet de retrouver plus facilement une commune sur les cartes synoptiques. L'appartenance des communes aux conférences régionales est précisée dans le tableau des indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2014 (annexe III, colonne R).

Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

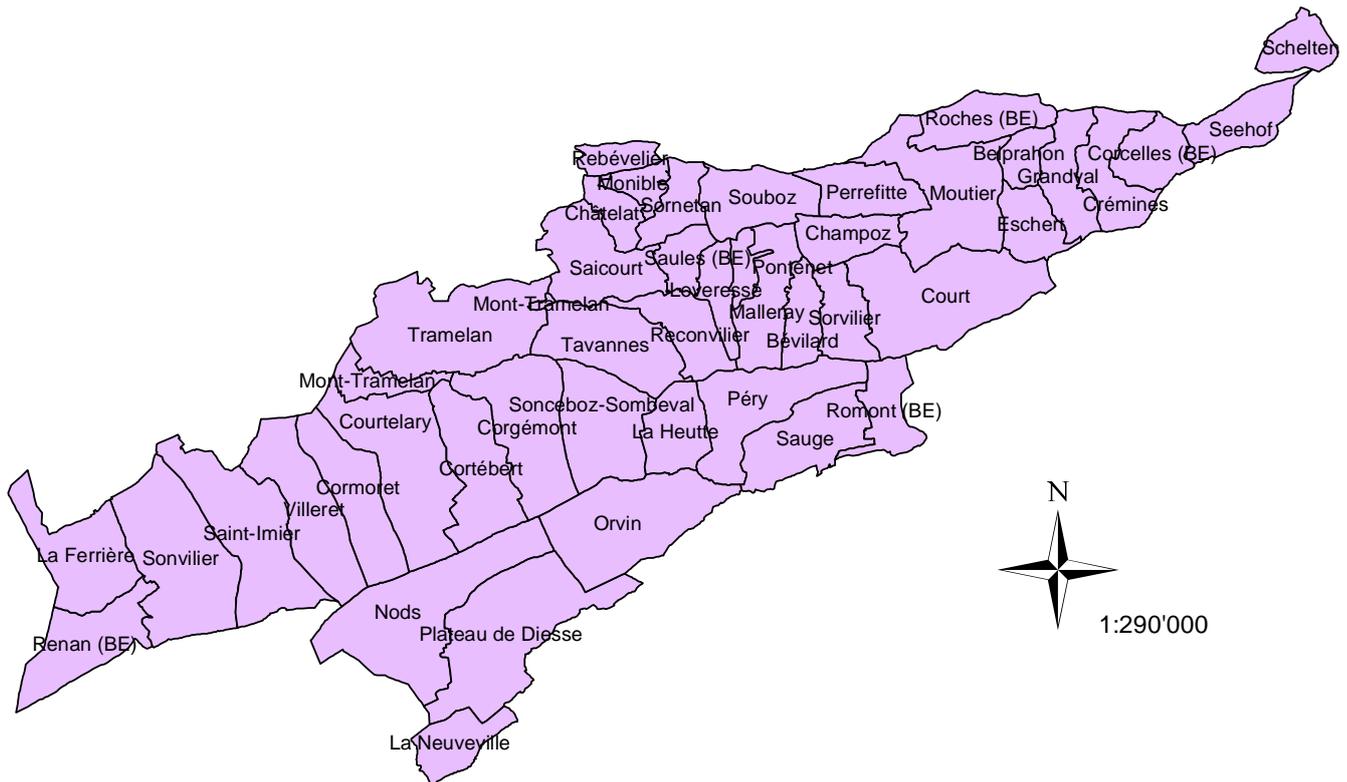
Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales

-  Jura bernois (1)
-  Biel/Bienne-Seeland (1)
-  Bern-Mittelland
-  Emmental
-  Oberaargau
-  Oberland-Ost
-  Thun-Oberland West

(1) Teil/partie de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

1.a. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)

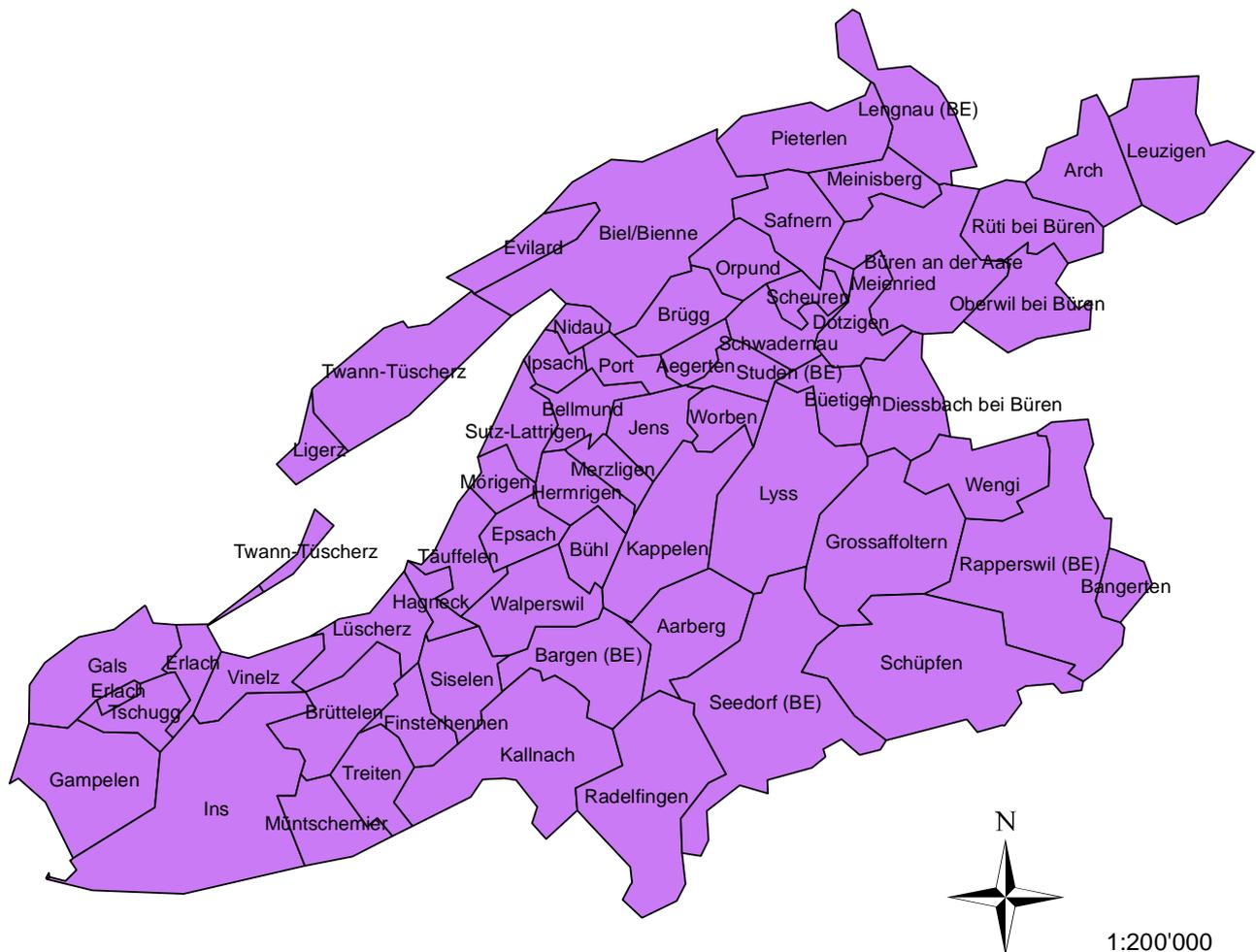
1.a. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-See-land-Jura bernois (Jura bernois)



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

**1.b. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz
Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)**
**1.b. Partie du périmètre de la conférence régionale de
Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)**



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

2. Perimeter Regionalkonferenz Oberaargau 2. Périmètre de la conférence régionale de la Haute-Argovie



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

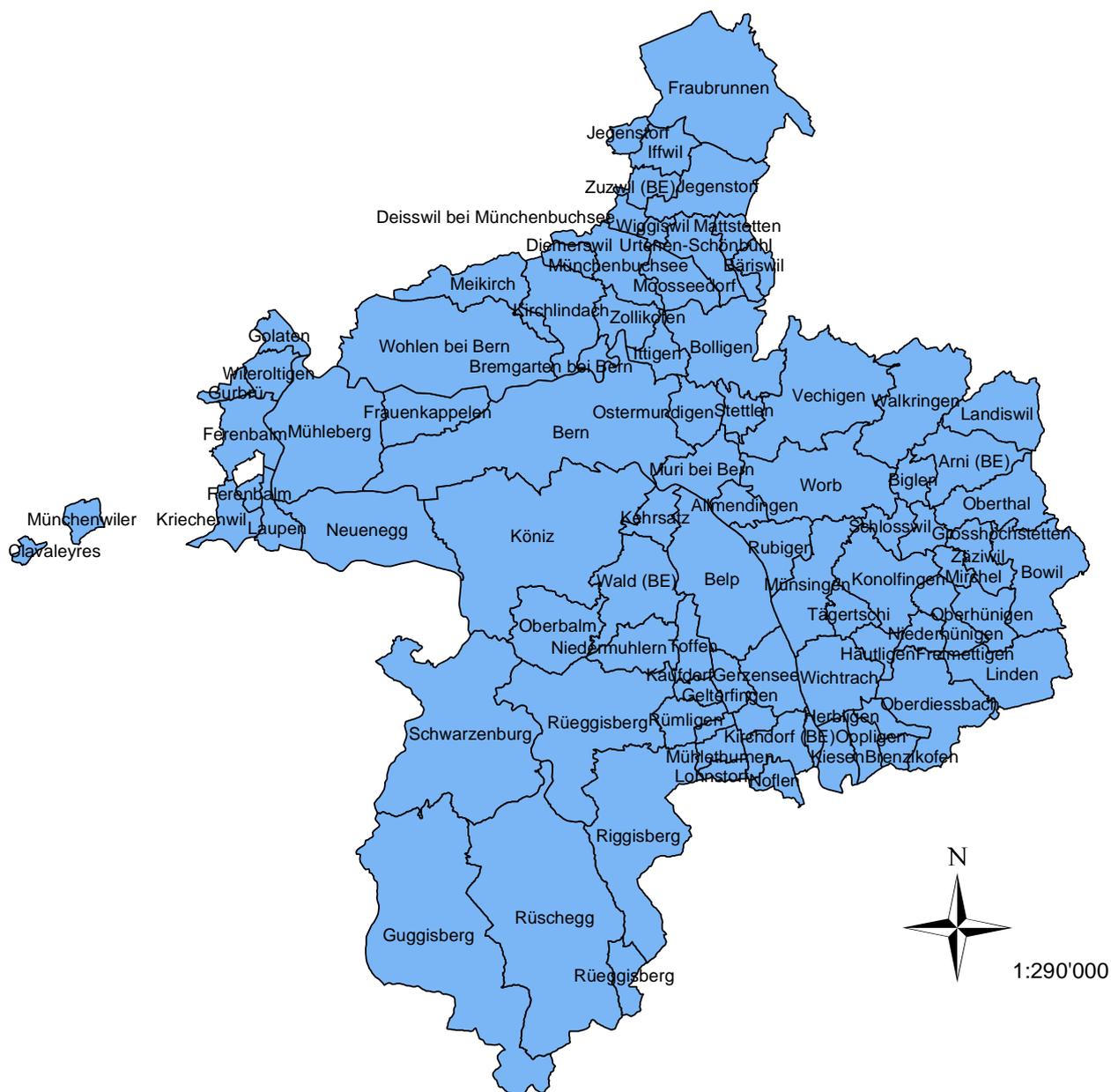
3. Perimeter Regionalkonferenz Emmental 3. Périmètre de la conférence régionale de l'Emmental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

4. Perimeter Regionalkonferenz Bern-Mittelland 4. Périmètre de la conférence régionale de Berne-Mittelland

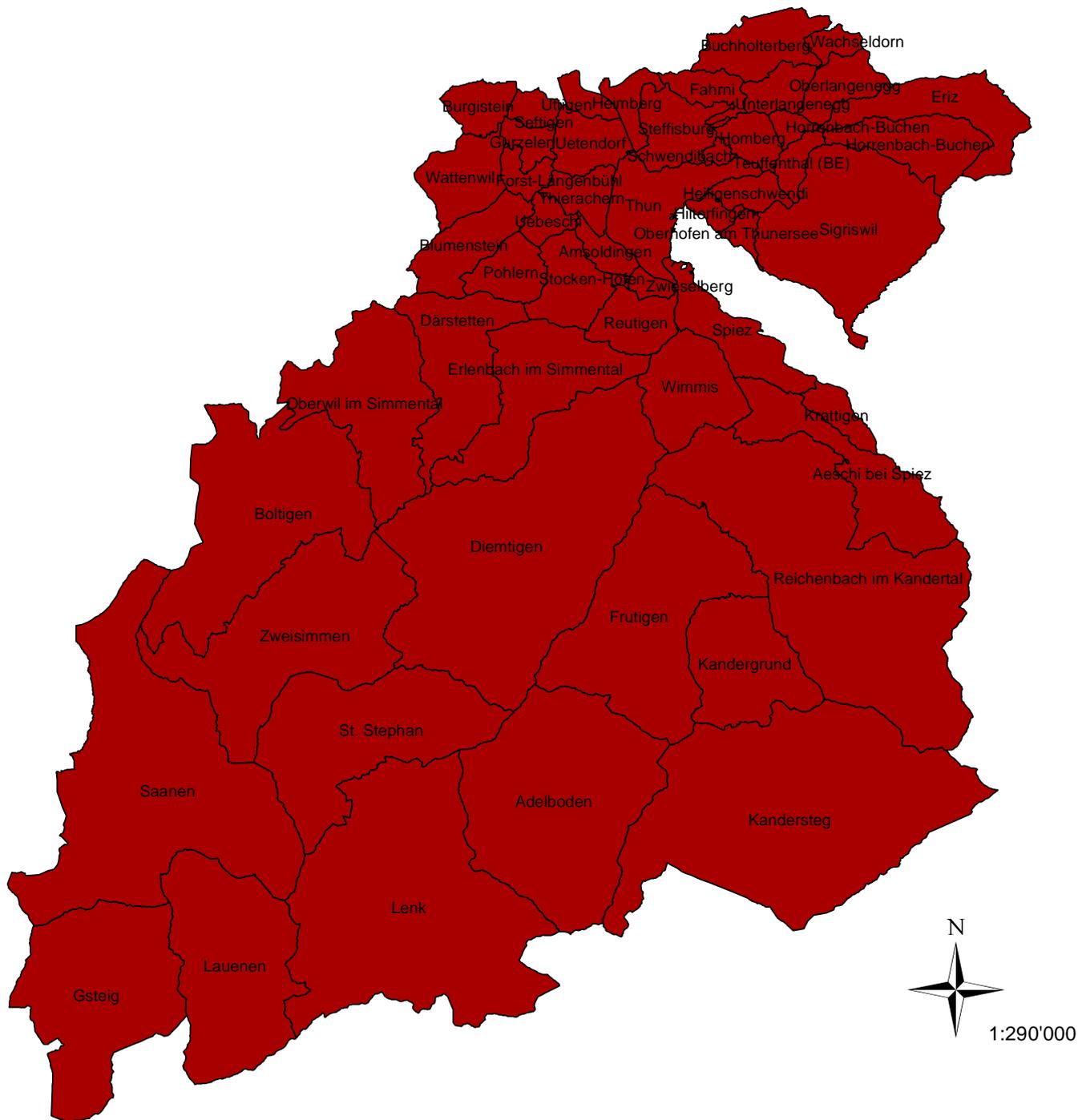


Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

5. Perimeter Regionalkonferenz Thun Oberland-West

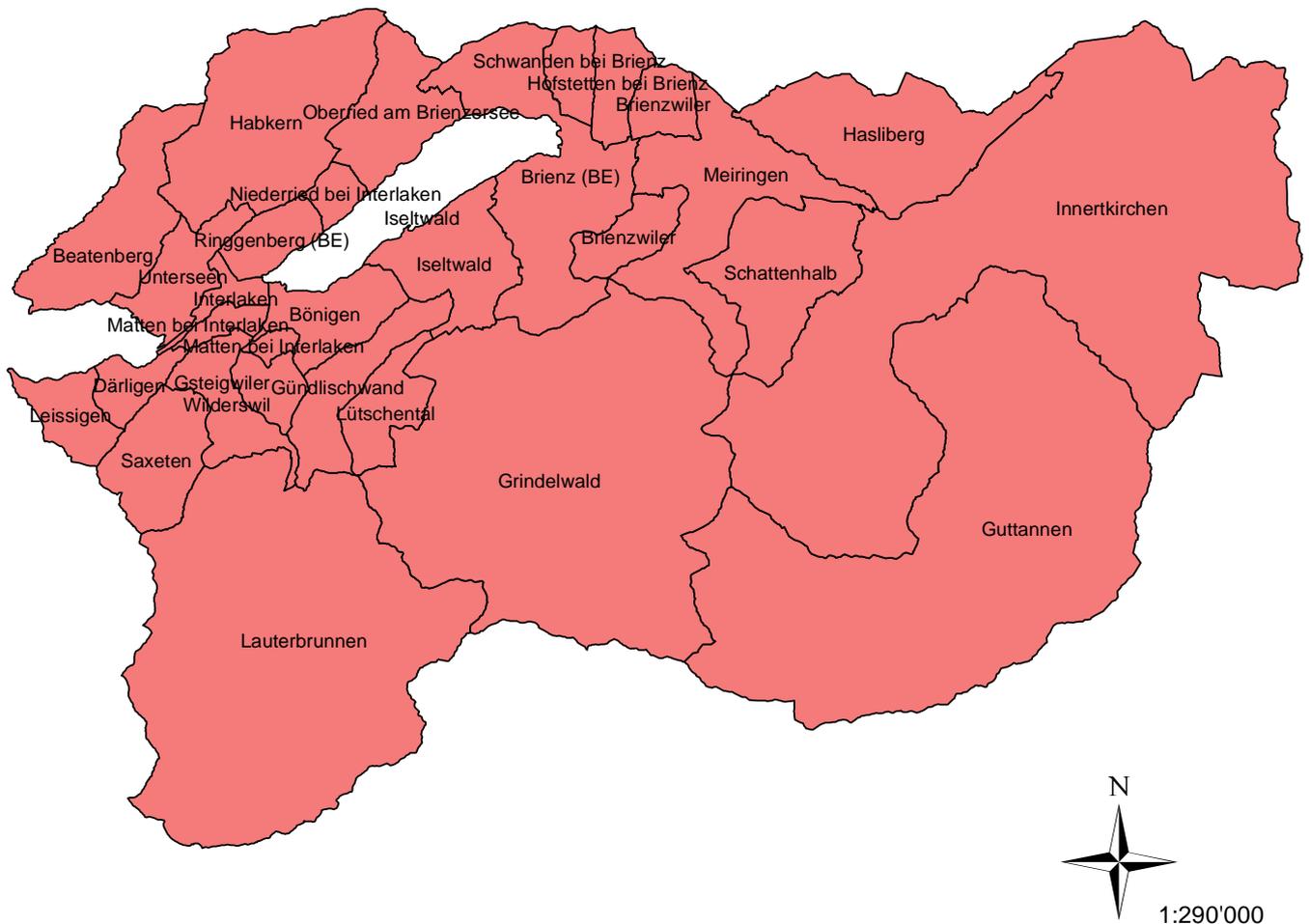
5. Périmètre de la conférence régionale de Thoun-Oberland occidental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

6. Perimeter Regionalkonferenz Oberland-Ost 6. Périimètre de la conférence régionale de l'Oberland oriental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2014

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
301	Aarberg	1b	10.8	0.0	0.1	6.3	8.1	77.2	18.0	-3.2	3.3	2477	1.9	108.2	-1.1	-2.7	0.0	0.7	22.5	1.64	4'363	6	0.7
321	Aarwangen	2	7.5	0.0	-1.0	3.7	2.7	139.4	5.9	-0.6	3.4	3'085	0.1	100.8	-1.9	0.4	0.0	1.6	6.6	1.50	4'306	7	8.5
561	Adelboden	5	10.0	0.0	-1.8	3.4	8.4	41.1	7.8	-0.9	10.6	-288	0.0	100.1	-1.5	11.6	0.9	47.4	20.2	1.99	3'532	5	27.2
401	Aefligen	3	13.9	0.4	7.0	9.2	1.6	573.4	22.4	-0.9	3.3	2'449	0.0	120.8	-3.8	5.6	0.5	0.0	5.0	1.50	1'071	4	12.6
731	Aegerten	1b	7.4	0.0	-1.5	1.5	7.3	20.6	3.6	-0.7	5.9	467	0.4	96.3	1.0	-3.4	1.5	52.2	21.1	1.79	1'886	4	11.4
562	Aeschi b.Sp.	5	11.7	0.0	0.7	4.1	2.6	159.8	11.1	-3.4	3.0	2'134	0.5	105.7	-3.6	0.1	1.9	30.7	8.5	1.69	2'174	5	19.5
951	Affoltern i.E.	3	20.8	0.1	0.0	3.0	3.4	86.3	7.5	-2.1	3.2	2'443	0.7	94.8	-2.7	-9.1	0.4	27.8	15.7	1.74	1'146	8	52.2
402	Alchenstorf	3	8.0	0.0	-0.9	3.4	0.0	100.0	9.3	-4.8	2.1	2'359	1.1	104.1	-0.7	-3.3	0.0	0.2	0.6	1.95	576	7	23.0
630	Allmendingen	4	5.3	0.0	0.0	5.6	0.6	916.6	23.1	-1.1	14.5	1'562	2.3	100.5	-1.4	-3.2	0.7	32.2	13.0	1.39	549	4	-8.4
921	Amsoldingen	5	5.5	0.0	-0.6	2.3	2.0	117.3	7.1	-2.2	5.8	1'042	0.0	101.0	-0.9	-3.1	0.0	0.0	5.8	1.74	791	7	10.9
381	Arch	1b	20.5	0.0	1.5	4.8	3.1	156.2	10.5	-0.5	4.9	2'408	0.0	106.7	-2.1	-3.3	1.1	51.2	12.9	1.82	1'543	6	9.5
602	Arni	4	12.5	0.0	-2.4	2.2	4.1	54.7	4.3	0.6	4.8	1'305	4.8	90.7	-5.8	-0.4	0.6	81.5	8.1	1.64	930	8	62.9
971	Attiswil	2	9.1	0.0	0.3	2.6	1.1	233.1	8.5	3.4	9.8	-310	0.0	102.1	-0.3	12.1	0.4	48.6	8.7	1.64	1'378	7	20.5
322	Auswil	2	39.2	0.0	-1.2	3.3	0.7	466.2	8.4	-0.9	6.6	3'602	1.3	99.4	-4.4	-5.7	0.0	9.8	8.3	1.65	463	8	74.1
532	Bangerten	1b	20.0	0.0	3.2	6.3	0.0	100.0	19.2	-2.4	3.1	3'367	0.6	115.0	-11.7	-10.8	1.8	81.2	0.0	1.80	154	9	12.8
323	Bannwil	2	14.6	0.0	-3.4	-0.7	9.3	-7.4	-2.7	-0.7	6.6	2'255	0.0	73.9	-1.9	11.1	0.0	39.2	27.3	1.50	704	7	8.3
302	Bargen	1b	12.3	0.0	-1.3	5.1	7.2	70.6	11.5	-0.7	9.4	2'207	0.0	104.0	-2.0	8.8	0.0	3.5	16.2	1.69	982	7	10.9
403	Bärswil	4	8.5	0.0	0.1	3.5	1.5	240.2	11.6	-1.2	6.0	1'315	1.9	100.6	0.0	-1.2	1.8	22.7	14.7	1.54	1'032	4	0.7
533	Bätterkinden	3	12.5	0.0	-1.7	1.4	1.3	109.8	4.5	-0.7	6.1	3'069	0.8	100.3	-1.7	4.1	0.0	8.5	5.2	1.68	3'190	7	9.0
571	Beatenberg	6	8.1	0.0	-1.1	4.7	7.7	60.7	9.6	0.7	12.4	-1'624	0.0	100.6	0.8	-0.4	1.4	116.6	20.4	1.98	1'151	5	24.9
732	Bellmund	1b	8.3	0.0	-2.6	-0.4	0.9	-47.7	-1.6	-0.2	7.3	690	0.0	93.2	0.4	-3.6	1.0	15.9	4.7	1.39	1'596	4	-9.4
861	Belp	4	3.0	0.0	-4.6	-0.3	5.3	-6.5	-1.1	-3.0	0.3	1'252	4.4	83.9	-1.8	2.7	2.4	38.2	17.3	1.34	11'351	2	-2.6
681	Belprahon	1a	16.0	0.0	1.4	9.2	2.5	366.3	24.4	1.8	10.2	192	4.1	103.3	-2.2	-6.0	1.5	111.6	8.8	1.93	313	7	6.5
972	Berken	2	321.9	0.0	-6.3	4.7	14.6	32.1	13.1	-2.2	2.4	38'509	10.3	78.3	-3.5	-6.9	0.0	0.0	32.0	1.24	44	9	11.9
351	Bern	4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.54	128'795	1	7.1
973	Bettenhausen	2	60.6	0.0	-1.1	1.1	-0.5	100.0	3.1	-7.6	-4.0	7'008	0.5	101.0	-8.5	-8.7	0.0	0.6	2.4	1.55	674	7	32.7
682	Bévilard	1a	7.9	0.0	0.0	5.3	4.9	106.5	10.1	-0.3	7.8	-947	1.6	100.3	0.2	4.8	1.1	114.1	12.8	2.22	1'753	6	33.4
371	Biel	1b	1.4	0.0	-1.2	2.1	8.6	24.2	4.3	-1.3	4.7	-3'229	5.0	89.4	1.0	0.1	2.7	205.0	16.4	1.53	53'037	1	18.7
603	Biglen	4	7.6	0.0	3.2	9.3	3.1	302.6	18.4	-0.2	7.5	2'299	2.4	106.6	-1.4	2.0	0.8	25.3	8.7	1.75	1'735	7	22.0
324	Bleienbach	2	26.7	0.0	3.3	4.3	4.6	92.6	18.9	-2.3	1.3	7'437	0.6	113.6	-5.4	3.6	0.0	2.8	22.6	1.50	663	8	-10.8
922	Blumenstein	5	12.0	0.0	0.0	3.7	2.6	141.7	10.3	-2.6	4.9	3'316	0.7	100.9	-1.2	-1.8	0.0	0.4	10.3	1.75	1'168	6	46.5
352	Bolligen	4	3.3	0.0	0.0	1.8	-1.7	100.0	7.0	-0.9	5.7	553	0.5	98.7	-1.8	2.3	2.2	46.8	10.7	1.50	6'066	4	-8.7
791	Bolligen	5	10.6	1.2	0.0	10.9	7.7	142.2	18.3	-0.8	7.5	883	6.8	98.7	-4.5	-1.6	1.0	92.9	17.2	1.70	1'321	9	129.2
572	Bönigen	6	9.8	0.0	-1.1	2.7	5.1	53.2	8.6	-0.2	10.9	120	0.0	99.8	-0.3	-0.2	1.6	44.6	18.5	1.80	2'507	5	24.7
605	Bowil	4	8.0	0.0	0.8	4.1	2.8	146.8	9.4	-1.4	6.2	579	0.0	105.3	-4.7	-3.7	1.3	73.4	8.3	1.89	1'383	8	55.7
353	Bremgarten b.B.	4	3.7	0.0	0.5	3.1	1.1	294.4	14.1	0.9	9.4	54	0.5	101.8	-2.8	2.5	2.1	78.2	9.6	1.49	4'353	4	-9.2
606	Brenzikofen	4	13.2	0.0	-1.4	1.8	17.6	10.2	5.3	-3.8	1.5	2'143	0.9	72.4	-6.6	-2.8	0.9	27.2	37.0	1.76	530	7	21.4
573	Brienz	6	7.9	0.0	0.0	8.3	4.6	180.5	14.3	-1.0	9.3	461	0.7	105.5	-1.1	3.3	1.0	40.6	14.0	1.81	3'103	5	18.0
574	Brienzwil	6	7.1	0.0	1.6	9.5	2.4	390.9	16.3	-1.9	2.8	2'030	1.7	109.5	-5.5	7.6	0.0	14.1	7.1	1.84	478	6	44.7
733	Brügg	1b	9.5	0.0	-1.0	1.4	2.4	58.4	2.4	-0.1	3.6	991	0.3	97.5	-0.2	-2.3	1.8	35.4	4.5	1.59	4'187	2	-1.9
491	Brüttelen	1b	13.2	0.0	0.9	12.0	9.7	123.9	25.1	0.5	7.9	1'683	8.3	103.3	0.6	8.3	3.2	60.0	22.7	2.00	578	9	28.9
923	Buchholterberg	5	21.9	0.0	-4.2	1.9	2.2	84.3	4.6	-1.3	13.6	1'241	0.0	93.5	-7.3	3.0	0.2	72.2	6.8	1.67	1'554	8	52.3
382	Büetigen	1b	11.3	0.0	0.7	7.4	1.5	496.1	19.4	-1.7	4.3	4'407	2.1	115.2	-2.4	-0.1	0.0	3.9	4.6	1.40	783	7	9.6
734	Bühl	1b	12.6	0.0	1.7	11.8	0.8	1413.0	30.5	-1.9	1.4	2'685	1.2	131.9	-1.1	10.5	1.0	14.1	4.5	1.79	413	7	7.1
383	Büren a.A.	1b	15.4	0.0	-0.6	1.0	0.9	114.9	2.6	-0.7	2.5	2'116	0.1	100.4	-1.2	2.1	2.6	29.7	3.2	1.64	3'444	6	2.4
404	Burgdorf	3	3.4	0.0	-0.8	1.1	3.6	31.0	2.7	-2.0	1.3	-1'705	0.0	98.3	1.3	0.8	2.1	114.1	10.0	1.63	15'985	1	6.9
863	Burgstein	5	9.3	0.0	-5.8	-2.1	11.2	-19.0	-5.4	-1.6	5.2	1'001	0.0	89.2	-4.0	10.2	1.8	28.1	21.5	1.90	1'039	7	25.0
325	Busswil b.M.	2	48.5	0.0	-0.4	1.8	-0.4	100.0	5.1	-3.9	1.0	3'144	0.0	100.2	-0.4	2.3	0.0	9.5	0.0	1.60	187	8	40.0
683	Champroz	1a	144.6	0.0	0.2	11.7	11.0	106.5	20.3	-0.2	4.4	17'435	8.2	97.7	-33.6	6.2	0.0	1.5	20.7	1.50	155	9	66.0
684	Châtelat	1a	191.5	0.0	-3.2	3.8	2.4	163.0	3.9	2.5	9.3	9'290	0.0	97.1	-18.9	3.9	0.0	14.4	15.5	1.90	102	9	103.7
661	Clavaleyres	4	147.8	1.5	1.4	8.0	0.0	100.0	10.4	-1.2	-1.4	7'815	0.0	102.9	-12.1	-2.4	0.0	3.6	0.0	1.94	49	9	91.8
687	Corcelles	1a	34.5	0.0	1.2	9.5	6.5	145.8	17.3	-4.8	1.6	2'157	2.9	102.7	-11.4	-1.4	1.7	118.8	13.1	1.94	212	7	58.6
431	Corgémont	1a	22.4	0.0	-1.0	3.4	8.1	42.1	8.2	-2.2	7.8	1'699	1.3	95.1	-9.6	-5.4	1.0	47.8	30.2	1.79	1'648	6	14.7
432	Cormoret	1a	24.7	0.0	0.8	9.1	5.8	157.4	17.9	0.2	7.7	1'535	3.5	106.1	-3.5	0.3	1.9	51.8	15.7	2.04	487	7	36.7
433	Cortébert	1a	20.8	0.0	2.9	7.2	2.1	336.0	15.5	0.8	11.2	-1'225	0.0	105.4	2.1	3.2	1.8	113.6	7.8	2.14	716	7	38.1
690	Court	1a	20.8	0.0	0.3	5.0	7.9	63.1	13.9	0.8	9.2	-194	1.4	101.5	1.8	-7.6	1.8	79.7	23.6	1.94	1'432	6	20.2
434	Courtelay	1a	9.7	0.6	0.1	2.5	7.7	32.0	6.0	-0.2	7.1	-2'193	0.0	98.6	0.8	-3.3	1.9	110.3	22.5	2.14	1'324	6	15.9
691	Crémines	1a	26.5	0.0	0.0	6.2	8.2	75.8	14.5	4.5	15.4	2'403	0.0	96.5	-5.5	4.6	2.3	116.5	18.6	1.94	552	6	19.2
575	Därligen	6	8.3	0.0	-1.5	0.5	1.4	34.9	1.3	-2.4	4.9	1'958	0.0	97.6	-1.9	-1.2	1.7	16.1	5.0	1.74	418	7	14.0
761	Därstetten	5	19.5	0.0	0.3	6.6</																	

Annexes au rapport sur les finances communales en 2014

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
976	Graben	2	35.2	0.0	0.2	3.8	9.5	40.3	10.6	-3.6	5.3	6'409	0.0	90.2	-1.9	6.2	0.0	1.4	23.9	1.50	321	7	49.5
694	Grandval	1a	23.3	0.0	-0.8	5.3	26.1	20.2	10.4	2.1	9.3	2'225	0.0	101.8	5.4	7.5	5.9	82.9	36.5	1.74	381	6	70.3
576	Grindelwald	6	12.0	0.0	1.5	7.4	7.2	103.1	17.2	0.3	13.2	229	0.1	107.2	-0.6	-0.6	2.1	60.3	24.3	1.79	3'969	5	10.8
303	Grossaffoltern	1b	10.0	0.0	-1.4	2.7	2.8	97.0	9.5	-2.2	4.6	662	1.9	95.7	-0.2	-1.4	2.8	57.9	11.7	1.74	2'912	7	10.8
608	Grosshöchstetten	4	6.6	0.0	0.1	2.7	0.9	309.9	8.3	-0.4	5.7	1'206	0.5	103.2	-1.3	-1.1	0.9	33.5	7.7	1.42	3'522	4	1.8
841	Gsteig	5	31.6	0.0	-2.1	-0.6	28.1	-2.3	-1.9	10.3	23.2	3'345	0.0	90.3	-8.3	2.7	1.3	174.0	45.2	1.50	981	8	29.4
577	Gsteigwiler	6	13.9	0.0	0.1	5.3	2.9	181.6	13.7	1.0	11.8	1'106	0.0	108.1	-5.9	0.3	0.9	128.7	10.5	1.88	420	4	18.0
852	Guggisberg	4	13.2	0.0	0.0	9.2	3.3	273.5	13.0	0.8	7.2	1'576	4.9	101.3	-2.9	-9.1	0.2	15.5	9.2	1.99	1'578	9	117.5
578	Gündischwand	6	37.5	0.0	0.0	4.4	-0.4	100.0	7.3	-1.9	9.9	5'859	0.0	103.3	-6.6	1.7	0.0	0.0	10.4	1.90	332	6	70.6
665	Gurbrü	4	12.2	0.0	-4.0	-0.2	11.2	-1.8	-0.5	-1.1	6.1	-1'281	0.0	89.6	-2.4	0.3	0.7	161.7	23.3	1.90	249	9	21.9
867	Gurzelen	5	13.1	0.0	-3.3	1.0	0.8	122.5	2.4	-2.1	4.0	2'633	0.0	99.9	-3.8	-3.5	2.8	4.0	2.2	1.83	801	8	44.5
782	Guttannen	6	8.1	0.0	-0.6	5.2	11.6	44.4	11.7	-2.7	8.4	-2'779	0.0	102.7	0.4	9.9	0.8	101.3	29.2	1.45	326	5	-50.4
579	Habkern	6	45.7	0.0	-2.4	12.0	16.1	74.4	14.4	-0.8	5.3	816	9.0	97.5	-5.0	-6.5	0.6	110.7	25.1	1.85	654	9	186.3
736	Hagneck	1b	22.8	0.2	1.4	1.6	0.0	100.0	5.2	-1.4	2.9	2'961	0.0	103.5	-1.8	-1.2	0.0	1.0	0.0	1.75	406	7	9.3
406	Hasle b.B.	3	11.2	0.0	-4.2	0.9	1.3	70.1	2.8	0.0	15.3	-367	0.0	91.1	2.2	2.2	2.0	69.6	7.9	1.79	3'302	7	21.0
783	Hasliberg	6	3.0	0.0	1.7	10.6	10.1	104.9	19.3	0.4	13.1	139	0.0	108.2	-1.0	-6.1	1.3	70.3	20.0	2.10	1'176	5	34.6
609	Häutligen	4	26.7	0.0	-1.4	3.1	0.2	1392.4	7.5	-15.2	-8.0	5'569	0.5	102.8	-43.2	-14.9	0.9	152.4	2.7	1.43	247	9	19.3
927	Heiligenschwendi	5	20.4	0.0	0.8	3.3	3.2	101.0	7.7	1.7	11.6	5'933	0.2	105.3	-8.7	1.2	2.8	73.1	8.6	1.89	682	5	24.8
928	Heimberg	5	12.5	0.0	-0.4	0.9	8.9	9.7	2.8	-2.0	5.8	2'269	2.1	88.1	-3.9	3.0	0.0	17.5	25.4	1.50	6'576	2	5.9
977	Heimenhausen	2	26.3	0.0	-2.4	6.6	2.8	238.5	19.5	-1.5	2.7	4'635	2.0	112.7	-7.9	-2.5	0.0	0.9	16.9	1.46	1'051	7	29.9
407	Heimiswil	3	6.3	0.0	1.9	4.0	10.6	37.4	9.6	-0.8	6.5	505	3.0	96.8	-4.7	-4.2	1.2	35.1	22.8	1.84	1'621	9	45.2
408	Hellsau	3	16.4	0.0	-8.4	0.9	1.3	69.6	2.7	-0.6	4.4	3'223	6.8	82.3	-0.3	-1.7	0.0	0.0	4.0	1.90	195	8	9.5
610	Herbligen	4	25.3	0.1	-6.4	-3.3	4.0	-82.6	-9.7	-2.0	7.4	1'211	0.0	82.4	-0.2	-0.8	0.0	11.2	9.9	1.70	565	7	19.9
978	Hermiswil	2	46.2	0.1	-6.1	-4.6	0.1	-5587.7	-11.9	-6.3	-0.1	6'103	0.0	88.1	-1.0	18.7	0.0	1.3	4.5	1.69	95	8	32.2
737	Herrnigen	1b	21.4	0.0	1.5	2.8	10.8	26.0	8.0	-1.0	4.2	1'696	0.0	100.6	-2.5	4.4	1.2	90.5	31.6	1.85	269	7	21.3
929	Herzogenbuchsee	2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.45	6'960	6	5.8
929	Hiltelfingen	5	11.1	0.0	0.6	6.1	3.6	171.7	22.3	-2.9	3.4	5'829	2.8	110.2	-3.2	2.0	0.0	10.5	15.1	1.55	4'056	2	-7.3
409	Hindelbank	3	7.3	0.0	0.0	10.4	1.7	602.7	21.6	-1.2	2.8	3'497	2.8	115.0	-1.4	-3.9	2.2	1.8	4.4	1.64	2'394	6	5.2
410	Höchstetten	3	6.7	0.0	-6.2	4.6	0.0	100.0	12.0	-0.8	5.0	2'781	7.6	90.8	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	1.85	279	8	25.3
580	Hofstetten b.B.	6	14.5	0.0	0.3	7.1	15.6	45.5	12.7	-12.5	-3.2	3'041	3.0	102.0	-28.8	0.4	2.2	18.0	25.9	1.74	537	6	39.0
931	Hornberg	5	17.1	0.0	-2.3	3.8	0.9	437.9	5.6	-1.6	3.9	234	0.0	100.8	-2.0	-2.2	0.5	34.1	2.5	1.89	511	9	60.5
932	Horrenbach-Buchen	5	42.1	0.0	2.2	12.9	6.8	190.2	14.6	-1.3	4.0	1'627	3.0	106.9	-0.4	1.1	0.0	10.6	18.3	1.70	254	9	233.3
954	Hutwil	2	58.6	0.0	-1.2	4.3	5.0	86.8	11.3	-7.5	1.9	5'489	1.0	96.5	-8.7	4.9	0.8	9.9	14.8	1.65	4'695	6	9.9
541	Iffwil	4	25.0	0.0	-0.9	0.6	0.9	72.5	2.3	-3.0	1.8	7'571	0.8	97.6	-1.0	-4.5	0.0	0.7	6.6	1.50	422	8	14.5
980	Inkwil	2	17.0	0.0	-3.9	1.8	0.9	206.4	6.7	-2.5	3.2	2'505	2.8	92.7	-2.9	-9.0	2.1	26.6	3.4	1.50	626	7	13.3
784	Innertkirchen	6	16.7	0.0	0.4	11.9	11.6	102.6	20.3	0.4	14.0	-413	3.8	102.4	-1.6	1.1	1.2	67.9	23.0	1.60	1'106	8	77.5
496	Ins	1b	7.7	0.0	-1.9	3.7	6.1	61.0	9.1	0.0	10.6	-1'658	0.0	98.6	0.0	1.7	1.8	72.8	16.2	1.63	3'379	8	5.1
581	Interlaken	6	8.6	0.0	3.5	10.2	5.0	203.6	31.6	0.1	10.3	-1'413	3.4	112.4	-0.5	4.1	2.2	84.7	25.7	1.81	5'667	5	-5.5
739	Ipsach	1b	6.3	0.0	0.0	1.6	1.2	133.3	5.0	-0.6	4.0	464	0.2	100.8	-0.3	3.0	1.7	63.0	4.8	1.59	4'035	2	0.2
582	Iseltwald	6	15.0	0.0	-2.3	1.7	7.9	22.0	3.2	-3.3	3.3	7'308	0.0	94.7	-7.5	10.0	0.0	8.4	27.3	1.80	435	8	40.4
362	Ittigen	4	4.3	0.0	0.0	1.4	2.5	57.2	5.6	-0.9	4.0	1'241	0.1	99.4	-1.5	2.7	0.6	18.6	10.1	1.34	11'083	2	-21.8
868	Jaberg	4	28.8	0.0	3.6	3.0	0.5	594.5	9.0	-5.4	-3.0	5'337	0.0	108.2	-12.6	1.0	1.6	147.2	1.6	1.49	254	7	6.8
540	Jegenstorf	4	6.1	0.0	-0.7	2.2	7.3	30.6	9.6	-1.5	9.9	-568	0.0	98.6	-0.2	-0.6	1.6	87.1	26.3	1.43	5'452	4	-1.5
738	Jens	1b	7.0	0.0	0.6	4.9	2.3	207.8	17.0	2.1	10.8	-2'336	1.7	102.3	3.1	-3.6	2.3	119.1	9.4	2.00	682	7	4.1
304	Kallnach	1b	24.1	0.0	1.2	5.4	2.3	240.7	16.2	-4.4	7.3	4'246	0.0	106.8	-7.6	-6.0	0.6	24.0	8.9	1.63	1'957	8	12.0
564	Kandergrund	5	26.9	0.0	0.8	3.4	-1.6	100.0	7.2	0.9	4.8	246	0.0	103.4	-2.9	0.8	1.0	91.5	7.2	1.70	783	6	76.4
565	Kandersteg	5	10.4	0.0	-2.1	7.6	20.5	36.8	16.9	0.0	11.1	-1'524	3.7	99.9	1.2	-3.1	0.7	75.9	38.1	1.80	1'330	5	50.6
305	Kappelen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.55	1'298	8	1.4
869	Kaudorf	4	2.9	0.0	-2.2	3.4	3.8	89.4	10.8	-0.7	8.0	1'122	0.9	102.9	-2.0	2.8	1.0	62.6	12.6	1.70	1'027	4	9.6
870	Kehrsatz	4	3.2	0.0	-2.7	2.9	0.6	460.0	11.2	-0.1	7.3	1'145	0.3	105.1	0.4	-1.7	1.7	21.7	25.4	1.45	4'098	2	-4.2
411	Kemenried	3	69.8	0.0	-4.6	43.0	61.8	69.5	52.3	-1.7	7.3	5'860	36.5	100.3	-2.2	-12.0	0.0	3.0	61.7	1.37	487	7	45.4
611	Kiesen	4	17.8	0.0	-0.7	3.0	1.9	155.1	10.1	-2.3	5.1	1'594	0.0	104.2	-2.3	-3.6	0.7	32.1	7.5	1.54	916	7	-0.6
412	Kirchberg	3	3.3	0.0	1.0	4.3	9.8	43.2	14.7	0.6	11.4	1'007	6.9	85.1	-0.4	4.2	2.1	25.0	29.4	1.54	5'793	2	0.4
872	Kirchdorf	4	8.1	0.0	-1.9	1.6	7.6	20.8	4.8	-0.6	7.7	38	0.3	98.0	0.9	-1.9	1.4	60.0	27.5	1.59	919	8	-0.4
873	Kirchenturnen	4	14.3	0.0	0.1	2.0	0.7	281.5	5.7	-4.9	0.5	3'685	0.2	102.1	-3.1	-0.7	0.0	0.9	2.1	1.82	274	7	25.2
354	Kirchlindach	4	4.8	0.0	-1.2	3.0	-4.3	100.0	11.8	-0.4	4.8	2'558	0.1	108.6	-2.3	-0.6	1.2	14.5	9.1	1.45	2'864	4	-8.6
355	Köniz	4	2.2	0.0	-0.1	1.9	3.4	55.9	6.2	-0.8	5.8	-1'272	0.4	98.5	-1.0	2.1	1.7	106.1	11.6	1.49	39'652	2	-6.0
612	Konolfingen	4	6.5	0.0	0.0	4.0	0.2	2563.2	7.7	-0.6	2.9	4'547	0.0	107.3	-3.5	1.7	0.0	3.9	1.4	1.79	4'951	2	4.7
413	Koppigen	3	6.1	0.0	0.0	4.8	0.2	2054.3	13.0	-1.6	4.3	1'630	1.6	106.0	-1.1	-3.2	1.4	24.9	1.6	1.89	2'094	6	9.7
566	Krattigen	5	9.8	0.0	-1.0	3.4	2.6	127.0	8.6	-0.5	9.9	1'912											

Annexes au rapport sur les finances communales en 2014

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21	
390	Meinisberg	1b	7.1	0.0	0.4	3.3	1.2	278.2	9.4	-0.2	7.0	2'157	0.0	107.7	-0.4	-1.3	1.2	17.0	4.9	1.95	1'328	7	17.0	
785	Meiringen	6	9.1	0.0	0.0	4.7	3.7	127.8	12.1	0.9	10.1	-481	1.2	101.8	-2.5	1.6	2.2	81.0	11.5	1.94	4'822	5	10.3	
333	Melchnau	2	11.5	0.0	-0.5	3.4	3.5	98.8	7.2	-1.5	2.7	3'016	1.5	101.6	-3.5	2.6	0.0	3.3	9.1	1.74	1'495	8	23.7	
741	Merzlingen	1b	11.3	0.0	0.0	3.0	0.6	475.3	8.4	-2.1	-0.1	1'728	0.9	104.0	-7.1	-6.1	0.6	49.6	3.1	2.10	392	7	6.5	
615	Mirchel	4	-1.6	0.0	0.0	2.7	1.6	167.3	8.7	-1.2	11.2	-273	0.0	99.5	-0.9	-0.4	1.6	180.7	5.6	1.79	609	7	27.4	
699	Monible	1a	131.0	0.0	0.0	20.4	2.4	845.6	18.7	-4.4	4.1	9'961	3.8	109.4	-6.8	-4.4	0.0	0.0	2.6	1.84	35	9	167.2	
437	Mont-Tramelan	1a	78.0	0.0	0.4	2.0	0.8	250.4	4.2	-7.2	-2.5	5'208	0.0	100.8	-0.8	-12.4	0.0	0.0	4.5	1.74	116	9	77.0	
544	Moosseedorf	4	12.9	0.0	0.0	13.8	5.6	244.2	35.7	0.0	6.1	1'961	11.3	101.0	0.4	-3.2	2.2	45.0	20.2	1.32	3'828	2	-2.7	
742	Mörigen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.30	866	3	-19.7
416	Mötschwil	3	6.5	0.6	2.5	7.1	3.0	236.1	15.1	0.2	2.2	963	3.1	101.7	0.4	-7.6	0.6	62.5	7.0	1.84	127	9	48.1	
700	Moutier	1a	4.2	0.1	-0.5	6.3	5.5	115.1	8.5	1.1	8.3	-1'507	0.0	100.3	3.8	-3.0	2.5	78.8	7.8	1.94	7'605	1	17.3	
668	Mühleberg	4	13.8	0.0	0.1	7.3	16.1	45.3	23.9	-1.8	6.2	1'637	4.5	95.3	-1.4	-0.1	0.0	1.8	42.8	1.25	2'785	8	-12.7	
875	Mühledorf	4	17.8	0.0	-3.7	-2.8	0.0	-1.0	-12.6	-2.4	1.0	6'118	0.0	88.1	-1.4	8.0	0.0	0.2	3.0	1.24	251	8	-19.9	
876	Mühlethurnen	4	7.9	0.0	-0.2	3.1	2.2	143.8	11.0	0.9	12.9	-1'572	0.0	100.6	1.2	-0.2	1.4	99.5	9.8	1.65	1'390	7	7.7	
546	Münchenbuchsee	4	0.7	0.0	0.7	5.0	2.6	196.4	14.9	0.1	14.4	-194	0.8	98.0	1.3	-8.9	3.3	38.6	10.4	1.64	9'774	2	0.5	
669	Münchenwilser	4	21.5	0.0	-1.5	1.2	2.0	59.3	4.6	-1.3	7.1	6'206	0.0	97.6	-1.9	-1.0	0.0	0.0	9.9	1.50	478	7	4.4	
616	Münsingen	4	2.9	0.0	-1.4	2.1	4.2	49.2	5.0	-1.1	5.5	829	0.4	99.7	-0.2	-0.8	2.2	25.4	12.1	1.58	11'674	2	-2.4	
498	Müntschemier	1b	18.0	0.0	1.1	3.1	8.2	37.6	8.8	-1.8	4.9	2'961	2.2	93.1	-3.9	8.7	2.0	19.0	20.7	1.89	1'350	8	5.9	
356	Muri b.B.	4	3.2	0.0	0.5	1.6	2.8	57.6	8.4	-1.5	4.0	-2'420	0.0	103.0	-1.8	-0.4	1.9	55.8	14.1	1.20	12'679	3	-32.4	
670	Neuenegg	4	5.9	0.0	-0.6	3.2	6.8	47.8	12.3	0.1	10.0	130	0.9	89.7	-0.7	-7.1	1.9	59.7	32.2	1.49	4'926	4	3.1	
743	Nidau	1b	15.2	0.0	2.6	3.7	1.9	197.5	6.2	-3.1	-0.3	2'777	0.2	104.1	-2.4	-2.2	1.7	40.3	3.6	1.80	6'809	2	6.7	
981	Niederbipp	2	8.2	0.0	0.1	1.5	2.7	54.3	4.4	-1.4	3.5	2'884	4.8	88.3	0.3	-2.6	2.5	25.0	14.3	1.35	4'514	6	2.5	
617	Niederhünigen	4	9.6	0.0	-1.8	0.2	4.1	4.9	0.6	-5.6	3.3	-56	0.0	94.9	0.3	6.9	1.2	57.1	11.3	1.70	622	7	38.3	
877	Niedermühlern	4	23.7	0.0	0.6	-0.8	-2.4	-1.0	-2.1	-2.7	-1.5	3'374	0.0	94.0	-3.6	8.6	0.0	4.6	13.2	1.79	482	9	35.8	
982	Niederörsch	2	17.6	0.0	-4.0	-0.8	0.5	-155.6	-1.8	-1.4	1.3	2'564	0.0	97.7	-4.7	10.3	0.8	12.2	1.7	1.20	1'561	7	-10.7	
417	Niederörsch	3	4.4	1.2	-2.7	2.8	0.3	875.4	6.5	-1.1	8.1	-430	0.0	97.9	-6.8	5.1	0.5	128.0	1.2	1.80	236	9	50.4	
588	Niederried b.l.	6	9.8	1.3	9.7	13.8	-2.7	100.0	26.1	-0.8	5.5	-459	0.0	124.0	1.4	-8.4	0.5	63.2	19.3	2.04	355	7	21.5	
724	Nods	1a	42.6	0.0	0.8	8.4	4.0	208.9	14.3	1.6	8.0	5'404	3.8	102.6	-9.4	-4.5	2.0	42.9	9.4	1.64	739	8	32.9	
878	Noflen	4	14.2	0.0	-1.8	0.4	0.6	65.6	1.1	-2.4	2.2	2'341	0.0	99.3	-0.9	-1.7	0.0	13.4	2.6	1.64	294	9	59.7	
357	Oberbalm	4	21.6	0.0	1.6	7.8	1.2	663.8	21.3	-3.2	5.8	3'927	1.2	115.2	-4.4	-2.5	1.7	18.5	3.9	1.83	891	9	44.9	
983	Oberbipp	2	17.4	0.0	1.6	2.1	4.4	47.3	8.6	-0.9	4.0	4'012	0.0	98.3	-0.7	8.0	0.1	34.8	18.3	1.49	1'649	7	1.2	
418	Oberburg	3	1.9	0.0	-0.9	2.1	2.0	104.1	5.7	-1.2	5.5	-228	0.2	101.2	0.4	1.2	1.1	78.2	5.5	1.84	2'925	2	28.7	
619	Oberdiessbach	4	17.9	0.0	-1.6	10.1	5.5	184.9	18.7	-2.4	2.9	2'693	8.5	98.4	-2.4	-7.7	0.0	0.4	12.4	1.54	3'462	6	8.1	
934	Oberhofen	5	3.6	0.0	0.9	6.8	7.5	90.8	17.4	29.3	34.3	892	1.6	110.7	-0.5	22.0	2.5	44.3	24.7	1.64	2'371	4	-5.1	
629	Oberhünigen	4	35.1	0.0	-2.3	3.1	3.8	80.8	6.0	-0.6	7.1	2'279	0.4	100.1	-17.2	0.9	1.4	118.4	12.1	1.68	317	9	91.8	
935	Oberlangenegg	5	42.2	0.0	-4.6	3.2	3.5	90.0	5.2	-6.0	9.0	1'164	0.0	90.3	-15.3	7.9	0.7	101.1	6.5	1.95	473	9	81.1	
419	Oberörsch	3	9.1	0.0	-4.9	5.7	7.9	72.3	13.5	-1.4	12.3	-1'581	0.0	99.8	0.4	1.5	0.0	109.2	21.9	2.00	108	9	34.3	
589	Oberried a.Br.-S.	6	8.4	0.0	0.1	7.1	23.2	30.5	12.6	-1.6	7.7	4'015	3.5	99.6	-4.6	-2.6	0.0	23.0	34.6	2.04	463	6	31.9	
334	Obersteckholz	2	25.7	0.0	0.0	4.1	1.1	373.7	10.0	-1.2	3.4	1'289	1.6	101.6	-4.4	0.2	0.0	17.3	3.6	1.84	422	7	52.6	
620	Oberthal	4	11.2	0.0	0.5	6.2	2.8	218.5	12.6	-1.3	4.8	889	3.3	102.4	1.0	2.9	1.2	54.3	8.7	2.15	751	9	64.4	
391	Oberwil b.B.	1b	7.9	0.0	-2.2	2.5	2.7	91.5	6.2	0.1	9.1	774	1.3	96.6	0.3	-5.7	1.9	28.7	7.4	1.87	827	7	18.6	
766	Oberwil i.S.	5	17.1	0.0	0.3	7.5	3.9	191.6	14.9	-1.5	9.0	2'691	2.6	103.0	-2.4	2.2	0.6	55.2	16.4	1.74	802	9	139.5	
985	Ochlenberg	2	46.9	0.0	5.4	9.6	2.1	451.9	18.7	-6.8	-4.1	5'357	3.5	112.3	-1.2	0.7	0.0	0.2	5.1	1.50	580	9	95.2	
335	Oeschenschach	2	24.9	0.0	0.3	3.9	1.5	259.8	8.9	-5.4	-0.6	2'088	0.6	103.4	-3.3	2.7	3.5	48.8	13.1	2.00	243	9	54.6	
622	Oppligen	4	11.0	0.0	1.3	3.6	0.2	2163.7	11.3	-1.5	2.0	3'107	0.0	110.1	-0.6	1.1	0.0	1.6	0.9	1.70	658	7	16.1	
744	Orpund	1b	6.7	0.0	0.6	3.5	0.5	780.5	6.5	0.6	5.7	930	0.0	103.8	2.2	0.6	2.1	62.0	1.0	1.95	2'669	2	9.7	
438	Orvin	1a	15.6	0.0	0.4	6.6	2.0	326.4	19.0	-0.6	4.8	2'139	3.9	104.3	0.6	2.9	2.4	25.8	7.0	1.96	1'201	6	15.1	
363	Ostermundigen	4	3.0	0.0	-0.8	4.7	2.8	164.9	10.1	0.6	7.8	-1'080	1.1	100.4	2.4	-5.3	2.4	68.0	14.2	1.69	16'199	2	2.7	
701	Perrefitte	1a	13.3	0.0	4.7	7.4	1.0	716.4	24.3	-1.2	4.3	2'305	0.0	118.2	-0.7	-12.1	1.3	34.9	4.3	1.90	446	7	29.0	
439	Péry	1a	7.7	0.0	-0.1	2.8	1.6	172.3	11.1	-0.6	9.3	46	0.0	100.0	0.7	12.3	1.6	66.4	10.0	1.60	1'380	7	-6.7	
392	Pieterlen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.65	3'961	2	20.0	
726	Plateau de Diesse	1a	21.4	0.0	4.6	9.3	3.7	248.9	19.5	-0.6	2.9	2'780	1.1	110.6	-5.9	-6.6	1.3	57.8	15.0	1.88	2'069	6	14.0	
936	Pohlern	5	25.3	0.0	-2.9	2.6	0.6	465.5	5.0	-2.2	7.3	2'737	0.0	98.9	-18.1	3.0	0.6	38.1	1.1	1.72	268	7	99.2	
702	Pontenet	1a	18.4	0.0	-8.3	-2.9	25.8	-11.1	-7.4	-1.7	9.6	-1'109	0.0	86.3	-2.7	0.7	1.4	140.2	43.5	1.80	222	7	10.7	
745	Port	1b	5.0	0.4	-0.7	1.6	5.4	29.9	5.6	-0.6	4.9	783	0.6	95.4	-0.7	0.9	1.5	39.6	18.5	1.59	3'401	4	-4.9	
309	Radelfingen	1b	24.2	0.0	-1.2	5.8	2.5	229.9	17.3	-0.7	6.2	3'567	3.7	101.6	-5.5	-1.8	2.0	64.7	15.1	1.69	1'223	7	15.7	
310	Rapperswil	1b	17.1	0.0	0.3	3.5	3.3	105.2	11.7	-0.3	5.6	362	0.7	100.9	-2.0	-2.4	1.4	58.4	13.7	1.70	2'419	7	4.6	
715	Rebèvelier	1a	256.6	0.0	1.5	25.9	4.5	577.6	21.4	-10.6	1.9	18'707	10.1	105.6	-24.8	-23.1	0.0	0.0	4.5	2.00	44	9	131.0	
703	Reconvilier	1a	8.5	0.0	-2.3	3.5	3.7	93.8	7.6	-0.8	10.0	-163	0.0	98.4	-2.0	-3.1	2.1	89.2	10.3	1.97	2'319	6	22.2	
567	Reichenbach i.K.	5	17.4	0.0	0.0	4.2	2.2	191.9	10.0															

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
708	Schellen	1a	194.6	0.0	-14.9	7.7	27.6	27.9	4.4	-16.3	-4.9	2'683	0.0	94.7	-20.4	26.9	1.9	64.0	14.1	2.20	40	9	292.0
747	Scheuren	1b	7.9	0.0	0.0	3.3	1.4	233.3	10.0	-1.9	2.8	2'443	3.4	97.8	-1.0	-1.8	0.0	0.1	5.0	1.90	461	4	16.6
624	Schlosswil	4	7.1	0.0	0.3	3.9	0.0	100.0	10.8	-1.7	4.5	3'149	0.0	109.1	-9.4	-1.9	0.9	73.3	1.9	1.79	629	7	13.5
311	Schüpfen	1b	6.6	0.0	-1.3	4.2	2.9	147.2	14.9	-1.6	10.8	1'551	1.6	98.2	-2.9	2.2	1.1	26.1	14.2	1.64	3'696	4	7.1
748	Schwadernau	1b	15.5	0.0	-7.5	-2.0	7.3	-27.4	-5.8	0.5	14.7	-1'880	0.0	82.7	2.6	8.0	1.6	123.6	20.0	1.75	668	4	4.5
592	Schwanden b.B.	6	13.3	0.0	0.0	5.3	4.2	125.7	14.6	-2.7	10.1	5'729	1.5	98.8	-5.6	-1.6	0.0	1.2	17.5	1.70	586	7	32.2
855	Schwarzenburg	4	5.8	0.0	-0.7	2.0	5.4	36.2	4.6	-0.1	7.8	796	0.0	94.6	0.1	1.0	2.7	38.1	15.7	1.86	6'946	6	14.4
341	Schwarzhäusern	2	22.1	0.0	-0.4	2.0	2.9	70.5	8.2	-1.9	3.6	2'808	0.0	103.2	-3.5	3.0	0.0	2.6	11.3	1.49	496	7	14.4
937	Schwendibach	5	22.5	0.0	-1.7	0.2	0.6	40.7	0.6	-5.4	4.2	3'114	0.0	99.0	-0.6	3.9	0.0	0.0	2.1	1.70	243	7	44.7
988	Seeberg	2	13.7	0.0	-0.4	0.8	2.1	39.6	2.3	-2.7	-1.0	4'162	2.2	95.9	-6.5	0.5	2.1	1.5	6.6	1.65	1'425	8	37.1
312	Seedorf	1b	8.1	0.0	-0.7	3.0	3.5	86.5	7.9	-0.2	13.6	1'532	0.0	95.6	-1.9	0.7	2.2	45.6	14.6	1.74	2'980	8	11.2
709	Seehof	1a	378.3	0.3	-12.2	7.5	124.8	6.0	8.0	-3.2	18.2	10'094	0.0	88.3	-2.6	24.0	4.2	3.7	59.1	1.74	71	9	305.5
883	Seftigen	5	4.0	0.0	0.1	3.8	13.6	27.8	13.0	-0.6	9.0	166	6.1	84.9	0.0	1.6	1.7	45.8	35.9	1.74	2'170	4	10.1
907	Signau	3	7.6	0.0	0.0	2.9	4.0	73.1	6.8	0.3	8.1	-447	0.0	100.1	2.4	4.0	2.8	58.2	11.6	1.84	2'727	8	47.5
938	Sigriswil	5	3.8	0.0	-0.3	5.0	5.4	93.0	10.8	-0.6	7.3	-136	2.0	98.6	0.1	0.8	1.6	54.2	15.9	1.72	4'684	5	7.0
499	Siselen	1b	14.2	0.0	-1.6	3.8	2.3	167.0	7.7	0.1	5.1	5'197	0.7	100.1	-5.4	1.4	0.0	0.4	0.9	1.80	587	8	33.5
444	Sonceboz	1a	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.92	1'906	6	2.7
445	Sornviller	1a	21.2	0.0	0.1	5.3	4.9	109.2	9.6	2.0	8.9	1'873	0.8	101.2	-8.7	4.7	1.5	86.5	13.6	2.17	1'257	8	55.1
710	Sornetan	1a	75.2	0.0	-4.7	1.9	15.4	12.1	2.3	-4.0	3.7	1'762	0.0	94.9	-15.0	1.6	2.1	40.8	16.3	2.14	142	9	114.1
711	Sornviller	1a	16.3	0.0	2.8	11.4	3.4	333.8	29.1	-5.0	2.4	4'094	4.6	115.3	-8.5	-16.5	0.8	45.5	16.1	1.80	265	8	29.4
712	Souboz	1a	57.7	0.0	-3.5	-0.2	1.2	-17.2	-0.2	-4.9	-1.8	10'387	0.0	96.8	-35.3	-2.7	0.6	40.3	5.2	1.74	130	9	142.0
768	Spiez	5	3.7	0.0	-0.2	5.4	4.3	126.5	13.0	1.1	5.7	322	0.0	111.0	-0.4	-0.6	2.4	31.4	11.2	1.65	12'566	2	4.1
793	St. Stephan	5	21.9	0.0	0.0	10.8	30.3	35.7	20.8	-2.1	11.5	1'219	3.0	103.4	-4.3	2.1	1.1	43.6	44.2	1.84	1'354	8	72.2
939	Steffisburg	5	11.6	0.0	0.8	3.0	3.1	96.8	9.4	-1.2	4.6	1'295	0.7	102.5	-0.2	-1.8	2.6	39.3	10.6	1.62	15'609	2	5.1
358	Stettlen	4	4.8	0.1	-1.0	0.8	1.3	59.1	3.3	1.3	10.8	51	1.2	91.5	1.5	-2.4	2.6	84.9	8.9	1.50	2'984	2	-5.6
770	Stocken-Höfen	5	13.5	0.0	0.1	9.4	4.1	228.6	18.4	-0.5	6.6	4'216	6.6	101.9	-2.7	-6.2	3.2	15.3	11.4	1.87	989	7	48.2
749	Studen	1b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.55	3'043	2	-1.6
957	Sumiswald	3	7.5	0.0	-1.0	2.3	3.3	68.6	5.8	-3.4	2.0	1'522	0.2	98.5	-4.5	6.1	1.8	43.3	10.4	1.79	5'028	8	37.5
750	Sutz-Lattrigen	1b	15.8	0.0	-1.4	0.5	3.7	14.4	1.8	0.2	6.2	2'076	0.0	97.6	0.5	0.5	2.8	7.9	11.5	1.70	1'425	4	-0.7
625	Tägertschi	4	5.4	0.0	-1.2	0.6	0.1	1115.8	2.0	-1.7	4.6	3'104	0.0	99.8	-6.7	-1.3	0.6	19.2	0.8	1.79	399	9	12.4
751	Täuffelen	1b	6.9	0.0	-7.1	0.2	4.9	4.0	0.7	-1.5	4.0	2'599	6.5	77.9	-1.6	1.8	0.0	0.5	19.3	1.50	2'675	6	3.2
713	Tavannes	1a	6.3	0.0	1.2	5.7	2.7	209.4	7.7	0.3	5.4	-1'162	0.0	103.3	1.6	0.5	1.2	68.2	6.4	1.92	3'597	6	26.3
940	Teuffenthal	5	33.2	0.0	2.3	9.5	1.8	523.6	20.2	-2.5	6.1	5'271	0.0	118.9	-1.3	-19.9	0.0	10.7	5.0	1.80	162	9	90.8
941	Thierachern	5	8.9	0.0	-0.7	2.2	2.8	80.8	6.9	-0.1	7.0	1'792	0.1	98.4	-1.4	-0.2	2.5	47.4	9.2	1.63	2'472	4	16.6
989	Thörigen	2	25.9	0.0	-4.0	-1.5	6.2	-24.3	-4.9	-6.9	-1.9	3'107	0.0	86.6	-0.5	-3.6	0.0	0.0	16.5	1.60	1'157	7	10.8
942	Thun	5	2.0	0.0	0.0	2.2	1.3	164.3	5.0	-0.5	3.3	2'346	0.2	101.6	-3.3	3.6	1.9	45.0	4.1	1.72	42'980	1	10.2
342	Thun-Stetten	2	11.7	0.0	-1.6	3.5	2.1	165.7	10.6	-1.1	6.5	2'412	1.7	100.3	-1.6	-2.3	0.7	40.3	11.5	1.78	3'126	6	10.3
884	Toffen	4	16.5	0.0	-0.9	2.1	-0.3	100.0	9.4	-0.4	14.8	1'204	0.0	96.0	0.2	1.7	2.0	25.3	7.3	1.60	2'471	4	0.1
958	Trachselwald	3	29.0	0.0	2.1	8.0	8.3	96.7	16.3	-2.7	5.2	3'099	0.7	110.9	-0.8	3.4	3.1	21.9	19.0	1.88	976	9	86.0
446	Tramelan	1a	6.4	0.0	0.2	6.3	5.8	110.0	11.2	-0.5	7.1	781	1.5	102.6	-1.9	3.4	2.2	39.3	11.9	1.94	4'385	6	17.2
500	Treiten	1b	36.0	0.0	0.0	6.3	1.4	466.1	9.9	-5.6	0.0	5'989	1.9	102.1	-27.0	6.5	0.5	31.8	3.0	1.20	445	9	37.9
908	Trub	3	22.7	0.0	0.0	8.4	14.7	57.4	12.0	-3.0	3.5	426	2.4	101.5	-2.2	0.0	0.7	29.5	24.9	1.84	1'348	9	177.7
909	Trubschachen	3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.99	1'409	8	66.3
501	Tschugg	1b	7.0	0.0	-3.5	1.2	20.1	6.2	3.4	-2.8	7.2	1'334	0.4	89.3	-5.4	-3.4	1.5	31.3	37.2	1.59	442	6	9.2
756	Twann-Tüscherz	1b	9.4	0.0	1.9	4.3	7.0	62.4	13.0	-2.9	5.3	122	0.0	102.6	-0.7	-22.6	0.2	48.9	19.7	1.65	1'154	3	-0.1
943	Uebeschi	5	12.5	0.0	-0.3	4.2	8.9	47.1	7.4	-1.2	7.7	1'429	0.0	99.1	-2.0	-0.1	1.2	50.2	16.8	2.10	677	7	47.9
944	Uetendorf	5	7.4	0.0	-0.8	1.6	2.3	70.5	4.8	-1.6	3.8	1'838	0.5	100.0	-1.5	2.6	2.1	19.3	7.4	1.48	5'960	2	6.2
945	Unterlangenegg	5	13.8	0.0	-2.7	0.2	1.8	13.3	0.5	-0.5	4.2	2'529	0.0	97.0	-7.0	8.7	0.9	75.3	3.9	1.80	922	9	49.9
593	Unterseen	6	7.6	0.0	0.2	3.7	0.9	393.7	12.5	0.3	8.1	533	0.4	105.0	-1.3	1.9	1.8	72.2	8.6	1.78	5'671	2	4.1
344	Ursenbach	2	94.2	0.0	-4.3	-0.4	9.3	-4.3	-0.7	-4.6	-1.0	4'935	2.7	91.4	-14.1	-5.7	0.0	2.0	14.6	1.75	877	8	49.5
551	Urtenen	4	7.2	0.0	-0.1	2.5	0.8	327.5	7.6	-0.4	6.2	1'319	0.0	102.7	-1.9	2.5	2.3	34.2	4.5	1.45	6'129	2	1.8
885	Utigen	5	5.4	0.0	1.3	5.1	1.5	349.2	17.2	-0.9	10.6	1'402	1.0	111.6	-1.7	-2.8	3.6	22.1	6.9	1.63	1'875	4	10.7
552	Utzenstorf	3	8.9	0.0	-1.6	1.8	2.2	81.0	6.2	0.2	10.2	872	0.3	98.8	-0.5	0.9	1.6	61.2	12.3	1.59	4'184	6	9.4
359	Vechigen	4	5.7	0.0	0.0	4.7	1.0	456.6	16.0	-0.1	4.3	2'127	2.9	102.8	-0.2	-1.3	2.7	33.7	7.0	1.70	5'049	4	-0.4
448	Villeret	1a	8.0	0.0	0.8	2.8	3.3	84.7	8.9	4.7	13.0	2'057	0.0	101.9	-9.5	0.0	1.9	80.8	10.9	1.69	925	6	2.2
502	Vinelz	1b	5.7	0.0	2.6	7.5	10.7	70.8	21.9	-0.4	11.9	-6'163	1.2	106.6	0.8	-0.5	1.0	168.3	29.0	1.69	860	7	5.6
946	Wachseckdom	5	45.5	0.0	0.1	8.9	17.7	50.0	12.7	-4.1	-0.4	1'898	4.0	104.0	1.7	-4.9	1.9	36.7	25.4	1.84	239	9	108.2
888	Wald	4	19.3	0.0	-0.8	3.0	1.0	303.7	9.3	-0.8	6.3	2'778	0.4	103.4	-0.5	1.8	0.0	12.8	4.7	1.69	1'197	6	14.4
626	Walkringen	4	3.0	0.0	0.1	5.4	7.3	74.5	13.3	-0.6	11.8	-729	0.0	102.8	-1.5	-2.0	2.2	122.6	17.2	2.14	1'812	8	29.8
990	Walliswil b.N.	2	67.4	0.0	0.0	16.7	4.9	341.8	32.8	-3.6	6.6	16'1											